

VILLE DE SAVIGNY-LE-TEMPLE

BUDGET POUR 2018

Séance du conseil municipal
du jeudi 29 mars 2018

PRESENTATION SYNTHETIQUE

- Introduction _____ p.2
- Éléments de cadrage _____ p.5
- Section de fonctionnement _____ p.7
- Section d'investissement _____ p.13
- Budgets annexes _____ p.14

INTRODUCTION - FONCTIONNEMENT

Ce projet de budget pour l'année 2018 **met en œuvre les orientations présentées dans le rapport d'orientations budgétaires** débattu en date du 8 février 2018.

Ce budget a été construit prudemment. Il demeure des incertitudes liées aux éventuels changements d'orientations de l'Etat et au pacte fiscal et financier avec l'Agglomération.

Il est proposé, comme les années précédentes, de procéder, si besoin, à des réajustements budgétaires une fois ces éléments connus.

INTRODUCTION - FONCTIONNEMENT

La collectivité poursuit le vaste travail d'optimisation de ses ressources :

- ❑ En externe, suite aux lois MAPTAM et nOTRE (transferts d'équipements, réflexion sur les services communs, groupements de commande) afin de réaliser des économies d'échelle.
- ❑ En interne, avec un mouvement de rationalisation [études optimisation des ressources humaines (cabinet CONSULTIS), optimisation des ressources financières (cabinet FCL)] pour encore plus de cohérence, pour encore plus d'efficacité, tout en maintenant un service public de qualité.

Axes prioritaires définis lors du vote du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) :

- ❑ **Poursuivre** notre programme diversifié d'actions dans les domaines de l'**éducation**, du **sport**, de la **culture**, des **loisirs**, de l'**animation**. Des thématiques qui permettent de grandir, de s'ouvrir vers l'autre, de vivre ensemble. Là sont les valeurs de l'équipe municipale.
- ❑ **Accompagner le mouvement associatif**, en favorisant une démarche contractuelle pluriannuelle à partir d'objectifs partagés et évaluables. La transparence et l'équité restent le socle de la politique municipale.
- ❑ **Continuer à rendre notre ville plus sûre** en investissant les champs de la prévention, de la réparation et de la protection.
- ❑ **Poursuivre l'accompagnement des populations les plus fragiles** en matière sociale, en préservant les moyens financiers et humains mis à disposition de l'aide sociale et du CCAS.
- ❑ **Maîtriser la masse salariale** tout en favorisant la mobilité interne, mais également en analysant finement nos besoins.



INTRODUCTION - INVESTISSEMENT

Les orientations:

- ❑ **Maîtriser la dette communale** en limitant le recours à l'emprunt pour 2018 à 1,5 M€ (inférieur au capital remboursé en 2018) et en recourant au taux fixe.
- ❑ **Soutenir l'emploi et l'activité économique** par l'investissement public.

Les provisions sont destinées à couvrir les frais relatifs à l'amélioration, l'entretien et la remise en état du patrimoine communal (bâti, voirie et paysage).

Les opérations en cours ou à venir :

- ❑ La réfection de locaux scolaires : maternelle Louise Michel et écoles des Ormes
- ❑ Les travaux d'accessibilité de bâtiments publics.
- ❑ La construction de la salle de boxe.
- ❑ L'aménagement de l'hôtel de police municipale et du bureau de poste au Miroir d'eau.
- ❑ L'aménagement de la place des Droits de l'Homme
- ❑ La construction de la passerelle de l'Archelet

Un grand nombre des actions menées bénéficient de participations, notamment:

- ❑ De l'agglomération GPS: fonds de concours.
- ❑ De l'Etat : Contrat de ville, Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), Centre national pour le développement du sport (CNDS...).
- ❑ Du Conseil départemental
- ❑ Du Conseil régional



ELEMENTS DE CADRAGE

La situation financière de la commune

RATIOS PAR HABITANT	Moyennes 2016 des communes de 20 000 à 50 000 hab	CA 2016	Estimation CA 2017	Prévisions 2018
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 426 €	1 453 €	1 401 €	1 429 €
Produit des contributions directes (3 taxes)	601 €	627 €	624 €	639 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 552 €	1 505 €	1 411 €	1 429 €
Dépenses équipement brut	273 €	147 €	104 €	178 €
Encours dette, hors PPP	1 095 €	554 €	582 €	567 €
Encours dette, PPP inclus			857 €	821 €
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF+DSU+DNP)	211 €	301 €	291 €	289 €
Dépenses personnel /DRF	52,95%	67,86%	68,99%	66,91%
Dépenses équipement brut /RRF	17,59%	9,77%	7,37%	12,46%
Encours dette /RRF	70,55%	36,81%	60,71%	57,44%

ELEMENTS DE CADRAGE

Approche des principales données d'évolution physiques

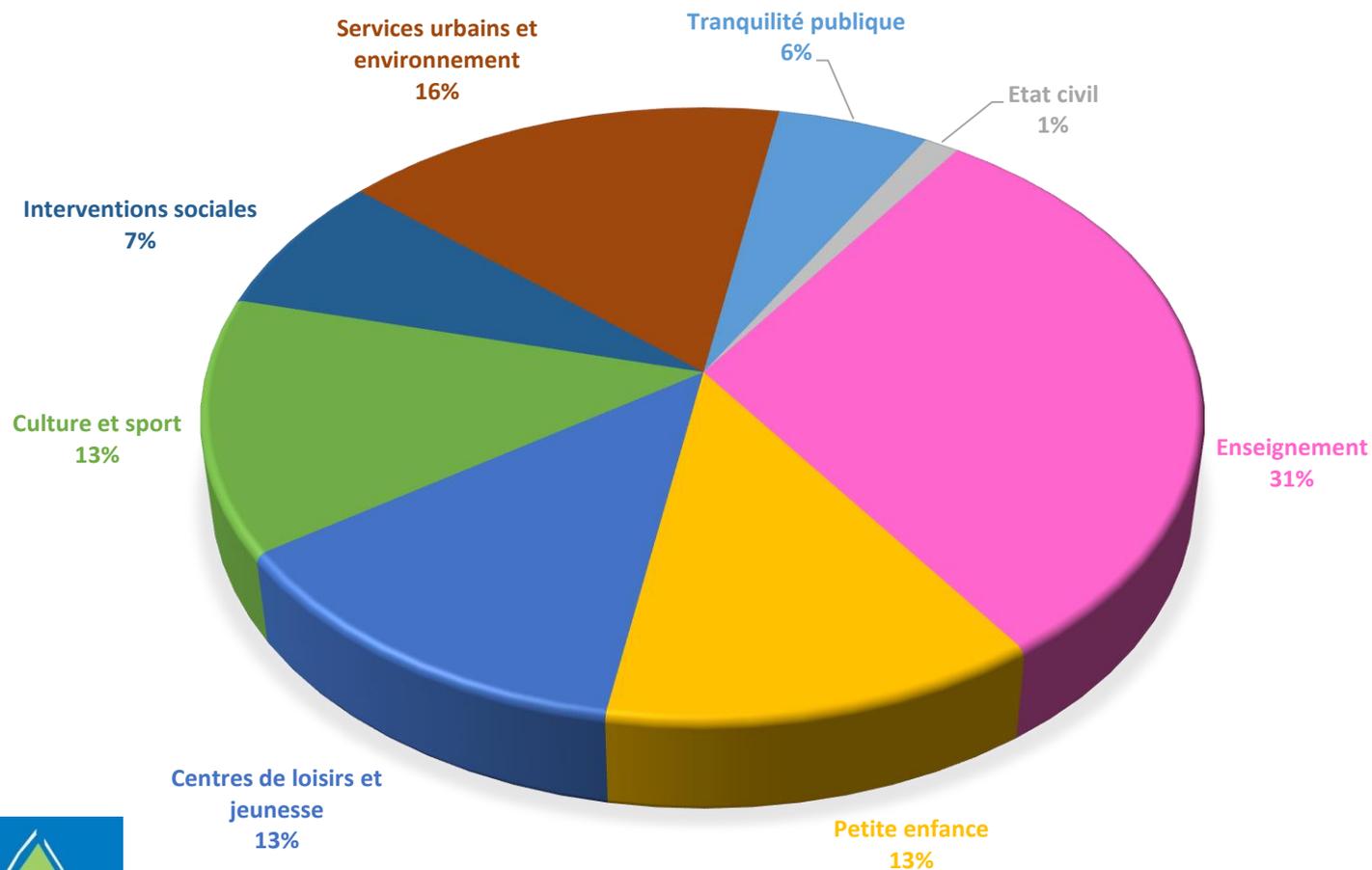
	Réalisé 2017	Prévision 2018	Évolution
Population légale de la commune au 1 ^{er} janvier de l'année N	30 497	30 586	+ 0,29%
Prix à la consommation des ménages (hors tabac)	1,09%	1,20%	
Nombre d'élèves total maternelles et élémentaires	4 410	4 177	- 5,28%
Masse salariale (chapitre 012) hors assurance groupe et remboursement de rémunération	27 726 883 €	27 504 730 €	- 0,80%
Charge de la dette communale (capital + intérêt)	3 367 886 €	3 033 613 €	- 9,93%
Dotations coopération (attributions de compensation)	1 383 928 €	408 411 €	- 70,49%
Dotations Etat	8 877 608 €	8 844 822 €	- 165 579 €
DGF	4 631 479 €	4 615 000 €	- 149 272 €
Coefficient de revalorisation bases fiscales par loi de finances	0,4%	1,2%	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - SYNTHÈSE

	Dépenses			Recettes		
	BP 2017	BP 2018	Evolution	BP 2017	BP 2018	Evolution
Enveloppes globales des directions	40 971 734 €	40 360 666 €	-1,49 %	44 356 683 €	43 469 629 €	-2,00 %
Budgets annexes et CCAS	884 204 €	708 380 €	-19,89 %		223 380 €	
Intérêts de la dette dont ICNE et PPP	900 000 €	792 823 €	-11,91 %			
Autofinancement: Amortissement et virement	1 600 745 €	1 831 140 €	14,39 %			
Reprise anticipée résultat N-1				2 089 864 €	1 360 318 €	
TOTAL GENERAL	44 356 683 €	43 693 009 €	-1,50 %	44 356 683 €	43 693 009 €	-1,50 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

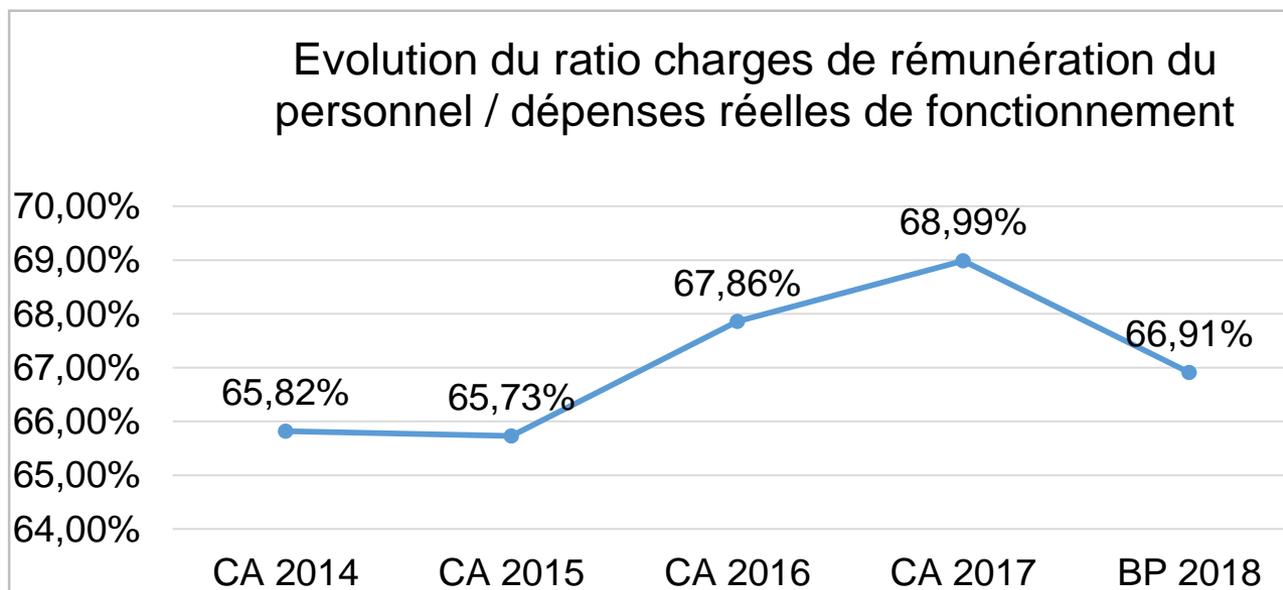
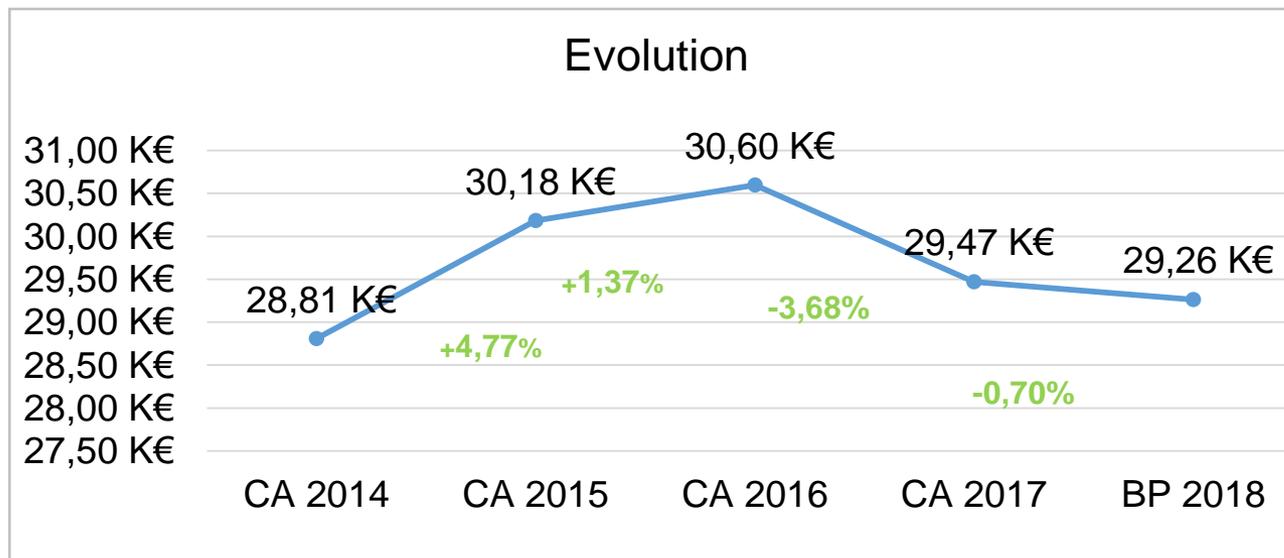
RÉPARTITION PAR DOMAINES D'INTERVENTION



SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	BP 2017	BP 2018	Evolution
Dotation aux amortissements	0,91 M€	0,89 M€	-2,55%
Sous-total n°1 – Dotations obligatoires	0,91 M€	0,89 M€	-2,55%
DSP Prévert	0,62 M€	0,62 M€	0,00%
Intérêts de la dette dont ICNE et PPP	0,90 M€	0,79 M€	-11,91%
012 – Charges de personnel	28,91 M€	28,53 M€	-1,31%
012 – Assurance groupe	0,67 M€	0,71 M€	6,07%
Indemnités des élus	0,31 M€	0,31 M€	0,00%
Cabinet du maire – Tranquillité publique	0,83 M€	0,76 M€	-8,05%
Pôle ressources – Direction générale des services	1,36 M€	1,43 M€	4,92%
Pôle action éducative jeunesse	2,08 M€	2,04 M€	-1,64%
Pôle animation	1,04 M€	0,98 M€	-5,10%
Pôle technique	5,09 M€	4,90 M€	-3,64%
Pôle action sociale	0,32 M€	0,44 M€	35,99%
Sous-total n°2 – Services municipaux	42,13 M€	41,53 M€	-1,43%
Subvention Empreinte	0,33 M€	0,02 M€	-93,09%
Subvention Millénaire	0,23 M€	0,26 M€	11,96%
Subvention Restaurant administratif	0,07 M€	0,05 M€	-16,15%
Sous-total n°3 - Subventions budgets annexes	0,63 M€	0,34 M€	-46,66%
Virement à la section d'investissement	0,69 M€	0,95 M€	36,64%
TOTAL GENERAL	44,36 M€	43,69 M€	-1,50%

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHARGES DE PERSONNEL

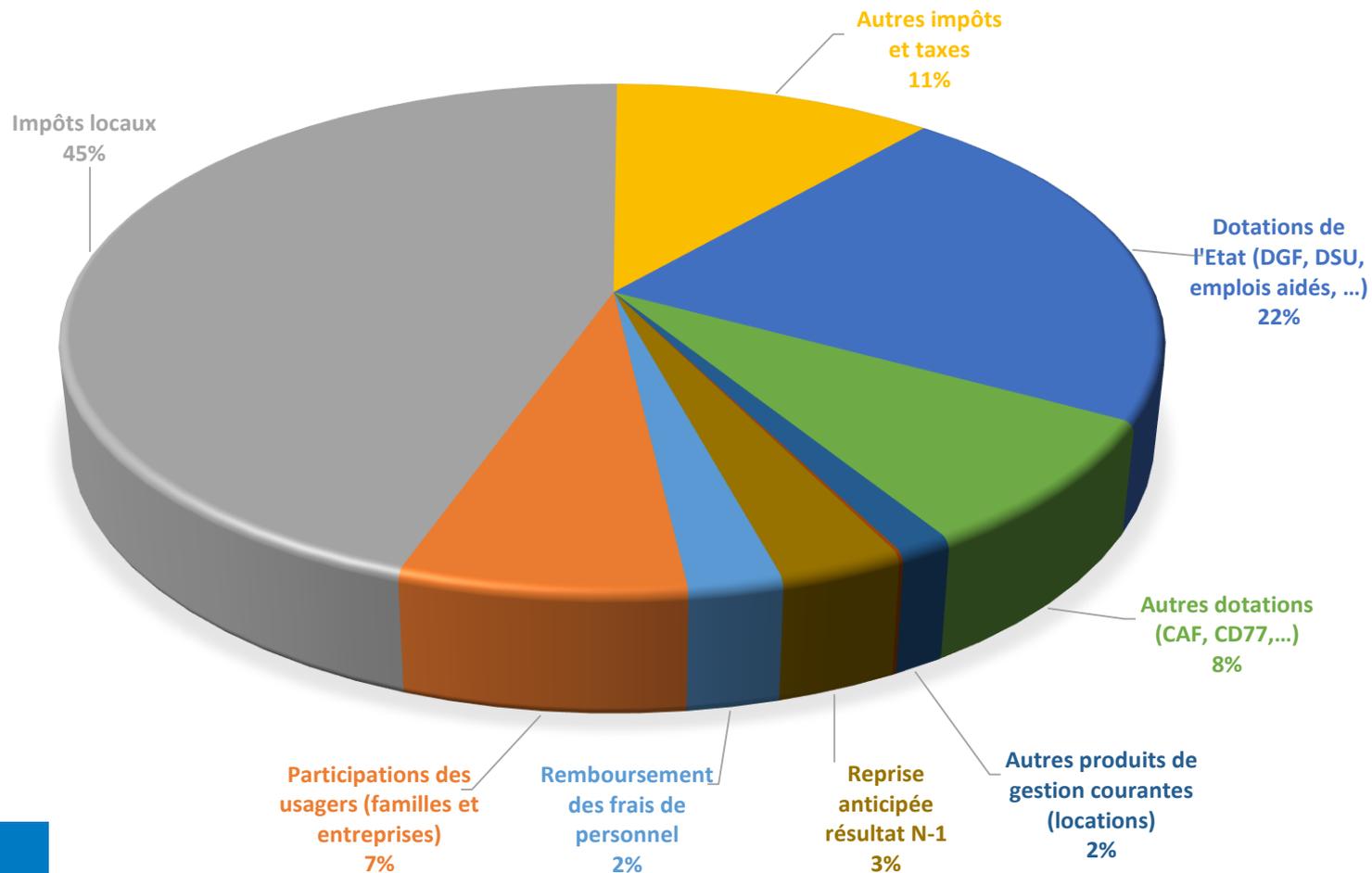


SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

	BP 2017	BP 2018	Evolution
Cabinet du maire – Tranquillité publique	0,18 M€	0,16 M€	-11,31%
Pôle ressources (hors remboursement sur rémunération du personnel) – Direction générale des services	34,75 M€	34,16 M€	-1,68%
Remboursement sur rémunération du personnel	0,66 M€	0,83 M€	25,60%
Pôle action éducative jeunesse	4,90 M€	5,45 M€	11,27%
Pôle animation	0,90 M€	0,76 M€	-15,18%
Pôle technique	0,61 M€	0,67 M€	10,86%
Pôle action sociale	0,27 M€	0,29 M€	7,55%
Sous-total - services municipaux	42,27 M€	42,33 M€	0,16%
Reprise anticipée résultat N-1	2,09 M€	1,36 M€	-34,91%
TOTAL GENERAL	44,36 M€	43,69 M€	-1,50%

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

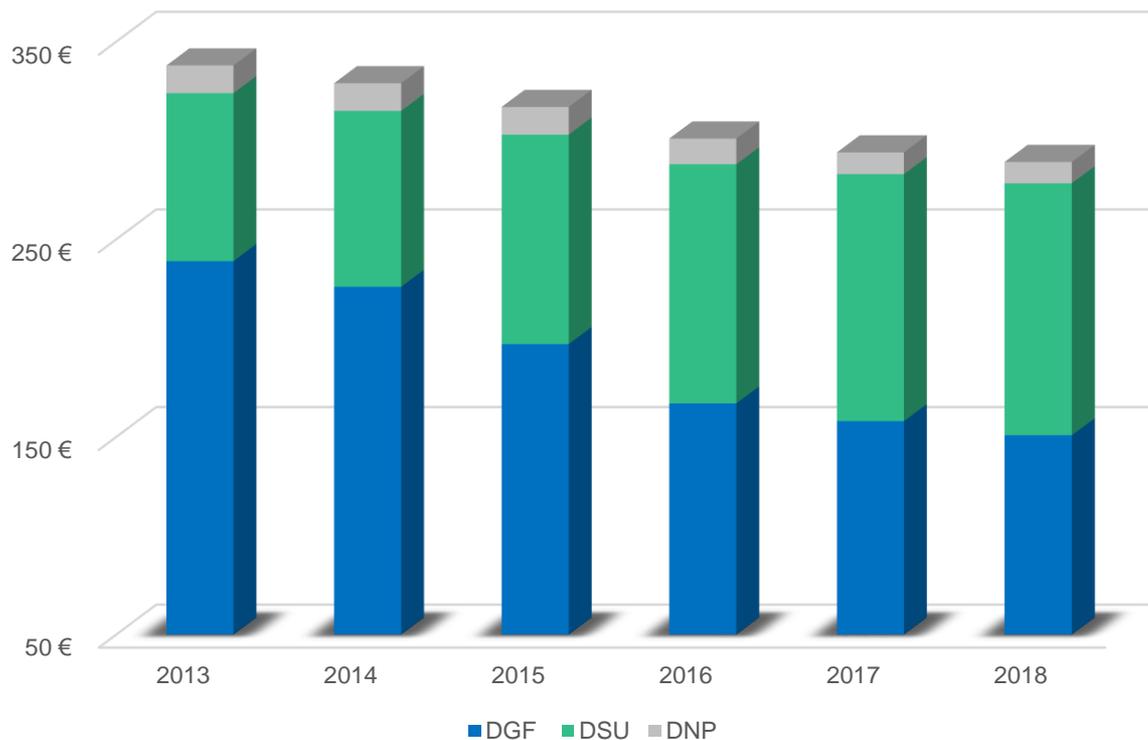
RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Le produit des contributions directes payées par les Savigniens (particuliers et entreprises) représente 45 % des recettes de fonctionnement attendues.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DGF

Evolution de la DGF par habitant (en euro courant)



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Remboursement du capital de la dette	2,26 M€
Construction d'une salle de boxe (AP/CP)	0,90 M€
Aménagement du local de la police municipal et de la poste au miroir d'eau (AP/CP)	0,40 M€
Aménagement de la Place des droits de l'Homme (AP/CP)	0,20 M€
Réfection groupe scolaire les Ormes - 1ère tranche	0,30 M€
Réfection toiture du groupe scolaire Louise Michel - dernière tranche	0,41 M€
Accessibilité des bâtiments publics	0,19 M€
Equipement des pôles, hors pôle technique	0,23 M€
Autres travaux d'entretien et d'équipement du pôle technique et opérations de travaux	1,16 M€
Restes à réaliser année antérieure	1,65 M€
TOTAL	7,71 M€

RECETTES	
Emprunt	1,50 M€
FCTVA	0,75 M€
Dotation aux amortissements	0,89 M€
Taxe d'aménagement	0,10 M€
Recettes diverses (taxes, amendes de police)	0,05 M€
Virement de la section de fonctionnement	0,95 M€
Fonds de concours Communauté d'agglomération du Grand Paris Sud	1,12 M€
Subventions et recettes diverses sur travaux et équipements	0,24 M€
Cessions mairie annexe du bourg et locaux rue Marceline Leloup	0,47 M€
Restes à réaliser année antérieure	0,02 M€
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,95 M€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,68 M€
TOTAL	7,71 M€

BUDGETS ANNEXES – SUBVENTIONS D'EQUILIBRE

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BP 2018
Empreinte	0,313	0,292	0,347	0,362	0,32	0,333	0,23
Millénaire	0,237	0,249	0,245	0,259	0,251	0,23	0,2575
Restaurant administratif	0,089	0,072	0,074	0,07	0,061	0,065	0,0545
TOTAL (M€)	0,639	0,613	0,666	0,691	0,632	0,628	0,54 €
Subvention par habitant	23,00 €	21,00 €	23,00 €	23,00 €	21,00 €	21,00 €	17,72 €

Compte-rendu sommaire

votre contact : Valérie BESSIERE
tél : 01 64 10 18 30
courriel : dgs@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 11 avril 2018

Légalement convoqué le 4 avril 2018, le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 11 avril 2018 à 19h30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

Etaient présents : 20 élus

21 élus (à compter de la délibération n°CM_18_045)

Mme PICHERY, Mme BENSALÉM, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, M. CONQ, M. COTTY, M. GAUDIN, Mme MUSSET, M. BRET, M. LESUISSE, Mme ARNAULT, M. DIHNI, M. FOSSO, Mme MAGNY, M. VANOT (à compter de la délibération n°CM_18_045), Mme GABAY, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir : 12 élus

11 élus (à compter de la délibération n°CM_18_045)

M. COATTRIEUX à M. BRET
Mme MONVILLE à Mme MAGNY
Mme BLUTEUX-PEPIN à M. BRIARD
M. M'PENDJA à M. COTTY
Mme BOULAY à Mme GABAY
M. FRANCES à Mme ARNAULT
Mme FLADIN à Mme SEYMOUR-GALOU
M. VANOT à M. GAUDIN (pour la délibération n°CM_18_044)
Mme PAYS à M. CONQ
M. FEVRE à M. KITEBA SIMO
M. SUBIRADA à Mme ABLIN
M. EL GAIED à Mme PICHERY

Etaient absents : 3 élus

M. POLLET, Mme BARUTEU, Mme DEGLA

M. BRET est désigné comme secrétaire de séance.

Hôtel de ville

1, place François Mitterrand
BP 147 • 77547 Savigny-le-Temple cedex
tél : 01 64 10 18 00 • fax : 01 64 10 18 39
cabinet.du.maire@savigny-le-temple.fr • www.savigny-le-temple.fr

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

I. **Opération de renouvellement urbain des Fontaines : engagement sur la désaffectation et sur la procédure de déclassement du domaine public sur les lots 1 et 2 (délibération n° CM_18_044)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'engager la procédure de déclassement du domaine public communal du lot 1 et du lot 2, motivée par l'opération de renouvellement urbain du pôle de quartier de Plessis-la-Forêt ;
- **Décide** de désaffecter ces biens dans le délai fixé par la promesse de vente ;
- **Prend acte** de l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

II. **Opération de renouvellement urbain des Fontaines : promesse synallagmatique de vente EPFIF - commune (délibération n° CM_18_045)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
30 voix pour
2 abstentions :

Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Accepte** l'acquisition d'un immeuble sis place des Fontaines, constituant le centre commercial des Fontaines et composé de quatre bâtiments, sur le terrain cadastré section AH 262 d'une contenance de 4 000 m² auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire, notamment la promesse synallagmatique de vente et les actes de vente ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits aux budgets primitifs 2018 et suivants.

III. **Opération de renouvellement urbain des Fontaines : promesse synallagmatique de vente commune - SPIRIT (délibération n° CM_18_046)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
26 voix pour
6 abstentions :

M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA,
Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Accepte** la vente par la commune à la société SPIRIT IMMOBILIER de deux immeubles communaux accueillant notamment des parkings, des circulations, des espaces verts et des cheminements piétons, pour une superficie d'environ 6 541 m², ainsi que de l'immeuble acquis par l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France correspondant au centre commercial « Les Fontaines » composé de quatre bâtiments et situé sur un tènement foncier d'une superficie d'environ 4 000 m² (parcelle AH 262) ;
- **Précise** que cette vente s'effectuera moyennant un prix d'un montant de 4 400 000 € HT ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire, notamment la promesse synallagmatique de vente et les actes de vente ;
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets primitifs 2018 et suivants.

IV. **Création d'un nouveau marché communal hebdomadaire de plein air le mardi après-midi place du 19 mars 1962 (délibération n° CM_18_047)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
26 voix pour
6 abstentions :

M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA,
Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** la création d'un second marché de plein air sur l'emprise de la place du 19 mars 1962, les mardis après-midi à compter du 24 avril 2018 ;

- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2018 en dépenses :
 - code fonctionnel : 822-2315-VEV-VOIR ;
- **Dit** que ce marché sera exploité en gestion déléguée.

V. Désignation des représentants pour siéger au Comité stratégique de la Société du Grand Paris (délibération n° CM_18_048)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

26 voix pour

6 abstentions : M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Désigne** comme représentant pour siéger au Comité stratégique de la Société du Grand Paris : Mme Marie-Line PICHERY ;
- **Désigne** comme suppléant du représentant pour siéger au Comité stratégique de la Société du Grand Paris : M. Daniel COATTRIEUX.

VI. Budget principal Ville 2018 : décision modificative n°1 (délibération n° CM_18_049)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

26 voix pour

6 abstentions : M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Adopte** la décision modificative n°1 au budget primitif pour 2018 conformément au tableau ci-annexé.

VII. Motion relative au soutien des salariés de Kuehne + Nagel (n° CM_18_050)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Depuis octobre dernier, les salariés du site logistique Kuehne + Nagel vivent dans l'angoisse. L'annonce du départ du client principal, qui représente 80 % de l'activité, impactant plus de 100 salariés sur un effectif total de 156, a assombri le devenir du site. Malgré les assurances répétées de la direction aux représentants des collectivités que sont l'agglomération de Grand Paris Sud et de la ville de Savigny-le-Temple, sur le maintien de l'activité, il n'en est rien !

En effet, le 5 avril, les membres du comité d'établissement apprennent que le site est mis en vente, alors que cette même question avait été posée par ces derniers à maintes reprises lors de précédentes réunions. C'est bien l'ensemble du personnel qui est concerné par la fermeture de l'entreprise.

Depuis plusieurs mois, les syndicats CFE-CGC, CFTC, CFDT, FO et CGT appellent d'une même voix à la tenue de rencontres pour négocier les conditions de reclassement et permettre ainsi l'accompagnement de chaque salarié.

Malheureusement, force est de constater que ces légitimes doléances ne sont pas entendues. On ne peut que regretter ces longs silences. Et pourtant, il s'agit de l'avenir de femmes et d'hommes investis fortement dans l'entreprise. La moyenne d'ancienneté est de 15 années. C'est dire leur attachement, leur implication dans l'entreprise.

Les syndicats unanimes demandent, à juste titre, la négociation des conditions de départ des salariés de l'établissement. Ils veulent avoir les garanties d'un véritable reclassement et, de plus, ouvert sur l'ensemble du territoire national voire au-delà.

Ils demandent que soit pris en compte le droit à l'erreur. En effet, un salarié peut ne pas avoir mesuré l'ensemble des difficultés rencontrées à l'occasion de l'affectation sur un autre site. Des modalités pour bénéficier de nouvelles propositions doivent être possibles.

Ils demandent la prise en compte financière des conséquences de cette nouvelle affectation : déplacement, relogement, réorganisations familiales...

Ils demandent également que des dispositions relatives à la recherche d'une nouvelle orientation professionnelle, à l'aide à la création ou à la reprise d'entreprise, à la mise en place de départs volontaires ou de retraite anticipée, soient favorisées et déclinées.

Rappelons que ces demandes sont pleinement mesurées et justifiées quand on sait que cette même entreprise a bénéficié d'un avantage fiscal, non négligeable, à travers le crédit d'impôt pour

la compétitivité et l'emploi (CICE), dont le montant est estimé à plus de 200 000 € par an pour le seul établissement de Savigny-le-Temple.

Le conseil municipal de Savigny-le-Temple soutient la démarche initiée et portée par l'organisation intersyndicale du site Kühne + Nagel.

C'est pourquoi, le conseil municipal entend saisir la direction de l'entreprise ainsi que les services concernés de l'Etat pour qu'une véritable table ronde soit installée et programmée dans les jours qui viennent, et répondre ainsi aux demandes et attentes légitimes des salariés. La ville de Savigny-le-Temple et l'agglomération Grand Paris Sud souhaitent participer à ces tables rondes.

Le conseil municipal de Savigny-le-Temple mandate Madame le maire pour toute affaire relative à cette motion.

2/ Comptes-rendus des décisions du maire et des marchés à procédure adaptée

DÉCISIONS DU MAIRE 2018

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N°	Date	Objet
DM_18_003	12/03	Convention entre le collège La Grange du Bois et la Ville de Savigny-le-Temple relative à la mise en place de temps d'animation au sein du collège et à l'expérimentation d'une démarche de prévention du décrochage scolaire
DM_18_004	26/03	Marché public de travaux pour la création d'une salle de boxe : déclaration d'infructuosité
DM_18_005	28/03	Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des redevances des logements transitoires Savigny-le-Temple (régie 14521)
DM_18_006	28/03	Marché de prestations de formation au bénéfice des agents de la ville de Savigny-le-Temple : déclaration d'infructuosité
DM_18_007	04/04	Vente de biens par la Commune de Savigny-le-Temple aux enchérisseurs du site de courtage aux enchères Agorastore

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE 2018

Le maire rend compte au Conseil municipal des marchés à procédure adaptée (alinéa 4° de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales) ayant fait l'objet d'un contrat.

N°	Date	Objet
18-020	26/03	Maintenance des alarmes incendie

La séance est levée le mercredi 11 avril 2018 à 20h40.

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au secrétariat de la Direction générale des services (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 12 avril 2018

- Etat civil (1 ex)
- Courrier (8 ex) pour affichage
- Dossier du Conseil municipal (1 ex)
- Site Internet de la Ville

Affichage en Mairie le 12 avril 2018 pour caractère exécutoire.

VILLE DE SAVIGNY-LE-TEMPLE

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Séance du conseil municipal
du jeudi 28 juin 2018

PRESENTATION SYNTHETIQUE

- Résultats de la gestion 2017 _____ p.2
- Evolution des comptes de la ville _____ p.3
 - 1 – Expression du volume budgétaire _____ p.4
 - 2 - Section de fonctionnement _____ p.5
 - 3 - Section d'investissement _____ p.8
 - 4 – La dette communale _____ p.10
 - Budgets annexes _____ p.11



Compte administratif de 2017

Résultats de la gestion 2017 - budget principal

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat 2016 repris au BP 2017		2 089 864,15 €	2 089 864,15 €
Titres et mandats 2017	42 805 394,18 €	43 029 297,50 €	223 903,32 €
Résultat de la section de fonctionnement			2 313 767,47 €

Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat 2016 repris au BP 2017		413 779,90 €	413 779,90 €
Titres et mandats 2017	5 470 117,32 €	5 735 090,62 €	264 973,30 €
Résultat de la section d'investissement	5 470 117,32 €	6 148 870,52 €	678 753,20 €
Restes à réaliser (RAR)	1 651 309,38 €	19 106,68 €	- 1 632 202,70 €
Résultat de la section d'investissement + RAR	7 121 426,70 €	6 167 977,20 €	- 953 449,50 €

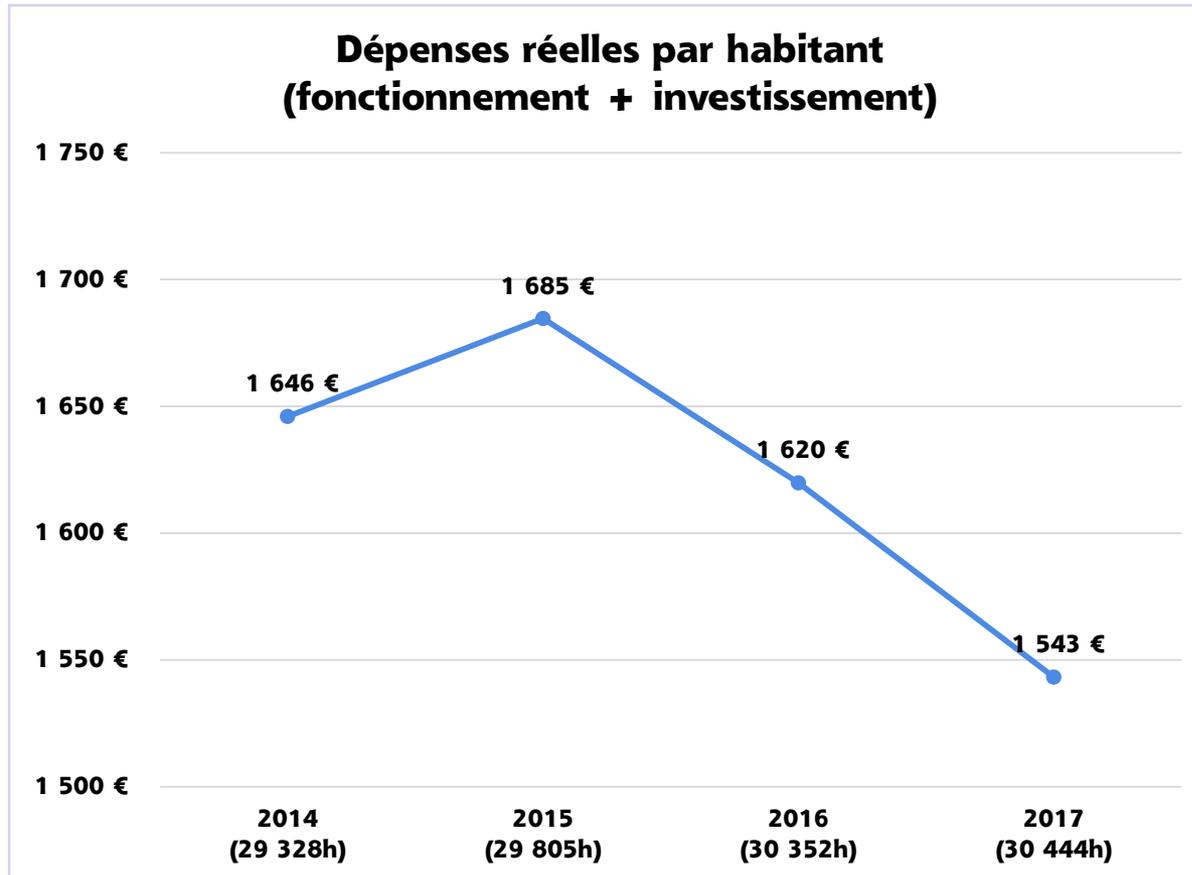
➔ Il est logique que le résultat d'investissement, RAR inclus, soit négatif. Cela indique que la ville a investi et consacre une partie de son budget au financement des investissements et des équipements.

➔ Un besoin de financement des investissements y compris les restes à réaliser de 953 449,50€.

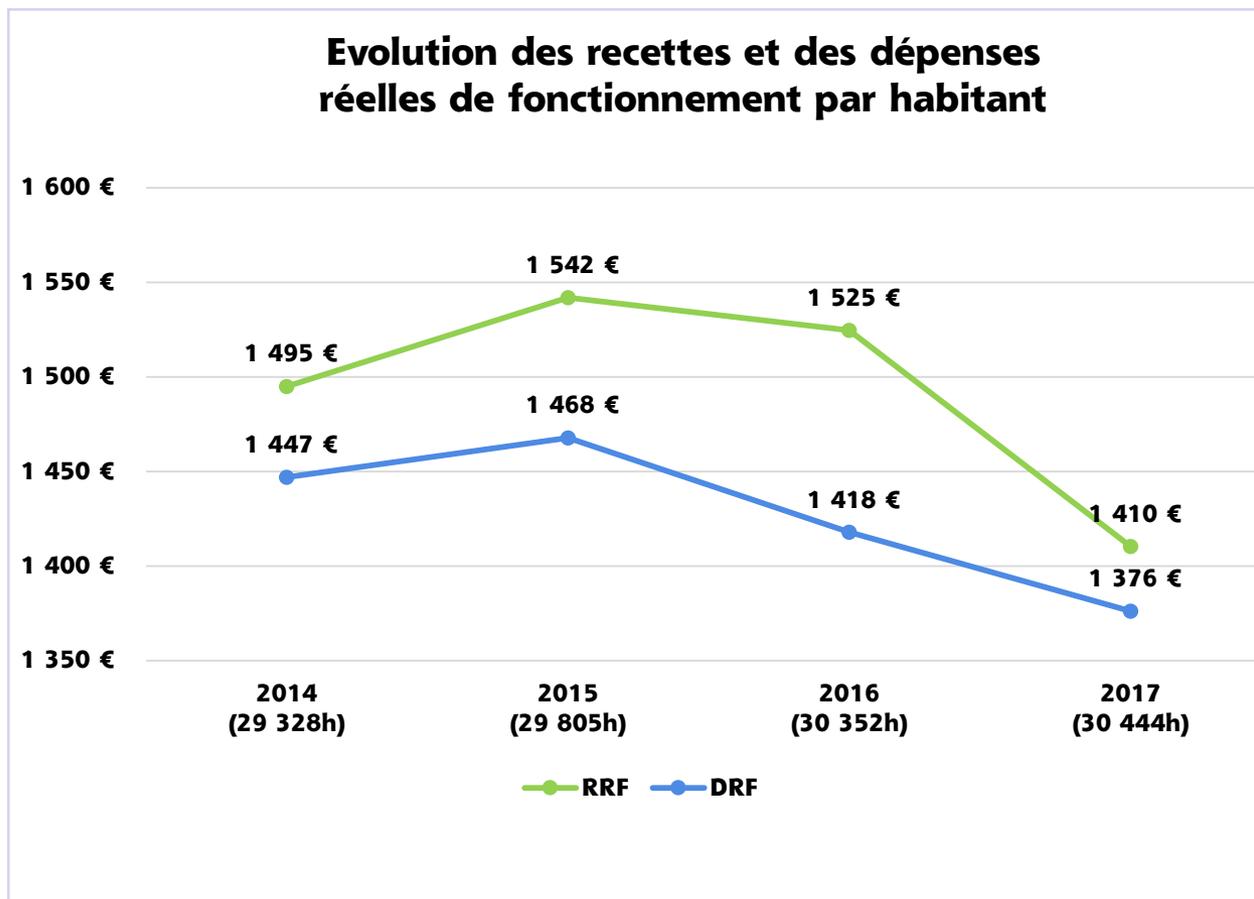
Un excédent net de fonctionnement (après couverture du besoin de financement de la section d'investissement) de 1 360 317,97€. (2 313 767,47 € - 953 449,50 €)

Evolution des comptes de la ville sur la période 2014 - 2017

1. Expression du volume budgétaire

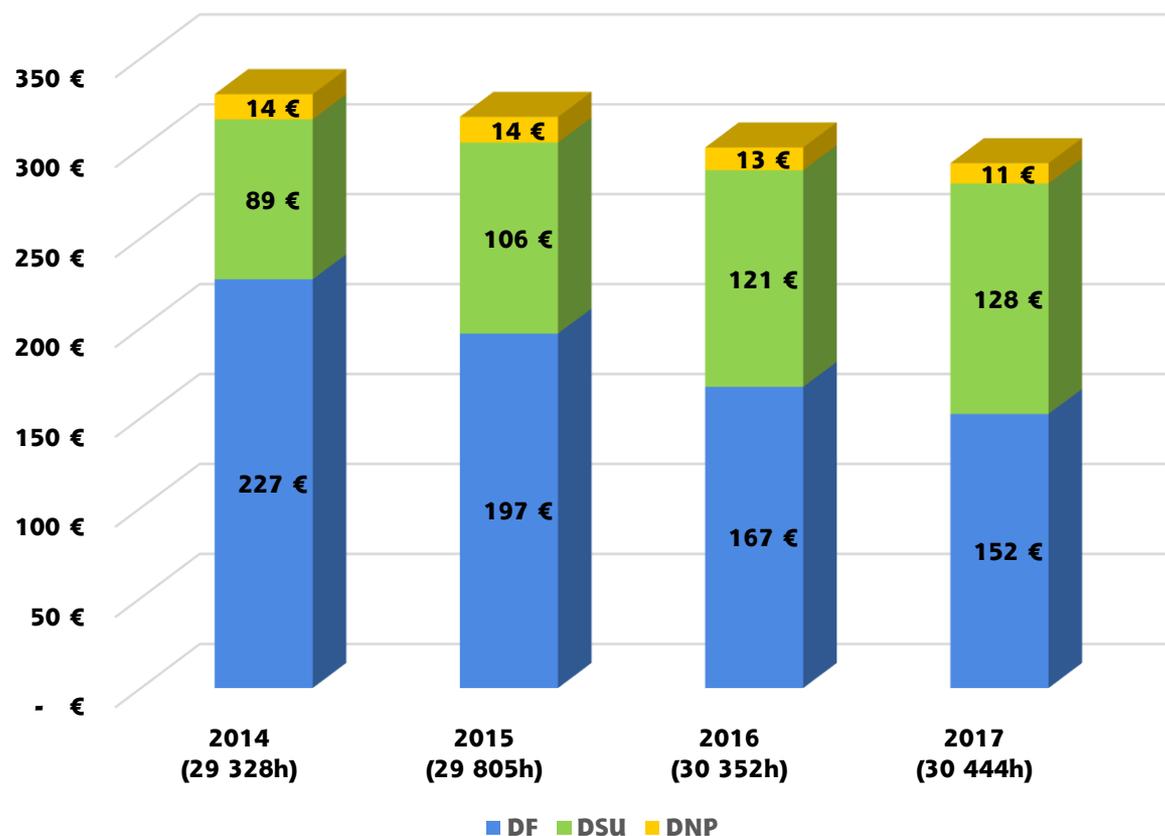


2. Section de fonctionnement



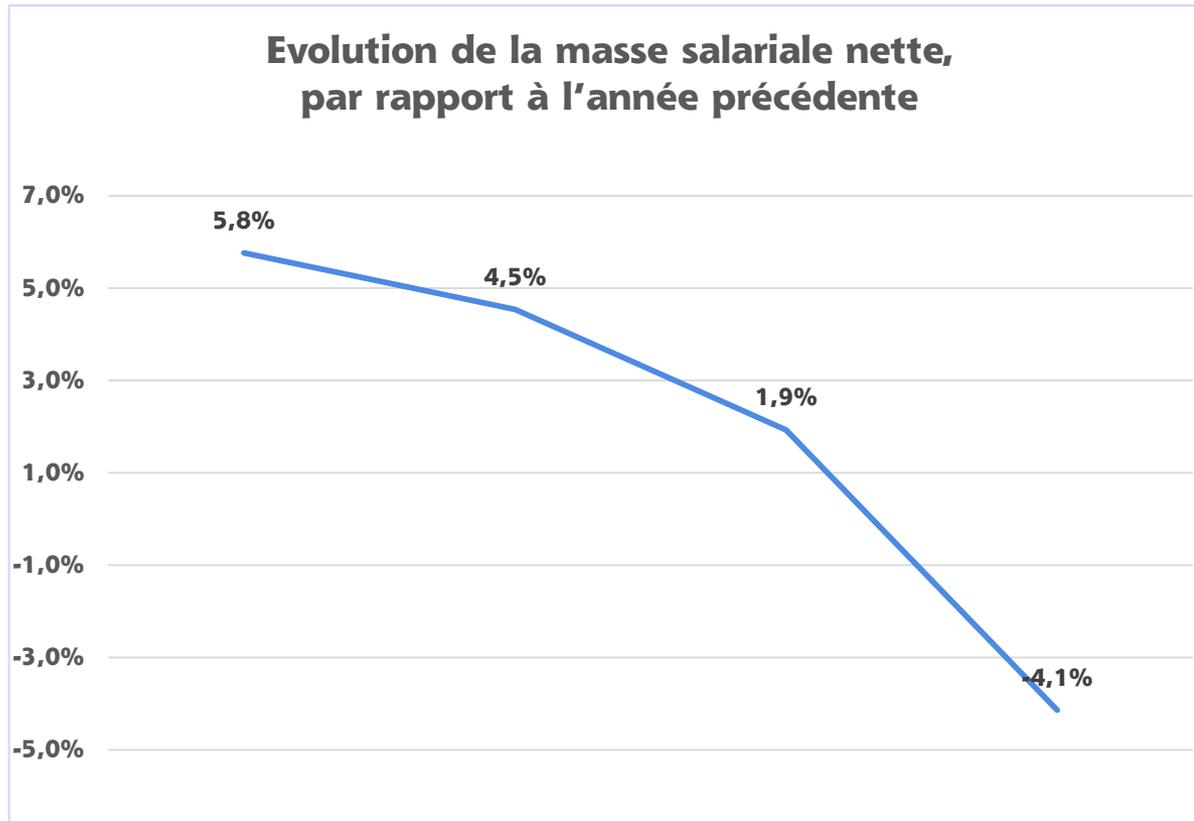
Compte administratif de 2017

Evolution de la DGF par habitant



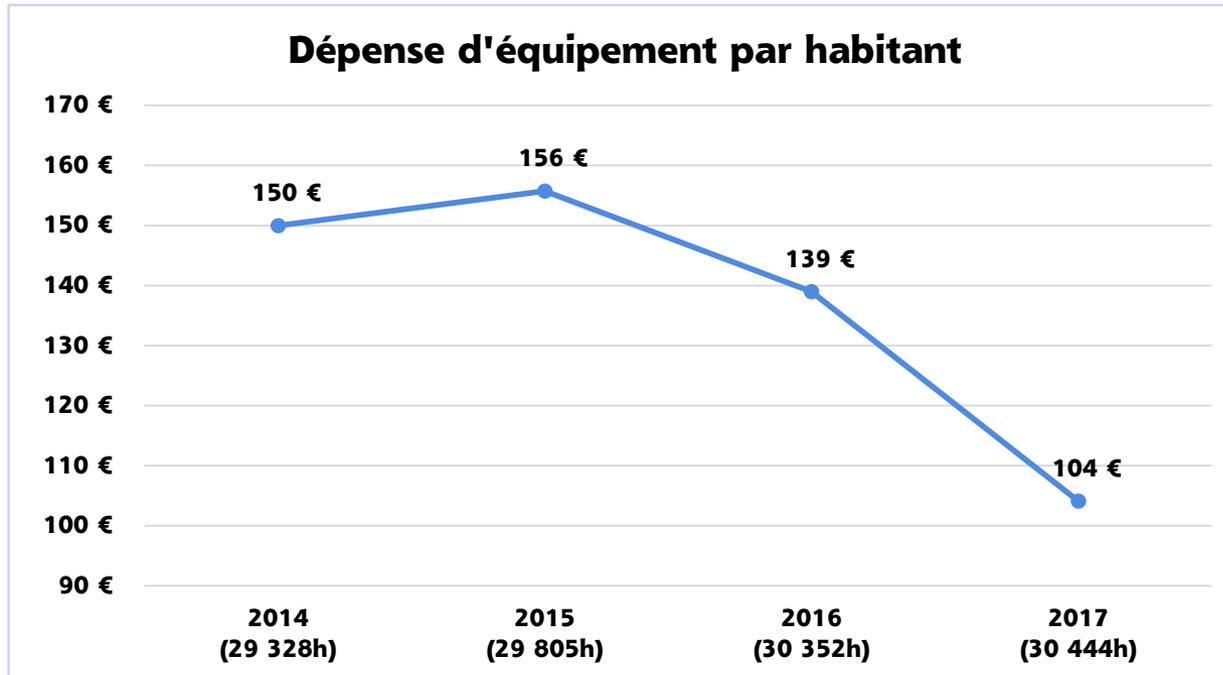
DF: Dotation forfaitaire
DSU: Dotation de solidarité urbaine
DNP: Dotation nationale de péréquation

Compte administratif de 2017



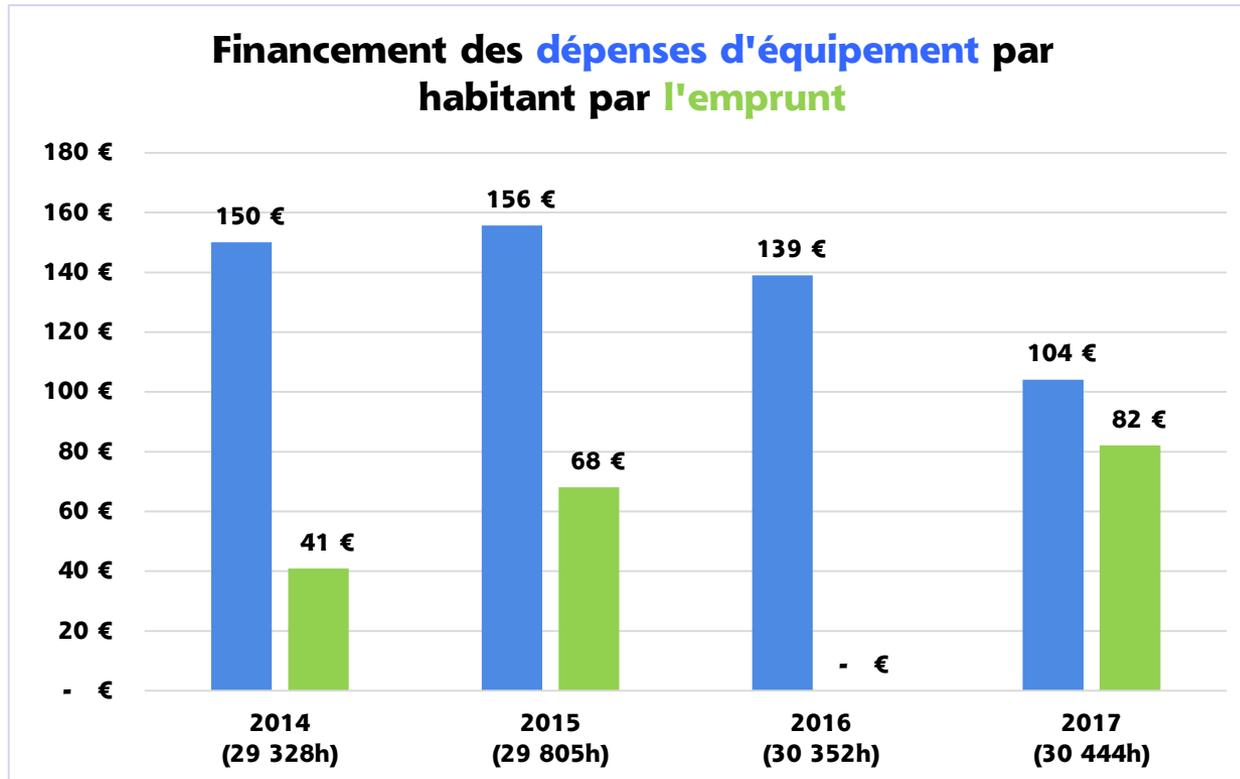
Le transfert de compétences à l'intercommunalité a permis l'infléchissement de la masse salariale nette (les dépenses minorées des remboursements de rémunération).

3. Section d'investissement



En 2017, la ville a notamment réalisé des travaux de réfection de locaux (Toiture GS Louise Michel et espace Wresinski), d'aménagement de voirie (place du 19 mars), d'études (Rénovation urbaine).

Des dossiers importants menés en 2017 se poursuivent en 2018 (Accessibilité des bâtiments publics, Salle de boxe, locaux de la police municipale et de la poste).

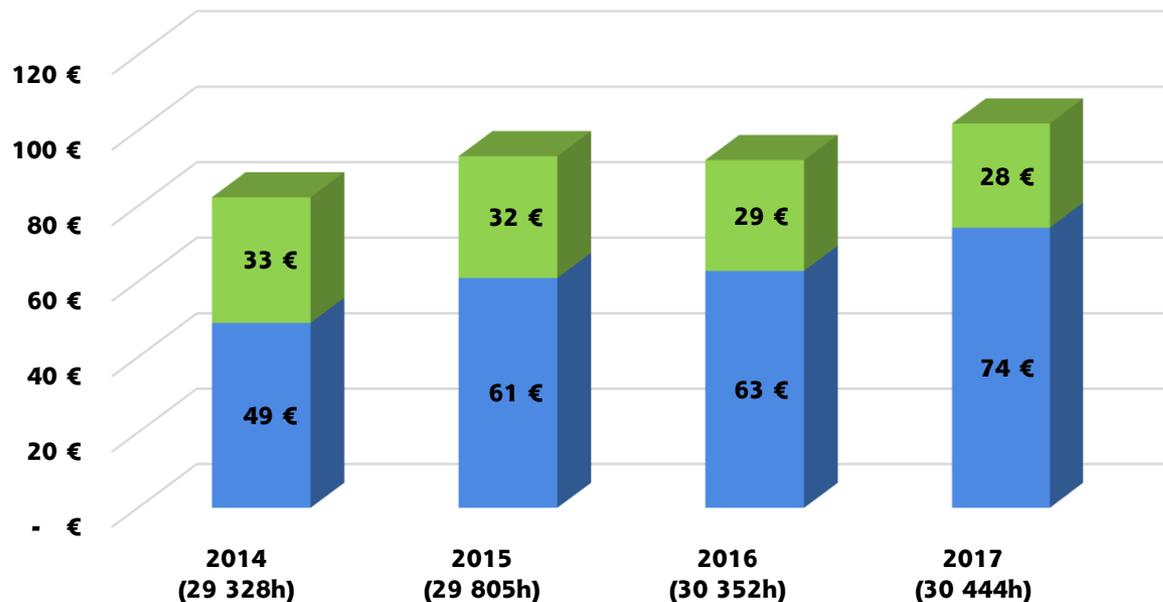


L'emprunt souscrit en 2016 (1M€) a été réellement perçu par la ville début 2017.

Les 82€ par habitant de 2017 comprennent ainsi 33€ au titre de 2016.

Compte administratif de 2016

Charges de la dette par habitant (capital + intérêts)

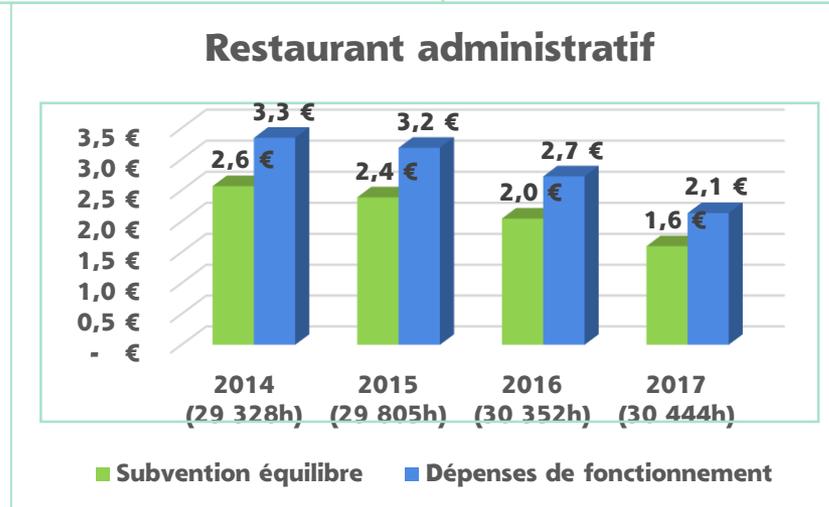
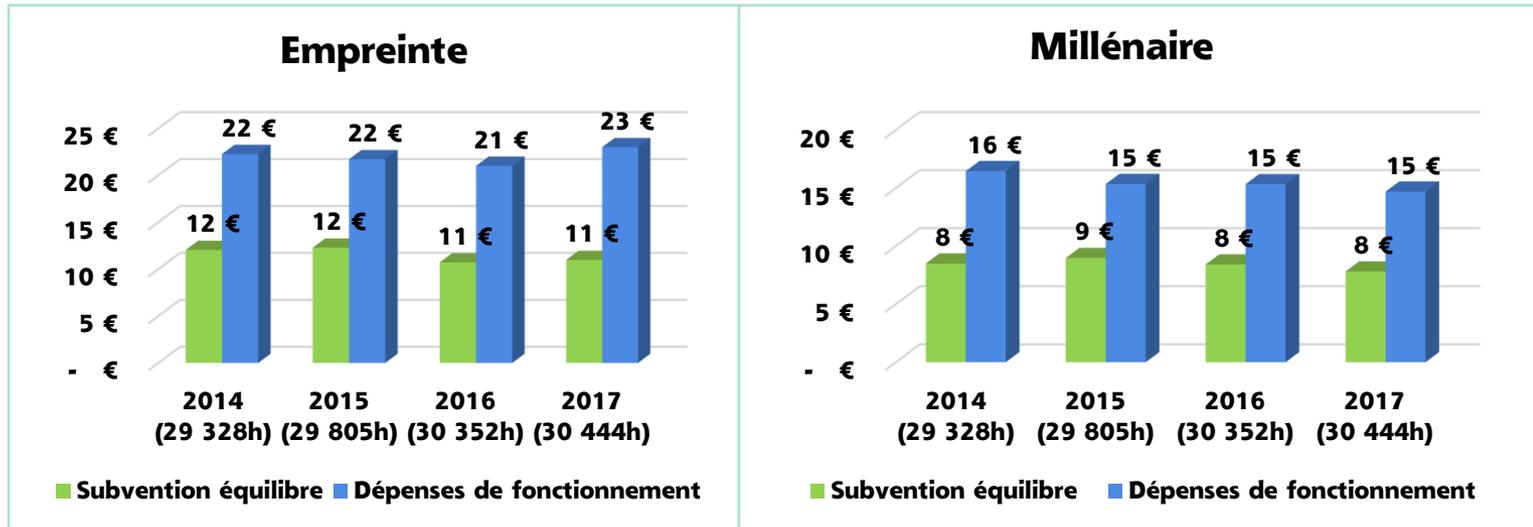


Conformément à la demande de la Chambre régionale des comptes, le montant du capital remboursé en 2017 intègre le paiement de la part investissement des loyers versés dans le cadre du PPP d'éclairage public.

C'est ce qui explique l'augmentation apparente de son montant en 2017.

Compte administratif de 2017

Budgets annexes : Subventions d'équilibre



Compte-rendu sommaire

vosre contact : Lætitia ROBINARD-BONIN
tél : 01 64 10 18 30
courriel : dgs@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 29 mars 2018

Légalement convoqué le 22 mars 2018, le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 29 mars 2018 à 20h30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

Etaient présents : 23 élus

22 élus pour les délibérations n° CM_18_021, n° CM_18_028 et n° CM_18_043

Mme PICHERY, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, M. POLLET, M. COTTY, M. GAUDIN, Mme MUSSET, M. M'PENDJA, M. LESUISSE, Mme ARNAULT, M. DIHNI, Mme BOULAY, M. FOSSO, Mme MAGNY, Mme FLADIN, M. VANOT, Mme GABAY, M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, M. EL GAIED.

formant la majorité des membres en exercice.

Avaiènt donné pouvoir : 11 élus

10 élus pour les délibérations n° CM_18_028 et n° CM_18_043

M. COATTRIEUX à Mme PICHERY
Mme BENSALÈM à Mme SEYMOUR-GALOU
Mme MONVILLE à Mme MAGNY (suspendu pour la délibération n° CM_18_043)
M. CONQ à M. VANOT
Mme BLUTEUX-PEPIN à Mme ARNAULT
M. BRET à M. LESUISSE
M. FRANCES à M. BRIARD
Mme BARUTEU à M. POLLET (suspendu pour la délibération n° CM_18_028)
Mme PAYS à Mme BOULAY
M. SUBIRADA à Mme ABLIN
Mme BEDHIAF à M. KITEBA SIMO

Etaient absents : 1 élu

Mme DEGLA

2 élus pour la délibération n°CM_18_021

M. COTTY, Mme DEGLA

3 élus pour la délibération n°CM_18_028

M. POLLET, Mme BARUTEU, Mme DEGLA

3 élus pour la délibération n°CM_18_043

Mme MONVILLE, Mme MAGNY, Mme DEGLA

M. GAUDIN est désigné comme secrétaire de séance.

Hôtel de ville

1, place François Mitterrand
BP 147 • 77547 Savigny-le-Temple cedex
tél : 01 64 10 18 00 • fax : 01 64 10 18 39
cabinet.du.maire@savigny-le-temple.fr • www.savigny-le-temple.fr

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

I. Approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart (délibération n° CM_18_021)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

31 voix pour

2 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Approuve** les statuts de la CA GPS annexés à la présente délibération.

II. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique, maintien de la parité numérique et recueil de l'avis des représentants de la collectivité (délibération n° CM_18_022)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Fixe** à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **Décide** le maintien du paritarisme numérique, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 6 membres titulaires et 6 membres suppléants ;
- **Décide** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

III. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail placé auprès de Savigny-le-Temple et recueil de l'avis des représentants de la collectivité (délibération n° CM_18_023)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Fixe** à 5, le nombre de représentants titulaires du personnel, et en nombre égal de représentants suppléants ;
- **Décide** le maintien du paritarisme numérique, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ;
- **Décide** le recueil par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité.

IV. Affectation anticipée du résultat 2017 - Budget principal ville (délibération n° CM_18_024)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

6 abstentions : M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Affecte** le résultat de l'exercice 2017 comme suit :
 - section d'investissement - excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) : 953 449,50 €
 - section de fonctionnement - résultat de fonctionnement reporté (compte 002) : 1 360 317,97 €.

V. Affectation anticipée du résultat 2017 - Budget annexe du Café-musiques L'Empreinte (délibération n° CM_18_025)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

6 abstentions : M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Affecte** le résultat de l'exercice 2017 comme suit :
 - section de fonctionnement- résultat de fonctionnement reporté (compte 002) : 12 346,43 €.

VI. Affectation anticipée du résultat 2017 - Budget annexe du Complexe festif Le Millénaire (délibération n° CM_18_026)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

6 abstentions : M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Affecte** le résultat de l'exercice 2017 comme suit :
 - section d'investissement - excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) : 12 555,24 €
 - section de fonctionnement- résultat de fonctionnement reporté (compte 002) : 2 024,31 €.

VII. Affectation anticipée du résultat 2017 - Budget annexe du restaurant administratif (délibération n° CM_18_027)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

6 abstentions : M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Affecte** le résultat de l'exercice 2017 comme suit :
 - section de fonctionnement- résultat de fonctionnement reporté (compte 002) : 2 802,47 €.

VIII. Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour le financement des travaux de construction de la salle de boxe (délibération n° CM_18_028)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le programme et les crédits de paiement (AP/CP) pour les travaux de construction d'une salle de boxe ci-après :

Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'AP	Montant des crédits de paiements	
		2018	2019
Construction d'une salle de boxe	2 000 000€	897 500€	1 102 500€

- **Précise** que la présente AP/CP concerne exclusivement les travaux. Les prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, etc.) n'en font pas parties ;
- **Précise** que selon l'avancement des travaux, il pourra être nécessaire d'ajuster, par délibération, la répartition des crédits entre les deux exercices budgétaires concernés.

IX. Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour le financement des travaux d'aménagement des locaux de l'Hôtel de Police et de La Poste au Miroir d'Eau (délibération n° CM_18_029)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

30 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Autorise** le programme et les crédits de paiement (AP/CP) pour les travaux de d'aménagement de l'Hôtel de Police et de La Poste ci-après :

Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'AP	Montant des crédits de paiements	
		2018	2019
Travaux d'aménagement de l'Hôtel de Police et de La Poste	765 000,00 €	400 000€	365 000€

- **Précise** que la présente AP/CP concerne l'ensemble des dépenses liées au projet (y compris les prestations intellectuelles et travaux) ;
- **Précise** que selon l'avancement des travaux, il pourra être nécessaire d'ajuster, par délibération, la répartition des crédits entre les 2 exercices budgétaires concernés.

X. Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour le financement des travaux d'aménagement de la Place des Droits de l'Homme (délibération n° CM_18_030)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le programme et les crédits de paiement (AP/CP) pour les travaux d'aménagement de la Place des Droits de l'Homme ci-après :

Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'AP	Montant des crédits de paiements	
		2018	2019
Aménagement de la Place des Droits de l'Homme	750 000€	200 000€	550 000€

- **Précise** que la présente AP/CP concerne l'ensemble des dépenses liées au projet (prestations intellectuelles et travaux) ;
- **Précise** que selon l'avancement des travaux, il pourra être nécessaire d'ajuster, par délibération, la répartition des crédits entre les 2 exercices budgétaires concernés.

XI. Fixation des taux communaux d'imposition 2018 (délibération n° CM_18_031)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
30 voix pour
4 abstentions :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** de fixer comme suit les taux d'imposition 2018 (soit maintien des taux 2017) :
 - taxe d'habitation : 19,31 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,10 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 100,49 %

XII. Approbation du budget primitif 2018 - Budget principal ville (délibération n° CM_18_032)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour
4 voix contre :
2 abstentions :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF
Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Approuve** le budget primitif de l'exercice 2018 de la ville tel qu'il figure dans le document ci-joint :
 - section d'investissement : 7 709 034,38 €
 - section de fonctionnement : 43 693 009,00 €.

XIII. Approbation du budget primitif 2018 - Budget annexe du Café-musiques l'Empreinte (délibération n° CM_18_033)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour
4 voix contre :
2 abstentions :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF
Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Approuve** le budget primitif de l'exercice 2018 de la ville tel qu'il figure dans le document ci-joint :
 - section d'investissement : 26 645,37 €
 - section de fonctionnement : 53 024,00 €.

XIV. Approbation du budget primitif 2018 - Budget annexe du Complexe festif Le Millénaire (délibération n° CM_18_034)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour
4 voix contre :
2 abstentions :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF
Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Approuve** le budget primitif de l'exercice 2018 de la ville tel qu'il figure dans le document ci-joint :
 - section d'investissement : 36 194,24 €
 - section de fonctionnement : 481 524,31 €.

XV. Approbation du budget primitif 2018 - Budget annexe du restaurant administratif (délibération n° CM_18_035)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

4 voix contre :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

2 abstentions :

Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Approuve** le budget primitif de l'exercice 2018 de la ville tel qu'il figure dans le document ci-joint :

- section d'investissement : 26 661,99 €

- section de fonctionnement : 75 302,47 €.

XVI. Attribution de subventions (délibération n° CM_18_036)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité pour les 60 associations suivantes : ACLS - Association Culture et Loisirs de Savigny, Action Scène Art Dessin, Association des Jeunes Sapeurs Pompiers, Brie Bonsaï Club, Choeur Variatio, Cirque Boules et Balles, Cité philharmonique de Paris, Compagnie TAM, Coppélia, Fun Dance, Groupe d'Habitants Solidaires - Jardin Partagé, La Relève, L'Atelier Récup', Le Portugal en Partage, Les enfants cuisinent, Le Théâtre Mâ, Rail club de Sénart, Regards sur le Monde, Sauvez les Ti'Chats 77, Savigny Nous Voix-là, Sénart Danse Passion, Sénart Polyglotte, Solichoeur de Sénart, Tintinnabule, Zèle de papillon, Memory Crew, Amicale Bouliste, Association Sportive du Plessis de Savigny, Association Sportive Collège La Grange du Bois, Association sportive Collège Henri Wallon, Association sportive Lycée Pierre Mendès France, Club de Modélisme, Défi Savignien, Esprit Luta Livre, La salle 176, Les Combattants du Temple, Les Dragons Blancs, Manathan Krav Maga, Myrmidon Union Sportive Team, Pas à pas, Renbukan, Savigny-le-Temple Cyclotourisme, Savigny-le-Temple Echecs, Savigny-le-Temple Football Club, Savigny-le-Temple Taekwondo 77, Savigny Rugby Sénart, Savigny Sénart Athlétisme, Savigny Twirling Les Elfines, Sénart Agglomération Handball, Sénart Savigny Triathlon, Staff Boxe Pieds Poings de Savigny-le-Temple, Les Ateliers des couches culottes, Les Petits loups, Liste d'Union des Parents d'Elèves Indépendants des Quartiers de Savigny, UNICEF, APAEI de la Brie, Elan 2, Gener'Actions77, Secours Populaire Français, Un bouchon : une espérance ;

Après en avoir délibéré par : 32 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (M. BRET, M. FOSSO) pour l'association : Les Amis du Château ;

Après en avoir délibéré par : 31 voix pour et 3 ne prennent pas part au vote (Mme DELACOURT, M. LESUISSE, Mme ARNAULT) pour l'association : Comité des Fêtes ;

Après en avoir délibéré par : 33 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (Mme BOULAY) pour l'association : De sénart à Big Ben ;

Après en avoir délibéré par : 33 voix pour et 1 de prend pas part au vote (Mme BLUTEUX-PEPIN) pour l'association : La Compagnie du Lac ;

Après en avoir délibéré par : 27 voix pour et 7 ne prennent pas part au vote (Mme PICHERY, Mme MUSSET, M. BRET, M. DIHNI, Mme BOULAY, Mme FLADIN, M. EL GAIED) pour l'association : Savigny sans Frontières ;

Après en avoir délibéré par : 33 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (Mme SEYMOUR-GALOU) pour l'association : Union Outre-Mer de Sénart ;

Après en avoir délibéré par : 25 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote (Mme BENSALÉM, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, M. POLLET, Mme MONVILLE, M. M'PENDJA, M. SUBIRADA, Mme BEDHIAF) pour l'association : Espace Prévert Animation ;

Après en avoir délibéré par : 33 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (Mme FLADIN) pour l'association : Conseil Départemental des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques de Seine-et-Marne) ;

Après en avoir délibéré par : 33 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (Mme ARNAULT) pour l'association : L'Amitié des Templiers ;

Après en avoir délibéré par : 28 voix pour et 6 ne prennent pas part au vote (Mme SEYMOUR-GALOU, Mme BLUTEUX-PEPIN, M. COTTY, Mme ARNAULT, Mme MAGNY, M. SUBIRADA) pour le Centre Communal d'Action Sociale ;

Après en avoir délibéré par : 31 voix pour et 3 ne prennent pas part au vote (Mme PICHERY, M. GAUDIN, Mme BOULAY) pour l'Association des Employés Communaux.

- **Décide** l'attribution de subventions conformément au tableau ci-annexé ;

- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 65 du budget primitif de l'année 2018.

XVII. Demande de subvention à la Région Ile-de-France pour la création de la salle de boxe (délibération n° CM_18_037)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le maire à solliciter une subvention d'un montant de 100 000 € (cent mille euros) à la Région Ile-de-France pour la création de ladite salle de boxe, ouverte à tous les autres sports de contact ;
- **S'engage** à recruter deux stagiaires durant la période de versement de la subvention ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget principal pour 2018.

XVIII. Demande de subvention à la Région Ile-de-France pour l'aménagement et l'équipement du futur Hôtel de Police (délibération n° CM_18_038)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le maire à solliciter une subvention d'un montant de 137 475,96 € (cent trente-sept mille quatre cent soixante quinze euros et quatre-vingt seize centimes) à la Région Ile-de-France pour l'équipement et l'aménagement de l'Hôtel de Police. Ce montant correspond à 35 % du coût estimatif de l'opération subventionnable, au regard des critères de la Région ;
- **S'engage** à recruter trois stagiaires durant la période de versement de la subvention ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2018, au chapitre 23 en dépenses.

XIX. Personnel communal : ajustement de postes (délibération n° CM_18_039)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

2 abstentions :

Mme ABLIN, M. SUBIRADA

4 pas de participation au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** les créations et suppressions d'emplois liées aux besoins nouveaux, à l'adéquation grades / recrutements et aux redéploiements à compter du 1^{er} avril 2018 :

TRANSFORMATION D'EMPLOIS LIÉE A L'ADÉQUATION GRADE RECRUTEMENT : **PÔLE ACTION ÉDUCATIVE JEUNESSE**

Scolaire

Suppression d'un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs liés à un recrutement.*

Restauration entretien

Suppression de 2 emplois d'adjoint technique à temps non complet (50%) : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs liés à un recrutement.*

Temps Périscolaires

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs liés à un recrutement.*

REDÉPLOIEMENT D'EMPLOIS LIÉ AUX BESOINS :

POLE RESSOURCES

Service des Systèmes informatiques et télécommunications

Création d'un emploi de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

POLE TECHNIQUE

Développement et urbanisme

Urbanisme

Suppression d'un emploi de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS LIÉES A DES CHANGEMENTS DE FILIERES :

Filière administrative

Création d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Filière Technique

Création de 2 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Filière Animation

Suppression de 2 emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Suppression d'un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Suppression d'un emploi d'animateur principal de 1^{ère} classe : *ajustement du tableau des effectifs lié à une réorganisation de service.*

- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal pour 2018.

XX. Plan de formation 2018-2020 (délibération n° CM_18_040)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

4 pas de participation au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** le plan de formation 2018-2020 ci-annexé ;
- **Décide** que le plan de formation 2018-2020 sera mis en place à compter du 1^{er} avril 2018 ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2018.

XXI. Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association Savigny Rugby Sénart (délibération n° CM_18_041)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention d'objectifs entre la ville et l'association Savigny Rugby Sénart ;
- **Autorise** le maire à signer la présente convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif pour 2018.

XXII. Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association Savigny Sénart Athlétisme (délibération n° CM_18_042)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention d'objectifs entre la ville et l'association Savigny Sénart Athlétisme ;
- **Autorise** le maire à signer la présente convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif pour 2018.

XXIII. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur l'examen de la gestion de la commune de Savigny-le-Temple (délibération n° CM_18_043)

Sur proposition du maire,
Après en avoir débattu,

- **Prend acte** du débat concernant le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Savigny-le-Temple pour les années 2011 et suivantes.

2/ Comptes-rendus des décisions du maire et des marchés à procédure adaptée

DÉCISIONS DU MAIRE 2018

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N°	Date	Objet
DM_18_002	13/03	Tarifs des services publics locaux à compter du 1er janvier 2018 - rectificatif de la DM n°17-179

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE 2018

Le maire rend compte au Conseil municipal des marchés à procédure adaptée (alinéa 4° de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales) ayant fait l'objet d'un contrat.

N°	Date	Objet
18-016	26/02	Supervision des pratiques professionnelles – lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAEP)
18-017	26/02	Partenariat – ville de Savigny-le-Temple et Michel Richefeu (professeur de musique)
18-018	26/02	Action Jeunesse-dispositif BAFA1 en internat-vacances d'hiver 2018 (du 17/02 au 24/02)
18-019	26/02	Contrat avec la société C2M pour l'entretien des appareils de cuisson et machines à laver à la crèche Désirée Clary

La séance est levée le jeudi 29 mars 2018 à 23h27.

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au secrétariat de la Direction générale des services (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 5 avril 2018

- Etat civil (1 ex)
- Courrier (8 ex) pour affichage
- Dossier du Conseil municipal (1 ex)
- Site Internet de la Ville

Affichage en Mairie le 5 avril 2018 pour caractère exécutoire.

Compte-rendu sommaire

votre contact : Lætitia ROBINARD-BONIN

tél : 01 64 10 18 30

courriel : dgs@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 8 février 2018

Légalement convoqué le 1^{er} février 2018, le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 8 février 2018 à 20 h 30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

Etaient présents : 24 élus
22 pour la délibération n° CM_18_015

Mme PICHERY, M. COATTRIEUX, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, M. POLLET, M. CONQ, M. COTTY, M. GAUDIN, M. BRET, M. LESUISSE, Mme ARNAULT, M. DIHNI, Mme BOULAY, Mme MAGNY, M. FRANCES, Mme FLADIN, Mme GABAY, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme DEGLA, Mme BEDHIAF

Avaient donné pouvoir : 11 élus

Mme BENSLEM à Mme SEYMOUR-GALOU

Mme MONVILLE à Mme MAGNY

Mme BLUTEUX-PEPIN à M. BRIARD

Mme MUSSET à M. GAUDIN

M. M'PENDJA à M. COTTY

M. FOSSO à M. BRET

M. VANOT à Mme PICHERY

Mme BARUTEU à M. POLLET

Mme PAYS à M. CONQ

M. FEVRE à M. KITEBA SIMO

M. EL GAIED à Mme BOULAY

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : 2 élus pour la délibération n° CM_18_015

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO

M. POLLET est désigné comme secrétaire de séance.

Hôtel de ville

1, place François Mitterrand

BP 147 • 77547 Savigny-le-Temple cedex

tél : 01 64 10 18 00 • fax : 01 64 10 18 39

cabinet.du.maire@savigny-le-temple.fr • www.savigny-le-temple.fr

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

I. Rapport annuel de l'égalité femmes/hommes - année 2017 et plan d'actions 2018

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend** acte et vote le rapport annuel de l'égalité femmes/hommes pour l'année 2017 et du plan d'actions 2018.

II. Débat d'Orientations Budgétaires

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour

4 voix contre : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

3 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA, Mme DEGLA

- **Prend acte** et vote le DOB sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

III. Budget primitif 2018 - ouverture des crédits d'investissement sur le budget 2018

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
31 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Autorise** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses selon le tableau ci-dessous avant le vote du budget primitif de l'année 2018 pour un montant total de 1 095 000€.

Chapitre	Crédits ouverts 2017 (BP + DM)	Autorisations de crédits 2018, jusqu'au vote du BP	Dépenses concernées
20 Immobilisations incorporelles	902 306,77€	40 000€	Géo-référencement 40 000€
21 Immobilisations corporelles	838 391,42€	105 000€	Acquisitions de mobiliers 20 000€ Acquisitions de véhicules 65 000€ Acquisitions d'autres matériels 20 000€
23 Immobilisations en cours	3 833 788,72	950 000€	Réfection toiture maternelle L. Michel 200 000€ Réfection couverture les Ormes 200 000€ Construction de la salle de boxe 150 000€ Travaux d'aménagement Police municipale 200 000€ Accessibilité des bâtiments publics 100 000€ Travaux de voirie urgents 100 000€

- **Dit** que les crédits seront prévus en priorité au budget primitif de l'année 2018 aux chapitres et fonctions concernés.

IV. Attribution exceptionnelle de subvention à l'association du Conseil Citoyen des Droits de l'Homme

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** l'attribution exceptionnelle d'une subvention d'un montant total de 1 294,08 euros à l'association du Conseil citoyen des Droits de l'Homme ;
- **Dit** que les crédits correspondants seront prévus aux articles 6574 des codes fonctionnels.

V. Demande de remise de pénalités de débet pour le Trésorier principal

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Emet** un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par M. Yves Langevin pour un montant de 2 259,43 €.

VI. Convention d'adhésion aux missions facultatives du Centre de gestion de Seine-et-Marne

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention unique à compter du 1^{er} janvier 2018 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

VII. Personnel communal : ajustements de postes

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour

3 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA, Mme DEGLA

4 pas de participation au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** les créations et suppressions d'emplois liées aux besoins nouveaux, à l'adéquation grades/recrutements et aux redéploiements à compter du 1^{er} mars 2018.

TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS LIÉES À L'ADÉQUATION GRADE RECRUTEMENT :

PÔLE RESSOURCES

Services Généraux

Service des systèmes informatiques et télécommunications

Suppression d'un emploi d'Adjoint administratif à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Création d'un emploi de Technicien territorial à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

PÔLE TECHNIQUE

Espaces Publics

Espaces Verts/Propreté Urbaine

Suppression d'un emploi d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement*

Création d'un emploi d'Adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement*

Suppression d'un emploi d'Agent de maîtrise principal à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement*

Création d'un emploi d'Adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un changement de filière.*

PÔLE ACTION EDUCATIVE JEUNESSE

Jeunesse

Suppression d'un emploi d'Adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement*

Création d'un poste d'Adjoint d'animation à temps complet : *ajustement au tableau des effectifs liés à un recrutement.*

POLE ACTION SOCIALE

Action sociale/Logement

Suppression d'un emploi d'Assistant socio-éducatif à temps complet : *ajustement au tableau des effectifs liés à un recrutement.*

Création d'un emploi d'Assistant socio-éducatif principal à temps complet : *ajustement au tableau des effectifs liés à un recrutement.*

TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS LIÉES À LA PROMOTION INTERNE :

PÔLE TECHNIQUE

Espaces publics

Suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs.*

Création d'un emploi d'un emploi d'Agent de maîtrise à temps complet : *ajustement au tableau des effectifs*

Suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs.*

Création d'un emploi d'Agent de maîtrise à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs.*

PÔLE ACTION ÉDUCATIVE, JEUNESSE

Suppression d'un emploi d'Animateur principal 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs.*

Création d'un emploi d'un emploi d'Attaché territorial à temps complet : *ajustement au tableau des effectifs*

Suppression de 2 emplois d'Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs.*

Création de 2 d'un emplois d'Animateur territorial à temps complet : *ajustement au tableau des effectifs*

Suppression de 4 emplois d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs*

Création de 4 emplois d'animateur territorial à temps complet : *ajustement au tableau des effectifs.*

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville.

VIII. Agenda 21 2018-2020 - Adoption du plan d'actions 2018

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
31 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** le plan d'actions à mettre en œuvre pour 2018 sur le territoire savignien dans le cadre de l'agenda 21 ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

IX. Bail emphytéotique Ferme du Coulevrain avec Campus Montessori Développement

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour

7 voix contre : M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA,
Mme PERIGAUD, Mme DEGLA, Mme BEDHIAF

- **Accepte** la conclusion d'un bail emphytéotique avec la SAS Campus Montessori Développement sur le site de la ferme du Coulevrain, parcelle référencée BC 116, d'une superficie de 20 891 m² ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire notamment la promesse de bail et le bail.

X. Convention tripartite GPS / EPA / Commune pour la rétrocession des emprises foncières et des équipements publics de la ZAC Extension du Bourg

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
31 voix pour

4 voix contre : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** la convention de rétrocession tripartite entre la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, l'EPA Sénart et la Commune de Savigny-le-Temple relative à la rétrocession des emprises foncières et des équipements publics de la ZAC Extension Bourg ;

- **Autorise** à le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire notamment la convention et l'acte de transfert de propriété.

XI. Création d'un périmètre d'étude de la Zone industrielle : proposition de délimitation et demande d'instauration au Préfet

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la proposition d'instauration d'un périmètre d'étude concernant la zone industrielle et sa délimitation indiquée sur le plan joint à la présente délibération ;
- **Autorise** le Maire à demander son instauration par arrêté préfectoral ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que le périmètre sera reporté sur le plan local d'urbanisme, conformément au code de l'urbanisme, à l'issue de la prise de l'arrêté préfectoral instaurant ledit périmètre.

XII. Déclassement du domaine public du chemin piétonnier situé entre les parcelles BE 48 et BE 128

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de déclasser du domaine public le chemin piétonnier situé entre les parcelles BE 128 et BE 48 ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

XIII. Échange de parcelles entre la commune et Mme Martin

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** l'échange de parcelles entre la commune et Mme Sylvie Martin, correspondant d'une part à la vente du chemin piétonnier situé entre les parcelles BE 128 et BE 48, cadastré BE 453 d'une superficie de 36 m², et d'autre part l'acquisition de la parcelle BE 451 d'une superficie de 71 m² ;
- **Précise** que cet échange est réalisé sans soulte, ni retour de part et d'autre ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2018.

XIV. Convention autorisant l'installation et l'exploitation d'équipements techniques télécoms miniaturisés dits " SMALL CELLS "

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

31 voix pour

3 abstentions : M. CONQ, M. VANOT, Mme PAYS

1 pas de participation au vote : M. KITEBA SIMO

- **Approuve** la convention autorisant l'installation et l'exploitation d'équipements techniques télécoms miniaturisés dits « SMALL CELLS » ;
- **Autorise** le maire à signer la convention autorisant l'installation et l'exploitation d'équipements techniques télécoms miniaturisés dits « SMALL CELLS », ainsi que tous documents liés à cette affaire.

XV. Convention et avenant d'adhésion de participation financière relative à la maintenance du logiciel CARTADS

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les termes de la convention-cadre relative à la participation financière pour la maintenance du logiciel de gestion du droit des sols et foncier CARTADS ;
- **Approuve** les termes de l'avenant d'adhésion à ladite convention-cadre, ayant pour objet de fixer les conditions et modalités d'adhésion des communes membres de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, futures utilisatrices du logiciel ;

- **Précise** que cette convention cadre se substitue à celle approuvée par la délibération n°15-64 du 26 juin 2015 ;
- **Autorise** le maire à signer la présente convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

XVI. Conventions de partenariats pour le Printemps des jardiniers pour 2018

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les conventions établies pour la manifestation « Le Printemps des jardiniers » les 24 et 25 mars 2018 ;
- **Autorise** le maire à signer les présentes conventions ainsi que toutes conventions de partenariats à venir permettant le développement de cette manifestation et autres documents relatifs à cette affaire.

XVII. Renouvellement de la convention avec l'association " Les Amis du Château de La Grange "

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
31 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** la convention d'objectifs (de partenariat) entre la ville de Savigny-le-Temple et l'Association « Les Amis du Château de La Grange » pour trois ans ;
- **Autorise** le maire à signer la présente de convention ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la Ville pour l'exercice en cours et les années suivantes aux imputations concernées.

XVIII. Renouvellement de la convention avec le Comité des fêtes

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
31 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** le projet ci-joint de renouvellement de la convention établi avec le Comité des fêtes ;
- **Autorise** le maire à signer la présente convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice en cours chapitre 65.

XIX. Convention de parrainage avec l'agence " Guy Hoquet " pour un affichage publicitaire

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
31 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** le projet de convention de parrainage avec l'agence Guy Hocquet ;
- **Autorise** le Maire à signer la présente convention relative à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif de la Ville pour 2018.

XX. Rapport d'activité de la SEMSA pour l'année 2016

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
32 voix pour

3 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA, Mme DEGLA

- **Prend acte et vote** du rapport annuel de la Société d'Economie Mixte de Savigny-le-Temple pour 2016.

DÉCISIONS DU MAIRE 2017/2018

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N°	Date	Objet
DM_17_158	24/11	Emprunt 1 500 000 euros Caisse d'Epargne IDF
DM_17_159	11/12	Tarifs des services publics locaux applicables à compter du 01 janvier 2017 rectificatif DM 16-173
DM_17_160	11/12	Modification de la DM 17-158 relative à la réalisation d'emprunt de 1 500 000 euros de la CE IDF
DM_17_161	15/12	Tarifs des services publics locaux applicables à compter du 1er janvier 2017 - rectificatif de la DM n°16-173
DM_17_162	15/12	Création d'une régie de recettes pour la patinoire municipale de Savigny-le-Temple
DM_17_163	15/12	Fermeture de la régie de recettes du stade nautique Jean Bouin à Savigny-le-Temple (régie 14452)
DM_17_164	15/12	Fermeture de la régie de recettes au fonctionnement intermittent pour l'encaissement des ventes des produits du terroir Seine et Marnais lors du congrès de l'amicale des Savigny de France et de Suisse (régie 14534)
DM_17_165	15/12	Fixation du prix de vente de produits du jardin du Domaine de la Grange-la Prévôté et du verger de la ferme du Coulevrain
DM_17_166	15/12	Convention de partenariat avec l'établissement ICAM site de Paris Sénart
DM_17_167	15/12	Convention de partenariat entre la Ville de Savigny-le-Temple et l'Espace Prévert relative à l'obtention de tarifs préférentiels pour la Direction à la Jeunesse
DM_17_168	15/12	Convention entre le collège Louis Armand et la Ville de Savigny-le-Temple relative à la mise en place de temps d'animation au sein du collège et à l'expérimentation d'une démarche de prévention du décrochage scolaire

N°	Date	Objet
DM_17_169	15/12	Convention entre le collège Henri Wallon et la Ville de Savigny-le-Temple relative à la mise en place de temps d'animation au sein du collège et à l'expérimentation d'une démarche de prévention du décrochage scolaire
DM_17_170		
DM_17_171	18/12	Fermeture de la régie de recettes "restauration rapide et consommations au bar de la salle de restaurant" au café-musiques de Savigny-le-Temple (régie 19481)
DM_17_172	19/12	Fermeture de la régie d'avances au café-musiques de Savigny-le-Temple (régie 29480)
DM_17_173	19/12	Fermeture de la régie de recettes pour l'encaissement de la location des studios d'enregistrement au café-musiques de Savigny-le-Temple (régie 19482)
DM_17_174	19/12	Fermeture de la régie de recettes pour l'encaissement des consommations du bar au café-musiques de Savigny-le-Temple (régie 19483)
DM_17_175	19/12	Fermeture de la régie de recettes "billetterie" concerts au café-musiques de Savigny-le-Temple (régie 19484)
DM_17_176	20/12	Cession à titre gratuit d'un cheval utilisé par la Direction à la Tranquillité Publique de la ville de Savigny-le-Temple
DM_17_177	20/12	Cession à titre gratuit de deux chevaux utilisés par la Direction à la Tranquillité Publique de la ville de Savigny-le-Temple
DM_17_178	22/12	Modalités de détermination des tarifs des participations familiales aux services publics locaux soumises à conditions de ressources (taux d'effort)
DM_17_179	22/12	Tarifs des services publics locaux applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2018
DM_17_180	22/12	Fixation des droits de place perçus sur les marchés
DM_18_001	09/01	Modification de la régie de recettes de la maison de Quartier Gastion Variot de Savigny-le-Temple (régie 14454)

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE 2018

Le maire rend compte au Conseil municipal des marchés à procédure adaptée (alinéa 4° de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales) ayant fait l'objet d'un contrat.

N°	Date	Objet
18-001	05/01	Convention d'action avec le lycée Antonin Carême pour l'accueil des convives et la réalisation d'un service de vestiaire et d'accueil le vendredi 19 janvier 2018
18-002	05/01	Convention d'action avec le lycée Antonin Carême pour l'accueil des convives et la réalisation d'un service de vestiaire et d'accueil le samedi 20 janvier 2018
18-003	05/01	Convention d'action avec le lycée Antonin Carême le dressage et le service en buffet d'un cocktail dinatoire, réalisation un TP extérieur le samedi 20 janvier 2018
18-004	08/01	Fournitures de repas pour la restauration scolaire et municipale
18-005	08/01	Prestations de services de formation pour la ville de Savigny-le-Temple
18-006	12/01	Partenariat pour la mise en œuvre d'un cycle d'initiation à la pratique d'ateliers récréatifs et de loisirs autour de l'olfaction dans de cadre des TAP ANNULÉ
18-007	12/01	Partenariat pour la mise en œuvre d'un cycle d'initiation du Taekwondo dans le cadre des TAP
18-008	12/01	Partenariat pour la mise en œuvre d'un cycle d'initiation au théâtre expression verbale et corporelle dans le cadre des TAP
18-009	12/01	Partenariat pour la mise en œuvre d'un cycle d'initiation au théâtre dans le cadre des TAP
18-010	12/01	Partenariat pour la mise en œuvre d'un cycle d'initiation à la zumba et à la relaxation dans le cadre des TAP
18-011	12/01	Partenariat pour la mise en œuvre d'un cycle d'initiation à la pratique du Baseball dans le cadre des TAP
18-012	12/01	Partenariat pour la mise en œuvre d'un cycle d'initiation à la pratique d'ateliers musique de loisir autour de l'éveil dans le cadre des TAP
18-013	12/01	Partenariat pour la mise en œuvre d'un cycle d'initiation aux arts du cirque dans le cadre des TAP
18-014	18/01	Convention cadre immobilier avec Agorastore
18-015	30/01	Travaux pour la création d'une salle de boxe

La séance est levée le jeudi 08 février 2018 à 23h46.

**CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au secrétariat de la Direction générale des services (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 15 février 2018

- Etat civil (1 ex)
- Courrier (8 ex) pour affichage
- Dossier du Conseil municipal (1 ex)
- Site Internet de la Ville

Affichage en Mairie le 15 février 2018 pour caractère exécutoire.

Compte-rendu sommaire

vosre contact : Emmanuel CATTIAU
tél : 01 64 10 18 30
courriel : secretariat.general@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 27 septembre 2018

Légalement convoqué le 21 septembre 2018, le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 27 septembre 2018 à 20 h 30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

Etaient présents : 27 élus

26 élus (de la délibération n° CM_18_097 à la délibération n° CM_18_099 et n°CM_18_108)

Mme PICHERY, M. COATTRIEUX, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, M. POLLET, Mme MONVILLE, M. CONQ, M. COTTY, M. GAUDIN, Mme MUSSET, M. M'PENDJA, M. BRET, M. LESUISSE, M. DIHNI, Mme BOULAY, M. FOSSO, Mme MAGNY, M. FRANCES, Mme FLADIN, Mme GABAY, Mme PAYS, M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, Mme MASSANGA, Mme BEDHIAF

Avaient donné pouvoir : 8 élus

Mme BENSALÉM à M. COATTRIEUX
Mme BLUTEUX-PEPIN à Mme PICHERY
Mme ARNAULT à M. BRIARD
M. VANOT à M. BRET
Mme BARUTEU à M. POLLET
M. SUBIRADA à Mme ABLIN
Mme PERIGAUD à M. KITEBA SIMO
M. EL GAIED à Mme SEYMOUR-GALOU

Etaient absents :

M. POLLET (de la délibération de la délibération n° CM_18_097 à la délibération n° CM_18_099)
M.COTTY (pour la délibération n°CM_18_108)

M. FRANCES est désigné comme secrétaire de séance.

Hôtel de ville

1, place François Mitterrand
BP 147 • 77547 Savigny-le-Temple cedex
tél : 01 64 10 18 00 • fax : 01 64 10 18 39
cabinet.du.maire@savigny-le-temple.fr • www.savigny-le-temple.fr

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

I. **Convention de prestations de service logistique pour les médiathèques avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (délibération n° CM_18_085)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention de prestations de service logistique présentée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;
- **Autorise** le maire à signer la convention.

II. **Open data - ouverture des données publiques de Savigny-le-Temple (délibération n° CM_18_086)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de mettre à disposition progressivement les données publiques propriété de la mairie de Savigny-le-Temple sur un portail dédié, sous une licence de type Licence Ouverte.

III. **Convention de mise à disposition de sous domaine sur le portail open data de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (délibération n° CM_18_087)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention de mise à disposition de sous-domaine sur le portail open data de CA GPS ;
- **Autorise** le maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes aux articles et codes fonctionnels correspondants au budget de la Ville pour 2018 et les suivants.

IV. **Fonds de concours 2018 (délibération n° CM_18_088)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Sollicite** la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart dans le cadre du fonds de concours, pour un montant de 2 400 550 €, selon le détail présenté en annexe ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

V. **Remise gracieuse pour la régie de recettes du Stade nautique Jean Bouin (délibération n° CM_18_089)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** la remise gracieuse pour un montant de 40 € ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville, article 6718.

VI. **Contrôle des déclarations de la TCCFE par le SDESM (délibération n° CM_18_090)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'autoriser le SDESM à recevoir la copie des déclarations de la TCCFE pour la commune de Savigny-le-Temple ;
- **Autorise** le SDESM à effectuer le contrôle des déclarations de la TCCFE pour la Commune ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

VII. Aménagement de la place des Droits de l'Homme - Maitrise d'ouvrage déléguée par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart à la Ville (délibération n° CM_18_091)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les termes du projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart concernant l'aménagement de la Place des Droits de l'Homme ;
- **Autorise** le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée susmentionnée ;
- **Dit** que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au chapitre opération pour compte de tiers.

VIII. Renouvellement de la convention avec le Comité de jumelage Savigny-sans-Frontières (délibération n° CM_18_092)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
31 voix pour
4 voix contre :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** la convention ci-annexée avec le Comité de jumelage Savigny-sans-Frontières ;
- **Autorise** le maire à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits en dépenses et en recette aux articles et codes fonctionnels correspondants des budgets de la Ville pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021, années d'application de la convention.

IX. Convention Ville - Comité de jumelage Savigny-Sans-Frontières : renouvellement de mise à disposition de personnel communal (délibération n° CM_18_093)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
31 voix pour
4 voix contre :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** le renouvellement de la convention de mise à disposition de Mme Tamara Costes, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2018 ;
- **Précise** que le temps de travail de cet agent sera partagé à hauteur de 50 % pour l'association dans le cadre de la mise à disposition et à 50 % pour la Ville ;
- **Prend** acte que la Ville recouvrera auprès du Comité de Jumelage Savigny-Sans-Frontières 50 % du traitement et des charges afférentes à la rémunération de Mme Tamara Costes ;
- **Autorise** le maire à signer la convention correspondante ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2018 et les suivantes, en dépenses et en recettes.

X. Ajustement de postes et mise à jour des tableaux des effectifs (délibération n° CM_18_094)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
29 voix pour
2 abstentions :

Mme ABLIN, M. SUBIRADA

4 pas de participation au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** de la mise en place de deux tableaux des effectifs ci-annexés correspondant à la création et la suppression de postes à compter du 1^{er} octobre 2018 :

I - POSTES PERMANENTS

A) TRANSFORMATION D'EMPLOIS LIÉE A L'ADÉQUATION GRADE RECRUTEMENT

POLE RESSOURCES

Régie

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 85),
Création d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet (poste 85).

Gestion administrative/carrière et paie

Suppression d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet (poste 67),
Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 67) liée à la réussite au concours.

POLE ACTION SOCIALE

Habitat logement

Suppression d'un poste d'assistante socio-éducative principal, à temps complet (poste 599) liée à une promotion interne,
Création d'un poste de conseiller socio-éducatif, à temps complet (poste 599) liée à une promotion interne.

B) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS LIÉES A DES AVANCEMENTS DE GRADE

Filière administrative

Suppression de 7 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
Création de 7 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Filière technique

Suppression de 6 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
Création de 6 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
Suppression de 19 postes d'adjoint technique, à temps complet,
Création de 19 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
Suppression de 4 postes d'agent maîtrise, à temps complet,
Création de 4 postes d'agent de maîtrise principal, à temps complet.

Filière animation

Suppression de 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
Création de 3 postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
Suppression de 3 postes d'adjoint d'animation, à temps complet,
Création de 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet.

Filière médico-social

Suppression d'un poste d' ATSEM principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
Création d'un poste d' ATSEM principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
Suppression d'un poste d'infirmier en soins généraux classe supérieur, à temps complet,
Création d'un poste d'infirmier en soins généraux hors classe.

Filière police municipale

Suppression d'un poste de gardien brigadier, à temps complet,
Création d'un poste de brigadier-chef principal, à temps complet.

C) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS LIÉES A DES DEMANDES DE CHANGEMENT DE FILIÈRES

Cabinet du Maire

Filière Technique

Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet (poste 778), liée à un reclassement.

Filière administrative

Création d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet (poste 778), liée à un reclassement.

D) REDÉPLOIEMENT D'EMPLOIS LIÉS AUX BESOINS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ACTION ÉDUCATIVE JEUNESSE

Temps périscolaire

Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial, à temps complet (poste 798).

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ÉVÉNEMENT ET DE L'ANIMATION DE LA VILLE

Animation culturelle (Café-Danses Bobby Sands)

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 467).

Domaine de La Grange - La Prévôté

Création d'un poste d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 798),

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 467).

II - POSTES NON PERMANENTS

Les postes non permanents sont créés pour une durée de 12 mois par délibération et ajoutés au tableau des effectifs. Ceci permet de répondre à l'obligation de viser dans chaque acte d'engagement d'agent contractuel une référence de délibération.

En effet, il est rappelé qu'en l'absence de cette mention, le comptable public est fondé à refuser le paiement de la rémunération de l'agent contractuel.

A) CRÉATION D'EMPLOIS PAR REDÉPLOIEMENT DE VACATIONS

Il est proposé de créer des postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité (article 3-1) par redéploiement des crédits de vacances à budget constant. Ces redéploiements permettront de réduire la précarité d'emplois des personnes recrutées.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ÉVÉNEMENT ET DE L'ANIMATION DE LA VILLE

Animation sportive

Suppression de 500 heures de crédit de vacances,

Création de 5 postes d'éducateur APS principal de 1^{ère} classe, à temps non complet (2h hebdomadaire) pour une durée de 12 mois.

Animation sociale (Centre social Françoise Dolto et Maison de quartier Gaston Variot)

Suppression de 7085 h de crédit de vacances,

Création de 20 postes d'adjoint d'animation à temps non complet (précisé ci dessous) pour une durée de 12 mois :

- 1 poste d'adjoint d'animation, (1h00 hebdomadaire) : atelier slam AEPS (Centre social Françoise Dolto)
- 1 poste d'adjoint d'animation, (2h37 hebdomadaire) : éveil musical (Centre social Françoise Dolto)
- 1 poste d'adjoint d'animation, (3h04 hebdomadaire) : atelier journal adulte (Centre social Françoise Dolto)
- 1 poste d'adjoint d'animation, (3h51 hebdomadaire) : Atelier gym douce (Centre social Françoise Dolto et Maison de quartier Gaston Variot)
- 2 postes d'adjoint d'animation, (3h57 hebdomadaire) : AEPS collège (Centre social Françoise Dolto)
- 4 postes d'adjoint d'animation, (6h19 hebdomadaire) : AEPS élémentaire (Maison de quartier Gaston Variot)
- 1 poste d'adjoint d'animation, (6h27 hebdomadaire) : Atelier Anglais (Centre social Françoise Dolto et Maison de quartier Gaston Variot)
- 5 postes d'adjoint d'animation, (6h39 hebdomadaire) : AEPS élémentaire (Centre social Françoise Dolto: 3 et Maison de quartier Gaston Variot : 2)
- 1 poste d'adjoint d'animation, (6h45 hebdomadaire) : Animation ludothèque (Centre social Françoise Dolto)
- 1 poste d'adjoint d'animation, (7h44 hebdomadaire) : Animation « ateliers « petits futés »(Centre social Françoise Dolto)
- 1 poste d'adjoint d'animation, (7h57 hebdomadaire) : AEPS et atelier Touchatou (Centre social Françoise Dolto)
- 1 poste d'adjoint d'animation (7h57 hebdomadaire) : AEPS collège lycée et animation jeunesse (Centre social Françoise Dolto)

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville.

XI. Critères et modalités d'exercice du télétravail (délibération n° CM_18_095)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
33 voix pour
2 abstentions :

Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Décide** les critères et modalités d'exercice du télétravail comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2018 :

1 - La détermination des activités éligibles au télétravail

Le principe est le suivant : l'ensemble des activités exercées par les agents de la collectivité est éligible au télétravail.

Sont toutefois exclues certaines activités de par leur nature. Il ne s'agit pas d'exclure certains corps statutaires dans leur ensemble ou certaines filières du dispositif mais d'identifier, pour certains d'entre eux, des tâches qui ne sont pas télétravaillables :

- les activités opérationnelles, notamment les activités qui entrent dans le cadre d'opérations de police et de médiation,
- les activités d'accueil physique du public.

Peuvent également être exclues certaines activités si elles remplissent l'un des critères suivants :

- l'accomplissement de travaux portant sur des documents confidentiels ou comportant des données à caractère sensible si la confidentialité de ces données ne peut être assurée. L'activité qui requiert l'utilisation de ces données ne pourra être télétravaillée ;
- l'utilisation d'un logiciel informatique ne pouvant être utilisé à distance. Une activité qui requiert l'utilisation d'un logiciel qui ne peut être utilisé à domicile ne peut donc être télétravaillée.

2 - Le lieu d'exercice du télétravail

Le télétravail sera exercé au domicile de l'agent ou dans des locaux professionnels mis à disposition par la collectivité.

3 - Les règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données

La mise en œuvre du télétravail nécessite le respect de règles de sécurité en matière informatique.

La sécurité des systèmes d'information vise les objectifs suivants :

- la disponibilité : le système doit fonctionner sans faille durant les plages d'utilisation prévues et garantir l'accès aux services et ressources installées avec le temps de réponse attendu,
- l'intégrité : les éléments considérés doivent être exacts et complets,
- la confidentialité : seules les personnes autorisées ont accès aux informations qui leur sont destinées.

Tout accès indésirable doit être empêché. Le responsable du traitement est astreint à une obligation de sécurité. Il doit faire prendre les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité des données et éviter leur divulgation.

4 - Les règles à respecter en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé

L'agent assurant ses fonctions en télétravail doit effectuer les mêmes horaires que ceux réalisés habituellement au sein de la collectivité.

Durant ces horaires, l'agent doit être à la disposition de son employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles. Il doit donc être totalement joignable et disponible en faveur des administrés, de ses collaborateurs et/ou de ses supérieurs hiérarchiques.

Par ailleurs, l'agent n'est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail pendant ses heures de travail.

Si l'agent quitte son lieu de télétravail pendant ses heures de travail, sans autorisation préalable de l'autorité territoriale, ce dernier pourra être sanctionné pour manquement au devoir d'obéissance hiérarchique.

L'agent pourra également se voir infliger une absence de service fait pour le temps passé en dehors de son lieu de télétravail.

Enfin, tout accident intervenant en dehors du lieu de télétravail pendant les heures normalement travaillées ne pourra donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service. De même, tous les accidents domestiques ne pourront donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service.

Toutefois, durant sa pause méridienne, conformément à la réglementation du temps de travail de la collectivité ou de l'établissement, l'agent est autorisé à quitter son lieu de télétravail.

5 - L'accès du CHSCT au lieu d'exercice du télétravail et la bonne application des règles en matière d'hygiène et de sécurité

En vertu de l'article 40 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les membres du CHSCT procèdent à intervalles réguliers à la visite des services relevant de leur champs de compétences.

Ils bénéficient pour ce faire d'un droit d'accès aux locaux dans le cadre de leurs missions.

Dans le cas où l'agent exerce ses fonctions en télétravail à son domicile, l'accès au domicile du télétravailleur est subordonné à l'accord de l'intéressé, dûment recueilli par écrit.

6 - Les modalités de contrôle et de comptabilisation du temps de travail

Les télétravailleurs doivent remplir, périodiquement, des formulaires déclaratifs dénommés « Feuilles de temps ». Celles-ci seront contrôlées par le supérieur hiérarchique.

7 - La durée de l'autorisation d'exercer ses fonctions en télétravail

L'autorisation est valable un an maximum.

L'autorisation peut être renouvelée par décision expresse, après entretien avec le supérieur hiérarchique direct et sur avis de ce dernier.

En cas de changement de fonctions, l'agent intéressé doit présenter une nouvelle demande.

Période d'adaptation :

L'autorisation peut prévoir une période d'adaptation de 3 mois maximum. Cette période doit être adaptée à la durée de l'autorisation.

8 - Les quotités autorisées

La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail ne peut être supérieure à trois jours par semaine. Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut être inférieur à deux jours par semaine.

Dérogation :

A la demande des agents dont l'état de santé le justifie, et après avis du médecin de prévention ou du médecin du travail, il peut être dérogé pour 6 mois maximum à cette quotité susvisée. Cette dérogation est renouvelable une fois après avis du médecin de prévention ou du médecin du travail.

- **Autorise** l'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une période limitée à un an ;
- **Dit** qu'à l'issue de cette période, un audit sera fait pour établir le bilan de l'année, afin de mettre en place un plan de formation adapté, ainsi que le bilan des outils sur le contrôle nécessaire à ce nouveau mode de travail ;
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2018 par décision modificative.

XII. Contrat de Partenariat Public-Privé relatif à la (re)construction avec financement, à la gestion énergétique et à la maintenance des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore - Avenant n°6 (délibération n° CM_18_096)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

29 voix pour

2 voix contre : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** les termes de l'avenant n°6 au contrat de partenariat conclu avec la société SPIE CityNetworks ;
- **Autorise** le maire à signer le présent avenant n°6 et ses annexes avec la société SPIE CityNetworks ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2018.

XIII. Adhésion au SDESM des communes de Bagneaux-sur-Loing, Lesigny, Croissy-Beaubourg et Villenoy (délibération n° CM_18_097)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'adhésion des communes de Bagneaux-sur-Loing, Lesigny, Croissy-Beaubourg et Villenoy au SDESM ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

XIV. Vente de la parcelle cadastrée section BE n°447 sise 5, place de l'Eglise (délibération n° CM_18_098)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
30 voix pour
2 voix contre : Mme ABLIN, M. SUBIRADA
1 abstention : M. FRANCES

- **Accepte** la vente par la Commune au profit de la SCP Duclos-Cabart et Marta Nujo, représentée par M. Marta Nujo, ou au profit d'une personne morale dans laquelle M. Marta Nujo sera associé, de la parcelle cadastrée BE 447, d'une superficie de 517 m², pour un montant de 325 000 euros, afin d'y exercer une activité d'office notarial ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire, notamment l'acte authentique.

XV. Déclassement de l'immeuble situé sis 25, avenue Missak Manouchian (délibération n° CM_18_099)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
31 voix pour
2 voix contre : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Constate** la désaffectation et **approuve** le déclassement de l'immeuble sis 25, avenue Missak Manouchian, cadastré section AR 445, d'une superficie de 1 025 m² ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

XVI. Déploiement opérationnel d'un dispositif de location longue durée de vélos à assistance électrique (délibération n° CM_18_100)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Donne son accord** pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire communal ;
- **Dit** que la commune de Savigny-le-Temple est candidate à l'implantation du service proposé, notamment à proximité de la gare RER ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

XVII. Convention de concession de douze places de stationnement au sein du parking situé allée de la perspective entre SCI Ile-de-France et la commune de Savigny-le-Temple (délibération n° CM_18_101)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
31 voix pour
4 voix contre : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** les dispositions de la convention de concession de places de stationnement au bénéfice de la SCI Ile-de-France ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer la présente convention, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

XVIII. Convention de gestion des abris-voyageurs : demande et renouvellement avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (délibération n° CM_18_102)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention de gestion ci-annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer la convention ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits en dépenses et en recettes aux articles et codes fonctionnels correspondants au budget de la Ville pour 2019 et 2020.

XIX. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'abris-voyageurs par le Département de Seine-et-Marne (délibération n° CM_18_103)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention de mise à disposition de huit abris-voyageurs par le Département de Seine-et-Marne;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer la dite convention et les documents se rapportant à cette affaire.

XX. Rapport annuel 2017 de la Délégation de Service Public de l'Espace Prévert de l'association Espace Prévert Animation (délibération n° CM_18_104)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

7 pas de participation au vote : Mme BENSALÉM, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD,
Mme DELACOURT, Mme MONVILLE, M. CONQ, Mme PERIGAUD

- **Prend acte** du débat concernant le rapport annuel retraçant l'activité de l'Espace Prévert - Scène du Monde pour l'exercice 2017.

XXI. Rapport annuel 2017 de la Délégation de Service Public marché alimentaire de SEMACO (délibération n° CM_18_105)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** du débat concernant le rapport annuel d'exploitation de la société SEMACO pour l'année 2017.

XXII. Rapport annuel 2017 du Partenariat Public-Privé d'éclairage public de la société SPIE (délibération n° CM_18_106)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

33 voix pour

2 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Prend acte** du débat concernant le rapport annuel d'exploitation de la société SPIE pour l'année 2017.

XXIII. Rapport d'activité de la SEMSA pour l'année 2017 (délibération n° CM_18_107)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

7 pas de participation au vote : M. BRIARD, M. POLLET, Mme MUSSET, M. FOSSO, Mme GABAY,
Mme PAYS, M. KITEBA SIMO

- **Prend acte et vote** le rapport annuel de la Société d'Economie Mixte de Savigny-le-Temple pour 2017.

XXIV. Rapport d'activité du SDESM pour l'année 2017 (délibération n° CM_18_108)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** et vote le rapport annuel du président du (SDESM) pour l'année 2017.

XXV. Convention de financement des équipements d'accueil du jeune enfant entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Savigny-le-Temple (délibération n° CM_18_109)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'ensemble des termes de la convention de financement ;
- **Autorise** le maire à signer les conventions pour l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant de la Ville, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

XXVI. Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour les accueils de loisirs et les accueils jeunesse (délibération n° CM_18_110)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les termes de la convention d'objectifs et de financement pour les accueils de loisirs « Accueil Adolescent » ;
- **Autorise** le maire à signer la présente convention et les actes se rapportant au fonctionnement des accueils de loisirs et les accueils adolescent.

XXVII. Approbation des règlements intérieurs des établissements d'accueil du jeune enfant, des accueils périscolaires et de loisirs, de la restauration scolaire et des accueils de jeunes 11-17 ans (délibération n° CM_18_111)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les règlements intérieurs des équipements d'accueil du jeune enfant, des accueils périscolaires et de loisirs, de la restauration scolaire et des accueils de jeunes 11-17 ans ;
- **Autorise** le maire à signer les règlements joints en annexe.

XXVIII. Soutien du Conseil départemental en faveur du développement des enseignements artistiques (délibération n° CM_18_112)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention ci-annexée ;
- **Autorise** le maire à signer la convention entre le Département et la Ville.

XXIX. Soutien du Conseil départemental aux écoles multisports (délibération n° CM_18_113)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention pour le fonctionnement de l'école multisports avec le Département de Seine-et-Marne ;
- **Autorise** le maire à signer cette convention ;
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours, au chapitre 7473.

XXX. Convention pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS au collège (délibération n° CM_18_114)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention de participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS au collège Louis Armand, par le Département de Seine-et-Marne ;

- **Autorise** le maire à signer cette convention ;
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours, au chapitre 7473.

XXXI. Adhésion annuelle au Fonds de Solidarité Logement (délibération n° CM_18_115)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention d'adhésion de la Commune au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2018 ;
- **Autorise** le maire à signer la convention.

2/ Comptes-rendus des décisions du maire et des marchés à procédure adaptée

DÉCISIONS DU MAIRE 2018

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N°	Date	Objet
DM_18_16	22/06/18	Convention d'exploitation de support d'affichage sur le domaine public au bénéfice du théâtre de Sénart
DM_18_17	27/06/18	Marché public de travaux pour la mise aux normes accessibilités (ADAP) - programme 2018 : déclaration d'anfractuosités des lots 2 et 6
DM_18_018	06/07/18	Dépôt de plainte au nom de la Commune - Dégradation ou détérioration de bien destiné à l'utilité ou la décoration publique
DM_18_019	23/07/18	Modification de la régie de dépenses " séjours jeunes " pour la Direction de la tranquillité publique de Savigny-le-Temple (régie 24519)
DM_18_020	23/07/18	Tarifs des services publics locaux applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2018 - rectificatif de la DM n°17-179

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE 2018

Le maire rend compte au Conseil municipal des marchés à procédure adaptée (alinéa 4° de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales) ayant fait l'objet d'un contrat.

N°	Date	Objet
18-027	27/06	Convention avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) pour la protection des abeilles et des pollinisateurs sauvages
18-028	02/07	Services d'installation d'une patinoire provisoire
18-029	06/09	CAP NOVA - Convention de formation professionnel
18-030	18/09	Travaux pour la réhabilitation des passerelles

La séance est levée le jeudi 27 septembre 2018 à 23h07.

**CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au secrétariat de la Direction générale des services (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 04 octobre 2018

- Etat civil (1 ex)
- Courrier (8 ex) pour affichage
- Dossier du Conseil municipal (1 ex)
- Site Internet de la Ville

Affichage en Mairie le 4 octobre 2018 pour caractère exécutoire.

Compte-rendu sommaire

vosre contact : Emmanuel CATTIAU
tél : 01 64 10 18 30
courriel : dgs@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 28 juin 2018

Légalement convoqué le 21 juin 2018, le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 28 juin 2018 à 20 h 30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

Etaient présents : 27 élus

26 élus (pour la délibération n°CM_18_075 et pour les délibérations n°CM_18_064 à CM_18_067)

Mme PICHERY, M. COATTRIEUX, Mme BENSALÉM, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, Mme MONVILLE, M. CONQ, M. COTTY, M. GAUDIN, M. M'PENDJA, M. BRET, M. LESUISSE, M. DIHNI, Mme BOULAY, M. FOSSO, Mme MAGNY, Mme FLADIN, M. VANOT, Mme GABAY, Mme PAYS, M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA, Mme MASSANGA, Mme PERIGAUD

formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir : 6 élus

5 élus (de la délibération n° CM_18_064 à CM_18_067)

Mme BLUTEUX-PEPIN à Mme SEYMOUR-GALOU

Mme MUSSET à M. GAUDIN

Mme ARNAULT à M. LESUISSE

M. FRANCES à M. BRIARD

M. EL GAIED à Mme PICHERY

Mme BEDHIAF à M. KITEBA SIMO

Étaient absents : 2 élus

3 élus (pour la délibération n°CM_18_075)

M. POLLET, Mme BARUTEU

Mme BENSALÉM est désignée comme secrétaire de séance.

Hôtel de ville

1, place François Mitterrand
BP 147 • 77547 Savigny-le-Temple cedex
tél : 01 64 10 18 00 • fax : 01 64 10 18 39
cabinet.du.maire@savigny-le-temple.fr • www.savigny-le-temple.fr

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

I. **Non au démantèlement du service public d'orientation de l'Éducation nationale (délibération n° CM_18_051)**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

29 voix pour

4 abstentions :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

Les députés ont entamé début juin l'examen d'un projet de loi visant notamment à élargir les missions des régions en matière d'orientation. Le transfert des DRONISEP (Direction Régionale de l'Office d'Information sur les Enseignements et les Professions) aux régions remettrait ainsi en cause l'existence même du réseau des CIO (Centres d'Information et d'Orientation).

Cette annonce arrive dans un contexte de méprise des compétences et du travail effectué par l'ensemble des personnels de l'ONISEP et des CIO. Il traduit par ailleurs une méconnaissance des processus psychologiques en jeu dans l'orientation des jeunes en construction.

Ce qui est en jeu dans ce projet :

- l'égalité d'accès à l'information sur l'ensemble du territoire national. Avec un transfert aux régions des missions d'information des DRONISEP, l'information sur les métiers et les formations donnée aux élèves et aux étudiants s'arrêtera aux frontières régionales, ce qui est un non-sens à l'heure où les parcours de formation se réalisent à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. Par ailleurs, en fonction de leurs moyens, les régions ne pourront pas toutes proposer des outils d'information performants sur les formations et les métiers, sauf à privatiser et/ou à rendre payant leurs publications, créant une inégalité d'accès à l'information ;

- le transfert de l'accompagnement à l'orientation des élèves à la charge unique des enseignants, sans l'appui des professionnels que sont les psychologues de l'Éducation nationale (ex Co-psy) ayant l'expérience des processus psychologiques et des déterminismes sociaux en jeu dans l'élaboration des projets d'orientation des jeunes ;

- la qualité et la neutralité de la prise en charge de tous les publics. En effet, la disparition des CIO signifie la suppression de lieux ressources pour la réflexion et le travail commun des psychologues de l'Éducation nationale, la fin de l'analyse du fonctionnement des bassins de formations, des parcours de formation des jeunes et des procédures d'affectation pourtant indispensables à l'aide à l'élaboration des parcours d'orientation. Cela signifie également l'arrêt du travail partenarial fondamental avec les différents acteurs de l'Éducation nationale comme avec les partenaires institutionnels externes de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), l'Aide Sociale à l'Enfance, les Associations, les Services de soins, les Services d'insertion professionnelle...

- la déconnexion avec l'Éducation nationale de beaucoup de publics reçus aux CIO : jeunes nouvellement arrivés en France, décrocheurs, jeunes en délicatesse avec l'école, personnes souhaitant un retour en formation initiale...

C'est une rupture avec les services de l'Éducation nationale et une dégradation importante du service rendu aux usagers.

Une délégation composée du maire, du Député Olivier Faure, de la maire-adjointe chargée de l'emploi et de la formation a rencontré, le 1^{er} juin dernier, la directrice du CIO de Savigny-le-Temple et les douze agents qui y travaillent au quotidien. Des hommes et des femmes passionnés par leur métier. A Savigny-le-Temple, ce sont plus de 3 500 entretiens réalisés sur l'année, dont 500 hors statut scolaire, et 600 actions organisées en lien avec des partenaires du CIO, dont un forum, au Millénaire, qui atteint des records de fréquentation chaque année en février.

Par ailleurs, bien que la majorité des visiteurs du CIO de Savigny soit scolarisée, il n'en demeure pas moins que les 30% de visiteurs non scolarisés échapperaient à cet accompagnement si cette réforme voyait le jour. Les CIO représentent aussi un outil de lutte contre le décrochage scolaire en aidant des jeunes à trouver leur voie.

L'avenir de nos jeunes ne peut servir de variable d'ajustements budgétaires. Il ne peut être fragilisé pour répondre à une logique purement comptable. Il s'agit d'un enjeu majeur pour permettre à chacun de trouver sa place dans la société.

C'est pourquoi le conseil municipal de Savigny-le-Temple réaffirme son attachement à défendre un service public d'orientation gratuit et fiable pour tous. Il affiche son soutien plein et entier à la mobilisation des personnels.

Le conseil municipal demande au Gouvernement de revenir sur cette mesure et de conforter l'action des Centres d'Information et d'Orientation, pour permettre à chaque jeune de décider librement de son avenir.

II. Modification de la composition des commissions municipales et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suite à une démission (délibération n° CM_18_052)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret pour modifier la composition des commissions municipales et de la CCSPS en remplacement des membres démissionnaires ;

Après en avoir délibéré, par vote à main levée

- **Désigne** les membres suivants :
 - Commission municipale au Développement urbain durable et à l'Aménagement : Rose Massanga,
 - Commission municipale aux Solidarités : Rose Massanga,
 - Commission Consultative des Services Publics Locaux : Rose Massanga.

III. Avenant n°3 à la convention entre la Préfecture de Seine-et-Marne et la Commune pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (délibération n° CM_18_053)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le maire à signer l'avenant n°3 à la convention entre la commune et la Préfecture de Seine-et-Marne pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

IV. Modification des statuts du SDESM (délibération n° CM_18_054)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les modifications des statuts du SDESM annexés à la présente délibération.

V. Droit à la formation des élus : débat annuel 2018 (délibération n° CM_18_055)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** et vote le tableau récapitulatif des actions de formation pour l'année 2017 et le débat sur le droit à la formation des conseillers municipaux pour l'année 2018 conformément aux orientations définies par le Conseil municipal ;
- **Détermine** les crédits ouverts pour l'année 2018 au titre du droit à la formation des élus (article 6532 et 6535) à 7,58 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus de la collectivité (article 6531) ;
- **Dit** que les crédits pour l'année 2018 sont inscrits :
 - chapitre 65, article 6532,
 - code fonctionnel : 021.

VI. Bilan des cessions et acquisitions 2017 (délibération n° CM_18_056)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend** acte du bilan, ci-annexé, des acquisitions et cessions immobilières de la commune pour l'année 2017 ;
- **Précise** que ce bilan est annexé au compte administratif de la commune pour l'année 2017.

VII. Budget principal Ville 2018 : décision modificative n°2 (délibération n° CM_18_057)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
27 voix pour

1 voix contre : Mme ABLIN

5 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD,
Mme BEDHIAF

- **Adopte** la décision modificative n°2 au budget primitif pour 2018 conformément au tableau ci-annexé.

VIII. Budget annexe du Complexe festif Le Millénaire 2018 : décision modificative n°1 (délibération n° CM_18_058)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF,

1 contre : Mme ABLIN

- **Adopte** la décision modificative n°1 au budget annexe primitif du Complexe festif Le Millénaire pour 2018 conformément au tableau ci-annexé.

IX. Budget annexe du restaurant administratif 2018 : décision modificative n°1 (délibération n° CM_18_059)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
27 voix pour

6 abstentions : M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA,
Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Adopte** la décision modificative n°1 au budget annexe primitif du restaurant administratif pour 2018 conformément au tableau ci-annexé.

X. Compte de gestion du budget principal Ville du Trésorier principal pour 2017 (délibération n° CM_18_060)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
31 voix pour

2 abstention : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Déclare** que le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par M. le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

XI. Compte de gestion du budget annexe du Café-musiques l'Empreinte du Trésorier principal pour 2017 (délibération n° CM_18_061)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
32 voix pour

1 abstention : Mme ABLIN

- **Déclare** que le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par M. le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

XII. Compte de gestion du budget annexe du Complexe festif Le Millénaire du Trésorier principal pour 2017 (délibération n° CM_18_062)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
32 voix pour

1 abstention : Mme ABLIN

- **Déclare** que le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par M. le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

XIII. Compte de gestion du budget annexe du restaurant administratif du Trésorier principal pour 2017 (délibération n° CM_18_063)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
32 voix pour
1 abstention : Mme ABLIN

- **Déclare** que le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par M. le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

XIV. Budget principal Ville : compte administratif pour 2017 (délibération n° CM_18_064)

Sur proposition de M, Daniel COATTRIEUX et le retrait du maire au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT,
Après en avoir délibéré, par :
29 voix pour
2 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Constata** les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** le compte administratif du budget de la ville pour l'année 2017, conformément au document ci-annexé.

XV. Budget annexe Café-musiques l'Empreinte : compte administratif pour 2017 (délibération n° CM_18_065)

Sur proposition M, Daniel COATTRIEUX et le retrait du maire au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT,
Après en avoir délibéré, par :
29 voix pour
2 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Constata** les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** le compte administratif du budget annexe du Café-musiques l'Empreinte pour l'année 2016, conformément au document ci-annexé.

XVI. Budget annexe du Complexe festif Le Millénaire : compte administratif pour 2017 (délibération n° CM_18_066)

Sur proposition M, Daniel COATTRIEUX et le retrait du maire au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT,
Après en avoir délibéré, par :
29 voix pour
2 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Constata** les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** le compte administratif du budget du Complexe festif Le Millénaire pour l'année 2017, conformément au document ci-annexé.

XVII. Budget annexe du restaurant administratif : compte administratif pour 2017 (délibération n° CM_18_067)

Sur proposition M, Daniel COATTRIEUX et le retrait du maire au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT,
Après en avoir délibéré, par :
29 voix pour
2 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Constata** les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion ;

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** le compte administratif du budget annexe du restaurant administratif pour l'année 2017, conformément au document ci-annexé.

XVIII. Budget ville 2018 : effacement de dettes suite à des créances irrécouvrables (délibération n° CM_18_068)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** et accepte l'admission en non-valeur des créances éteintes suivantes :

Ordonnance	Montant
N° 17/155	1 580,37 €
N°17/252	257,35 €
N°17/254	2 302,46 €
N°18/6	1 387,55 €
N°18/30	114,64 €
TOTAL	5 642,37 €

- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville pour 2018, chapitre 65, article 6542.

XIX. Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) pour 2017 (délibération n° CM_18_069)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
29 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Prend acte et vote** l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine reçue en 2017 en vue du développement social urbain, telle qu'elle ressort du tableau ci-annexé.

XX. Utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) pour 2017 (délibération n° CM_18_070)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
29 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Prend acte et vote** l'utilisation de la Dotation du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France reçue en 2017 pour l'amélioration des conditions de vie des habitants, telle qu'elle ressort du tableau ci-annexé.

XXI. Attribution de subventions aux associations (délibération n° CM_18_071)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** l'attribution de subventions aux associations locales conformément au tableau ci-annexé au budget primitif de l'année 2018 ;
- **Dit** que les crédits sont prévus à l'article 6574 du code fonctionnel correspondant.

XXII. Application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2019 (délibération n° CM_18_072)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de fixer à compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), conformément au tableau annexé en application des articles L2333-9 à L2333-12 du code général des collectivités territoriales ;
- **Décide** d'exonérer de la TLPE les enseignes dont la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m² ;

- **Décide** d'appliquer une réfaction à hauteur de 50 % de la TLPE pour les enseignes dont la somme des superficies correspondant à une même activité est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m² ;
- **Confirme** l'exonération de la TLPE, les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage et ceux apposés sur le mobilier urbain ;
- **Dit** que le recouvrement de la taxe s'effectuera par un titre de recettes à compter du 1^{er} septembre 2019 sur la base de la déclaration annuelle déposée avant le 1^{er} mars pour les supports existants au 1^{er} janvier 2019 et dès le dépôt de la déclaration pour les supports créés en cours d'année au prorata temporis ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la ville pour l'année 2019, sur les codes et chapitres correspondants.

XXIII. Renouveau urbain du Miroir d'Eau - Convention de participation financière entre l'EPA et la commune (délibération n° CM_18_073)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF
1 ne prend pas part au vote Mme. PICHERY

- **Approuve** la participation financière de l'EPA de Sénart pour la réalisation des travaux de façade ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer la convention de participation financière et tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2018.

XXIV. Vente du lot n°43 - Parcelle cadastrée AT 38, sis 10 rue Marceline Leloup (délibération n° CM_18_074)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

29 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** la vente par la commune à M. Ersoy des locaux constituant le lot n°43, parcelle cadastrée AT 38, sis 10 rue Marceline Leloup, d'une surface utile d'environ 74 m² ;
- **Précise** que cette vente sera conclut pour un montant de 116 630 euros, frais Agorastore compris, soit 107 000 euros net vendeur ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette affaire, notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2018, en dépenses et en recettes.

XXV. Convention d'installation et de suivi de ruches mail de la Fontaine Ronde (délibération n° CM_18_075)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention établie avec l'apiculteur M. Benoît Dalaison ;
- **Autorise** le maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire.

XXVI. Convention d'habilitation tripartite au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie entre le SIGEIF, le SIPPAREC et la Commune (délibération n° CM_18_076)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet de convention d'habilitation tripartite proposé entre le SIGEIF, le SIPPAREC et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie ;
- **Autorise** le maire à signer et à exécuter la convention d'habilitation tripartite entre le SIGEIF, le SIPPAREC et la Collectivité au dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie, ainsi que leurs

éventuels avenants.

XXVII. Ajustement de postes et mise à jour des tableaux des effectifs (délibération n° CM_18_077)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
27 voix pour

2 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

4 pas de participation au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** de la mise en place de deux tableaux des effectifs ci-annexés correspondant à la création et la suppression d'emplois à compter du 1^{er} juillet 2018 :

I - POSTES PERMANENTS

A) TRANSFORMATION D'EMPLOIS LIÉE A L'ADÉQUATION GRADE RECRUTEMENT

CABINET DU MAIRE

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 61)

Création d'un emploi d'adjoint administratif, à temps complet (poste 61)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Suppression d'un emploi d'attaché territorial, à temps complet (poste 1)

Création d'un emploi d'attaché territorial hors classe, à temps complet (poste 1)

POLE RESSOURCES

Ressources Humaines

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 383)

Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 383)

POLE ACTION ÉDUCATIVE ET JEUNESSE

Restauration/Entretien

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 435)

Création d'un emploi d'adjoint technique, à temps complet (poste 435)

Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 336)

Création d'un emploi d'adjoint technique, à temps complet (poste 336)

Petite enfance

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 635)

Création d'un emploi de rédacteur, à temps complet (poste 635)

POLE TECHNIQUE

Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 144)

Création d'un emploi d'adjoint technique, à temps complet (poste 144)

POLE ACTION SOCIALE

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (poste 594)

Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (poste 594)

B) REDÉPLOIEMENT D'EMPLOIS LIÉS AUX BESOINS

DIRECTION GÉNÉRALE OPTIMISATION – INNOVATION

Hôtel de ville et annexes

Suppression d'un emploi d'agent social principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 358)

Création d'un emploi d'agent social principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 358)

POLE ACTION ÉDUCATIVE ET JEUNESSE

Redéploiement de 5 postes actuellement vacants et non pourvus pour permettre la stagiairisation de 5

agents remplissant les conditions d'ancienneté

Temps périscolaires :

Suppression d'un poste de technicien, à temps complet (poste 136)

Création d'un poste d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 136)

Suppression d'un poste d'assistante maternelle, à temps complet (poste 741)

Création d'un emploi d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 741)

Suppression d'un poste d'adjoint technique, à temps complet (poste 487)

Création d'un poste d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 487)

Suppression d'un poste d'attaché, à temps complet (poste 892)

Création d'un poste d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 892)

Suppression d'un poste d'assistante maternelle, à temps complet (poste 706)

Création d'un poste d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 706)

Restauration/Entretien

Suppression d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet (poste 291)

Création d'un poste d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 291)

Suppression d'un poste d'assistante maternelle, à temps complet (poste 692)

Création d'un poste d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 692)

Suppression d'un poste de technicien, à temps complet (poste 99)

Création d'un poste d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 99)

Suppression d'un poste de technicien, à temps complet (poste 57)

Création d'un poste d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 57)

POLE ANIMATION

Centres sociaux

Transformation de vacances affectés aux centres sociaux, à budget constant, en 2 postes d'adjoint pour permettre la stagiairisation d'agents remplissant les conditions d'ancienneté :

- 1 poste d'adjoint d'animation, à temps non complet (20h hebdomadaire) (poste 943)

- 1 poste d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 946)

Animation sportive

Suppression d'un poste d'adjoint administratif, temps complet (poste 21)

Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet pour permettre la réintégration de droit d'un agent (poste 21)

C) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS LIÉES A DES DEMANDES DE CHANGEMENT DE FILIÈRES

Filière administrative

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif, à temps complet (poste 56), liée à une mutation interne

Filière technique

Création d'un emploi d'adjoint technique, à temps complet (poste 56), liée à une mutation interne

II - POSTES NON PERMANENTS

Dorénavant, les postes non permanents seront créés par délibération et ajoutés au tableau des emplois et ce, pour répondre à l'obligation de viser dans chaque acte d'engagement d'agent contractuel, une référence de délibération.

En effet, il est rappelé qu'en l'absence de cette mention, le comptable public est fondé à refuser le paiement de la rémunération de l'agent contractuel.

A) ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (Article 3 – alinéa 1)

POLE ACTION ÉDUCATIVE ET JEUNESSE

Suppression de postes non permanents actuellement affectés aux TAP et création de postes non permanents pour assurer l'accueil de loisirs pour la rentrée prochaine.

Temps périscolaires (52 postes)

Suppression de 12 emplois d'adjoint d'animation, à temps complet

Suppression de 9 emplois d'adjoint d'animation, à temps non complet (30h51 annualisées)

Suppression de 20 emplois d'adjoint d'animation, à temps non complet (22h06 annualisées)

Suppression de 4 emplois d'adjoint d'animation, à temps non complet (17h15 annualisées)

Suppression de 7 emplois d'adjoint d'animation, à temps non complet :

- 1 contrat à 31h18 annualisées

- 1 contrat à 35h18 annualisées

- 1 contrat à 29h34 annualisées

- 1 contrat à 31h44 annualisées, 2 contrats à 30h46 annualisées

- 1 contrat à 33h55 annualisées

POLE ACTION ÉDUCATIVE ET JEUNESSE

Temps périscolaires (54 postes)

Création d'1 emploi d'adjoint d'animation, à temps non complet (30h50 annualisées), pour une durée de 12 mois (Échelon 1, Indice de rémunération : IM 326)

Création de 8 emplois d'adjoint d'animation, à temps non complet (30h27 annualisées), pour une durée de 12 mois (Échelon 1, Indice de rémunération : IM 326)

Création d'1 emploi d'adjoint d'animation, à temps non complet (29h00 annualisées), pour une durée de 12 mois (Échelon 1, Indice de rémunération : IM 326)

Création d' 1 emploi d'adjoint d'animation, à temps non complet (27h11 annualisées), pour une durée de 12 mois (Échelon 1, Indice de rémunération : IM 326)

Création de 5 emplois d'adjoint d'animation, à temps non complet (25h26 annualisées), pour une durée de 12 mois (Échelon 1, Indice de rémunération : IM 326)

Création de 2 emplois d'adjoint d'animation, à temps non complet (25h10 annualisées), pour une durée de 12 mois (Échelon 1, Indice de rémunération : IM 326)

Création de 11 emplois d'adjoint d'animation, à temps non complet (21h57 annualisées), pour une durée de 12 mois (Échelon 1, Indice de rémunération : IM 326)

Création de 3 emplois d'adjoint d'animation, à temps non complet (24h06 annualisées), pour une durée de 12 mois (Échelon 1, Indice de rémunération : IM 326)

Création d'1 emploi d'adjoint d'animation, à temps non complet (20h30 annualisées), pour une durée de 12 mois (Échelon 1, Indice de rémunération : IM 326)

Création de 5 emploi d'adjoint d'animation, à temps non complet (16h28 annualisées), pour une durée de 12 mois (Échelon 1, Indice de rémunération : IM 326)

Création d'1 emploi d'adjoint d'animation, à temps non complet (15h41 annualisées), pour une durée de 12 mois (Échelon 1, Indice de rémunération : IM 326)

Création d'1 emploi d'adjoint d'animation, à temps non complet (15h16 annualisées), pour une durée de 12 mois (Échelon 1, Indice de rémunération : IM 326)

Création de 2 emplois d'adjoint d'animation, à temps non complet (11h14 annualisées), pour une durée de 12 mois (Échelon 1, Indice de rémunération : IM 326)

Création de 12 emplois d'adjoint d'animation, à temps non complet (08h37 annualisées), pour une durée de 12 mois (Échelon 1, Indice de rémunération : IM 326)

B) ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (Article 3- alinéa 2)

POLE ACTION ÉDUCATIVE ET JEUNESSE

Création de 20 emplois d'adjoint d'animation, à temps complet, pour une durée de 1 mois sur la période estivale dans le cadre de la politique jeunesse, afin d'accompagner les jeunes savigniens dans le processus BAFA.

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la ville.

XXVIII. Conventions de mise à disposition du personnel du CCAS (délibération n° CM_18_078)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Informe** le Conseil municipal du projet de mise à disposition de Mmes Laura DAILLY, rédacteur territorial, Lydie HENNE, adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, Isabelle BOURDELIER, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, et Monsieur Jérôme MALLARD, adjoint technique principal 2^{ème} classe, appelé(e)s à exercer les missions de service public relevant des compétences du CCAS ;
- **Prend acte** que la ville recouvrera auprès du CCAS l'intégralité du traitement et des charges afférentes à la rémunération des personnels précités ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la ville et du CCAS pour l'année 2018 et les suivantes, en dépenses et en recettes.

XXIX. Renouvellement des conventions de fonctionnement des classes sportives d'athlétisme, de natation et de football (délibération n° CM_18_079)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention tripartite avec le collège La Grange du Bois et l'association Savigny Sénart Athlétisme pour la section athlétisme ;
- **Approuve** la convention quadripartite avec CA GPS, le collège La Grange du Bois et l'association ASPS pour la section natation ;
- **Approuve** la convention tripartite avec le collège Henri Wallon et l'association Savigny Football Club pour la section football ;
- **Autorise** le maire à signer les conventions afférentes ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

XXX. Avenant à la convention d'objectifs avec l'association Les Amis du Château de La Grange (délibération n° CM_18_080)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les modifications apportées à l'article 2 de la convention ;
- **Autorise** le maire à signer l'avenant à la convention conclu avec l'association « Les Amis du Château de La Grange ».

XXXI. Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité - année 2017 (délibération n° CM_18_081)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte et vote** le rapport annuel de la CCA pour l'année 2017.

XXXII. Adoption des orientations générales et stratégiques du projet éducatif dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021 (délibération n° CM_18_082)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
29 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** les orientations générales et stratégiques du projet éducatif de la ville, ci-annexées, en vue du renouvellement du contrat pour le renouvellement du CEJ pour la période 2018/2021 ;
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif au CEJ.

XXXIII. Fusion des crèches familiales 1 et 2 (délibération n° CM_18_083)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

4 pas de participation au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** l'intérêt de la fusion administrative des deux établissements d'accueil crèche familiale ;

- **Autorise** le maire à en informer le Conseil départemental de Seine-et-Marne qui délivre les autorisations de fonctionnement pour l'ensemble des établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans.

XXXIV. Le projet de loi ELAN ou une politique du logement au rabais (délibération n° CM_18_084)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
29 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

L'Assemblée nationale a voté en première lecture le 12 juin dernier un projet de loi sur le logement appelé ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique). Plusieurs mesures de ce projet interpellent et témoignent d'une volonté du Gouvernement de s'attaquer à trois éléments essentiels de la politique sociale en France : la mixité sociale, l'égalité d'accès au logement et le soutien aux plus fragiles.

En effet, la réorganisation du logement social, avec l'objectif de 40 000 ventes de logements par an prévu dans ce projet, va nourrir une véritable ségrégation sociale, déjà très présente dans certains quartiers. Les logements cédés, notamment à des sociétés privées, resteront comptabilisés pendant 10 ans dans les quotas de logements sociaux imposés par la loi SRU (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain), et ce même pour les communes qui ne respectent pas cette législation ! La possibilité de vendre en bloc des logements sociaux au privé n'est donc qu'une manière de contourner la loi SRU, qui prévoit un minimum de 20 % ou 25 % logements sociaux selon les communes, pour garantir une mixité sociale. Avec 33 % de logements sociaux à Savigny-le-Temple, nous travaillons chaque jour à faire vivre des valeurs de cohésion sociale. Pourtant, ce projet met en péril toute cette énergie déployée et donne raison aux communes qui ne respectent pas la loi.

L'égalité d'accès au logement est aussi remise en cause. Aujourd'hui, tous les logements neufs doivent être accessibles, notamment aux personnes handicapées. Ce projet de loi prévoit purement et simplement de faire passer de 100 % à 10 % le nombre de logements neufs accessibles, les autres devront être « évolutifs », un concept flou. De nombreuses associations qui accompagnent les personnes handicapées ont fait part de leur incompréhension et de leur colère. Le conseil municipal de Savigny-le-Temple tient à dénoncer une grave et inacceptable régression. Par ailleurs, cette décision ne tient pas compte non plus du vieillissement de nos populations, donc de la forte croissance de personnes à mobilité réduite. Les travaux, déjà exorbitants pour les bailleurs, ne pourront certainement pas être réalisés par les locataires. L'Association Nationale Pour l'Intégration du Handicap Moteur (ANPIHM) a, par exemple, calculé que cette mesure consisterait à créer environ 2 300 appartements accessibles par an, soit un appartement HLM accessible pour... 30 000 habitants.

Là encore, dans une région comme l'Ile-de-France où 70 % des franciliens sont éligibles au logement social, c'est méconnaître la situation du logement social en France que d'imaginer qu'il n'y ait pas un réel besoin.

Sans compter la baisse drastique des APL (Aides Personnalisées au Logement), alors même que les dépenses liées au logement constituent le premier poste de dépense d'un ménage en France. Cette baisse va impacter en premier lieu les étudiants, les familles nombreuses et les personnes en situation de précarité. Une fois de plus, le Gouvernement s'attaque aux plus faibles.

Enfin, la qualité de l'habitat pourrait aussi se trouver dégradée par la suppression des « concours d'architectes ». Ces concours avaient lieu au moment de la construction de logements sociaux et permettaient de garantir une qualité architecturale, un cadre de vie. Sans cette précieuse étape, la pérennité même du bâti pourrait également être remise en question, au profit d'une logique purement économique et comptable, au profit de certains lobbys.

Toutes ces nouvelles mesures sont le signe d'une aggravation des conditions de vie des plus précaires en France. Alors qu'une baisse de 10 % du budget alloué par le Gouvernement au logement avait déjà été prévue, le conseil municipal de Savigny-le-Temple réaffirme son opposition à des mesures qui viennent fragiliser davantage les locataires et leur budget. Parce que le droit au logement est fondamental, la ville soutiendra toute action qui ira dans le sens d'une meilleure mixité sociale et d'un meilleur accès au logement en France.

DÉCISIONS DU MAIRE 2018

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N°	Date	Objet
DM_18_008	05/04	Modification du règlement du concours des balcons et jardins fleuris
DM_18_009	17/04	Modification de la régie de recettes colonies et séjours externes de Savigny-le-Temple (régie 14458)
DM_18_010	17/04	Tarifs des services publics locaux applicables à compter du 1er janvier 2018 - rectificatif de la DM n°17-179 (Spectacle Printemps de la Jeunesse et sorties pour les jeunes)
DM_18_011	02/05	Modification de la régie de recettes pour les récupérateurs d'eau à Savigny-le-Temple (régie 14533)
DM_18_012	02/05	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux par l'EPFIF sis 10 place du Miroir d'eau
DM_18_013	11/05	Tarifs des services publics locaux applicables à compter du 1er janvier 2018 - rectificatif de la DM n°17-179 (Printemps des jardiniers)
DM_18_014	11/05	Modification de la régie de recettes au Domaine de la Grange - la Prévôté à Savigny-le-Temple (régie 14529)
DM_18_15	14/05	Tarifs des services publics locaux applicables à compter du 1er janvier 2018 - rectificatif de la DM n°17-179 (récupérateurs d'eau)

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE 2018

Le maire rend compte au Conseil municipal des marchés à procédure adaptée (alinéa 4° de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales) ayant fait l'objet d'un contrat.

N°	Date	Objet
18-021	09/04	Marché public de services de la télésurveillance des installations d'alarmes incendie, intrusion et technique dans les bâtiments communaux
18-022	09/04	Marché public de services pour les vérifications périodiques obligatoires des installations électrique, gaz, ascenseurs et systèmes de sécurité incendie dans les bâtiments communaux
18-023	11/04	Marché public de travaux pour l'aménagement d'un poste de

N°	Date	Objet
		police municipale et d'une annexe de la poste
18-024	16/04	Travaux de mise en accessibilité (ADAP) – Programme 2018
18-025	16/04	Organisation d'ateliers de formation "permaculture et variétés franciliennes" au Domaine de la Grange-la Prévoté
18-026	09/05	Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation partielle du groupe scolaire les Ormes

La séance est levée le jeudi 28 juin 2018 à 22h53.

**CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au secrétariat de la Direction générale des services (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 5 juillet 2018

- Etat civil (1 ex)
- Courrier (8 ex) pour affichage
- Dossier du Conseil municipal (1 ex)
- Site Internet de la Ville

Affichage en Mairie le 5 juillet 2018 pour caractère exécutoire.

Compte-rendu sommaire

vos contact : Emmanuel CATTIAU
tél : 01 64 10 18 30
courriel : secretariat.general@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 13 décembre 2018

Légalement convoqué le 6 décembre 2018, le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 13 décembre 2018 à 20 h 30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

Etaient présents : 25 élus

26 élus (à compter de la délibération n° CM_18_119)

Mme PICHERY, M. COATTRIEUX, Mme BENSALÉM, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, M. CONQ, Mme BLUTEUX-PEPIN, M. COTTY, M. GAUDIN, Mme MUSSET, M. M'PENDJA, M. BRET, M. LESUISSE, Mme BOULAY, M. FOSSO, Mme MAGNY, M. FRANCES, Mme FLADIN, Mme GABAY, Mme PAYS (à compter de la délibération n° CM_18_119), M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, Mme MASSANGA, Mme BEDHIAF

Avaient donné pouvoir : 10 élus

9 élus (à compter de la délibérations n° CM_18_119)

M. POLLET à Mme PICHERY
Mme MONVILLE à Mme MAGNY
Mme ARNAULT à Mme BLUTEUX-PEPIN
M. DIHNI à Mme GABAY
M. VANOT à M. CONQ
Mme BARUTEU à M. FRANCES
Mme PAYS à M. COATTRIEUX (jusqu'à la délibération n° CM_18_119)
M. SUBIRADA à Mme ABLIN
Mme PERIGAUD à M. KITEBA SIMO
M. EL GAIED à Mme SEYMOUR-GALOU

Mme MUSSET est désignée comme secrétaire de séance.

Hôtel de ville

1, place François Mitterrand
BP 147 • 77547 Savigny-le-Temple cedex
tél : 01 64 10 18 00 • fax : 01 64 10 18 39
cabinet.du.maire@savigny-le-temple.fr • www.savigny-le-temple.fr

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

I. Modification des statuts du SDESM (délibération n° CM_18_116)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les modifications des statuts du SDESM annexés à la présente délibération.

II. Mise à disposition de locaux à l'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart dans le cadre du transfert d'équipements (L'Empreinte) (délibération n° CM_18_117)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le procès-verbal de mise à disposition des locaux de la salle de musiques actuelles L'Empreinte ;
- **Autorise** le maire à signer le procès-verbal ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recette aux articles et codes fonctionnels correspondants au budget de la ville pour 2019 et les suivants.

III. Transfert de la compétence facultative gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud-Essonne Sénart (délibération n° CM_18_118)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** que le transfert de la compétence facultative Gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à cette délibération et à son application.

IV. Convention de gestion technique transitoire des compétences Voirie et signalisation horizontale liée et Electricité transférées à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart - Avenant n° 1 (délibération n° CM_18_119)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n° 1 à la convention de gestion transitoire par la Commune de Savigny-le-Temple des compétences transférées à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;
- **Autorise** le maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes aux articles et codes fonctionnels correspondants au budget de la ville pour 2019.

V. Convention de prestations de service relative au déneigement et à la viabilité hivernale entre la commune de Savigny-le-Temple et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (délibération n° CM_18_120)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention de prestations de service ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer la convention.

VI. Budget principal Ville 2018 : décision modificative n°3 (délibération n° CM_18_121)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
31 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Adopte** la décision modificative n°3 au budget primitif pour 2018 conformément au tableau ci-annexé.

VII. Budget Ville 2018 : admissions en non-valeur (délibération n° CM_18_122)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** l'admission en non-valeur pour un montant de 36 650,28 euros des créances présentées par le Comptable public ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville pour 2018, chapitre 65, article 6541, des codes fonctionnels concernés.

VIII. Budget ville 2018 : effacement de dettes suite à des créances irrécouvrables (délibération n° CM_18_123)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** et accepte l'admission en non-valeur des créances éteintes suivantes :

Ordonnance	Montant
24/04/18	467,69 €
12/06/18	548,75 €
TOTAL	1 016,44 €

- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville pour 2018, chapitre 65, article 6542.

IX. Budget annexe du Café-musiques L'Empreinte 2018 : décision modificative n°1 (délibération n° CM_18_124)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
31 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Adopte** la décision modificative n°1 au budget primitif annexe du Café-musiques L'Empreinte pour 2018 conformément au tableau ci-annexé.

X. Budget annexe du Complexe festif Le Millénaire 2018 : décision modificative n°2 (délibération n° CM_18_125)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
31 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Adopte** la décision modificative n°2 au budget annexe du Complexe festif Le Millénaire pour 2018 conformément au tableau ci-annexé.

XI. Budget primitif 2019 - ouverture des crédits d'investissement sur le budget 2019 (délibération n° CM_18_126)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses selon le tableau en annexe avant le vote du budget primitif de l'année 2019 pour un montant total de 1 135 000 €.
- **Dit** que les crédits seront prévus en priorité au budget primitif de l'année 2019 aux chapitres et articles concernés.

XII. Autorisation de versement d'acomptes de subventions aux associations (délibération n° CM_18_127)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité pour les 2 associations suivantes : Association sportive du Plessis Savigny (ASPS) et Savigny-le-Temple football club

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et 8 pas de participation au vote (Mme PICHERY, Mme BENSALÉM, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, Mme MONVILLE, M. CONQ, Mme PERIGAUD) pour l'association : Espace Prévert Animation

- **Décide** de verser, dès le début de l'année 2019, des acomptes sur subventions prévus aux contrats d'objectifs avec les associations avant le vote du budget primitif, conformément au tableau ci-annexé ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2019 de la Ville.

XIII. Autorisation de versement d'acompte de subvention au CCAS (délibération n° CM_18_128)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** la Ville à verser au CCAS un acompte de 50 000 € sur la subvention totale estimée à 150 000 € qui sera inscrite au budget primitif 2019 de la Ville ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits à l'article 65 7362 du budget primitif 2019 de la Ville.

XIV. Attribution de subventions aux associations (délibération n° CM_18_129)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, pour les 2 associations suivantes : Savigny-le-Temple Football club et Combattre pour exister

Après en avoir délibéré par : 24 voix pour, 5 abstentions (M. FEVRE, Mme ABLIN, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF) et 6 pas de participation au vote (Mme PICHERY, Mme MUSSET, M. BRET, M. DIHNI, Mme BOULAY, M. EL GAIED) pour l'association : Savigny Sans Frontière

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et 1 pas de participation au vote (M. KITEBA SIMO) pour l'association : Salle 176

- **Décide** l'attribution de subventions aux associations locales conformément au tableau ci-annexé ;
- **Dit que** les crédits correspondants sont prévus à l'article 6574 du budget 2018.

XV. Attribution de subventions à l'ADEC et au CCAS (délibération n° CM_18_130)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité pour le CCAS

Après en avoir délibéré par : 33 voix pour et 2 abstentions (Mme ABLIN, M. SUBIRADA) pour l'ADEC

- **Décide** l'attribution des subventions suivantes :

CCAS	167 793,04 €
ADEC	85 445,30 €

- **Dit que** les crédits correspondants sont prévus aux articles 6574 du budget 2018.

XVI. Attribution de subvention par la Commune à l'association GDSA 77 dans le cadre de la destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble du territoire (délibération n° CM_18_131)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention d'objectifs entre la Commune et l'Association GDSA 77, Groupement de défense sanitaire apicole de Seine-et-Marne ;
- **Autorise** le maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire.

XVII. Demande de subventions publiques pour les équipements culturels pour 2019 (délibération n° CM_18_132)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le maire à solliciter pour l'année 2019 toutes subventions auprès de l'État (DRAC), de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne, pour mener à bien les activités de ces équipements culturels et à signer tous les documents et conventions y afférant.

XVIII. Convention de mécénat / parrainage pour la patinoire du Centre-Ville (délibération n° CM_18_133)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les conventions ci-annexées pour le mécénat ou le parrainage avec les sociétés citées dans les conventions concernant la patinoire ;
- **Autorise** le maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit que** les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes aux articles et codes fonctionnels correspondants au budget de la Ville pour 2018 et les suivants.

XIX. Ajustement de postes et mise à jour des tableaux des effectifs (délibération n° CM_18_134)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

29 voix pour

2 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

4 pas de participation au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** de la mise en place de deux tableaux des effectifs ci-annexés correspondant à la création et la suppression de postes à compter du 14 décembre 2018 :

I. POSTES PERMANENTS

A) TRANSFORMATION D'EMPLOIS LIÉE A L'ADÉQUATION GRADE RECRUTEMENT

POLE RESSOURCES

Direction des ressources financières

Régie

Suppression d'un poste permanent d'adjoint administratif, à temps complet (poste 85).

Création d'un poste permanent de rédacteur, à temps complet (poste 85).

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'URBANISME

Direction CTM Etain

Espaces verts

Suppression d'un poste permanent d'agent de maîtrise, à temps complet (poste 101).

Création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 101).

Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 140).

Création d'un poste permanent d'adjoint technique, à temps complet, (poste 140).

B) REDÉPLOIEMENT D'EMPLOIS LIES AUX BESOINS

CABINET DU MAIRE

Direction de la Tranquillité publique

Suppression de deux postes non permanents, à temps complet d'adulte relais pour permettre la création de deux postes permanents en vue de résorber l'emploi précaire.

Médiation urbaine

Création d'un poste permanent, à temps complet, d'adjoint technique (poste 766).

Création d'un poste permanent à temps complet d'adjoint technique (poste 768).

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ACTION ÉDUCATIVE JEUNESSE

Direction Petite Enfance

Crèche Familiale

Suppression d'un poste permanent d'assistante maternelle à temps complet (poste 734).

Direction Services Scolaires et Éducatifs

Temps Périscolaires

Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation, à temps complet (poste 734), pour permettre le reclassement d'une assistante maternelle en situation d'inaptitude.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE ÉVÈNEMENTIEL ET DE L ANIMATION DE LA VILLE

Direction Mouvement associatif et évènementiel

Domaine de La Grange - La Prévôté

Suppression d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe , à temps complet (poste 24).

POLE RESSOURCES

Direction juridique et affaires générales

Affaires juridiques/Marchés publics, CAO, CCSPL

Création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste 24).

C) TRANSFORMATION D'EMPLOIS LIÉES A DES DEMANDES DE CHANGEMENT DE GRADE

Filière Technique

Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (poste 145), liée à la promotion interne.

Création d'un poste permanent d'agent de maîtrise, à temps complet (poste 145) liée à la promotion interne.

Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet (poste 112) liée à la réussite au concours.

Création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (poste 112) liée à la réussite au concours.

II. POSTES NON PERMANENTS

CABINET DU MAIRE

Direction de la Tranquillité publique

Suppression de deux postes non permanents, à temps complet d'adulte relais pour permettre la création de deux postes permanents en vue de résorber l'emploi précaire.

Médiation urbaine

Suppression d'un poste non permanent à temps complet d'adulte relais (poste 766).

Suppression d'un poste non permanent à temps complet d'adulte relais (poste 768).

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville.

XX. Modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature au personnel communal (délibération n° CM_18_135)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide

Au titre des repas :

- d'autoriser l'attribution gratuite de repas lorsque les nécessités de services et les contraintes correspondantes obligent les agents à rester sur leur lieu de travail, après avis favorable du Directeur Général des Services,
- de valoriser ces repas sur les salaires selon les modalités réglementaires pour l'ensemble du personnel susceptible de bénéficier de ce dispositif, à l'exception, compte tenu de leur rôle pédagogique :
 - des animateurs encadrant les enfants lors du déjeuner, affectés au temps périscolaires,
 - des ATSEM encadrant les enfants lors du déjeuner,
 - des agents des crèches ou des multi accueils encadrants les enfants lors du déjeuner,
- de fixer le montant de référence pour le calcul de cet avantage en nature conformément au montant défini par l'URSSAF,
- de définir cette autorisation pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Au titre des logements :

- de confirmer l'attribution des logements des gardiens des différents équipements pour nécessité absolue de service et des agents bénéficiant d'une convention d'occupation précaire avec astreinte,
- de valoriser cet avantage sur les salaires mensuellement,
- de définir cette autorisation pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, avec toutefois la possibilité de modifier cette échéance en cours d'exercice au regard de l'évolution de la situation de l'agent et/ou des objectifs de la Ville.
- de retenir comme calcul de l'avantage en nature valorisé sur les salaires, l'évaluation forfaitaire.

Au titre des véhicules :

- de confirmer l'autorisation donnée aux agents de la collectivité à utiliser les véhicules de service pour le strict trajet domicile-travail-domicile ainsi que les véhicules utilisés dans le cadre des astreintes,
 - de confirmer l'autorisation donnée au Directeur général des services à utiliser un véhicule de fonctions mis à sa disposition de façon permanente et exclusive pour son usage professionnel, ainsi que pour ses déplacements privés,
 - de définir cette autorisation pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
 - de retenir comme calcul de l'avantage en nature valorisé sur les salaires, l'évaluation forfaitaire,
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville pour l'année 2019.

XXI. Création d'heures de vacances (délibération n° CM_18_136)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

29 voix pour

2 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

4 pas de participation au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** de créer les heures de vacation du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, ci-annexées ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville pour l'année 2019.

XXII. Convention d'adhésion aux missions facultatives du Centre de gestion de Seine-et-Marne (délibération n° CM_18_137)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention unique à compter du 1^{er} janvier 2019 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;
- **Autorise** le maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants ;
- **Dit** que les recettes et les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2019.

XXIII. Renouvellement de mise à disposition de personnel communal : convention Ville - Savigny Football Club - avenant n° 1 (délibération n° CM_18_138)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant à la convention de mise à disposition de MM. Mouloud Karrouchi, Nicolas Nevejans et Hubert Breleur ;
- **Prend** acte que la Ville recouvrera auprès de l'Association Savigny Football Club l'intégralité du traitement et des charges afférentes à la rémunération de MM. Mouloud Karrouchi, Nicolas Nevejans et Hubert Breleur ;
- **Autorise** le maire à signer l'avenant à la convention ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2019 et les suivantes, en dépenses et en recettes.

XXIV. Arrêt du projet de révision du Règlement Local de Publicité (délibération n° CM_18_139)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de tirer le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **Décide** d'arrêter le projet de Règlement Local de Publicité tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **Dit** que, conformément aux articles L153-16, L153-17 et L132-12 du code de l'urbanisme, le projet de Règlement Local de Publicité arrêté, sera transmis pour avis :
 - aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme,
 - aux communes limitrophes qui ont demandé à être consultées,
 - aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale limitrophes qui ont demandé à être consultés ;
- **Dit** que, conformément à l'article L581-14-1 du code de l'environnement, le projet de Règlement Local de Publicité arrêté sera transmis pour avis à la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites ;
- **Précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

XXV. Les modalités et conditions de réalisation et de gestion des aménagements réalisés dans le cadre du T Zen 2 Sénart-Melun sur le territoire de la Commune de Savigny-le-Temple (délibération n° CM_18_140)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

31 voix pour

4 voix contre :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** la convention relative aux modalités et conditions de réalisation et de gestion des aménagements réalisés dans le cadre du T Zen 2 Sénart-Melun sur le territoire de la commune de Savigny-le-Temple ;
- **Autorise** le maire ou se représentant à signer la convention.

XXVI. Convention d'intervention foncière sur la zone industrielle entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, la ville de Savigny-le-Temple et l'Etablissement Public d'Aménagement Sénart (délibération n° CM_18_141)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

27 voix pour

7 abstentions : M. POLLET, M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO,
M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

1 pas de participation au vote : Mme PICHERY

- **Approuve** les termes de la convention d'intervention foncière ci-annexée à signer avec l'EPFIF ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

XXVII. Convention tripartite GPS / EPA / Commune pour la rétrocession des emprises foncières et des équipements publics de la ZAC de La Grange du Bois (délibération n° CM_18_142)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

30 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

1 pas de participation au vote : Mme PICHERY

- **Approuve** la convention de rétrocession tripartite entre la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, l'EPA Sénart et la Commune de Savigny-le-Temple relative à la rétrocession des emprises foncières et des équipements publics de la ZAC de La Grange-du-Bois ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire notamment la convention et l'acte de transfert de propriété.

XXVIII. Convention portant constitution de servitudes de cour commune dans le cadre de l'opération de démolition / reconstruction du centre commercial Les Fontaines (délibération n° CM_18_143)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les termes de la convention portant constitution de servitudes de cour commune ;
- **Indique** que les servitudes sont constituées de la manière suivante au regard des plans annexés :
 - la parcelle A est grevée de servitudes d'une superficie de 129 m², 4 m² et 28 m² au profit de la parcelle B, et de 17 m² au profit de la parcelle C,
 - la parcelle B est quant à elle grevée de servitudes d'une superficie de 14 m² et de 7 m² au profit de la parcelle A ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

XXIX. Adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO (délibération n° CM_18_144)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention entre le SIPP'EREC et la commune de Savigny-le-Temple portant l'adhésion à l'outil d'achat mutualisé « SIPP'n'CO » ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection du bouquet n°1 choisi ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes aux articles et codes fonctionnels correspondants du budget de la Ville pour l'année 2019 et suivantes.

XXX. Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional pour le Domaine de La Grange - La Prévôté (délibération n° CM_18_145)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la candidature de la Ville à l'obtention du label « Patrimoine d'intérêt régional » pour le Domaine de La Grange - La Prévôté ;
- **Autorise** le maire à signer les pièces constitutives du dossier de candidature.

XXXI. Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association L'Amitié des Templiers (délibération n° CM_18_146)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
1 pas de participation au vote : Mme ARNAULT

- **Approuve** la convention d'objectifs avec l'association « L'Amitié des Templiers » ;
- **Autorise** le maire à signer la convention d'objectifs ainsi que tous les documents afférents à ce dossier ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la Ville aux chapitres et codes fonctionnels correspondants, pour les années 2019, 2020 et 2021.

XXXII. Recensement de la population 2019 : fixation des modalités de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur (délibération n° CM_18_147)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de fixer de la façon suivante les modalités de rémunération des agents recenseurs :

<u>Agents recenseurs</u>	
- feuille de logement	2,75 €
- bulletin individuel	1,65 €
- fiche de logement non enquêtée	1,05 €
- fiche d'adresse non enquêtée	1,05 €
- dossier d'adresse collective	1,05 €
- réunion d'information	21,00 €
<u>Coordonnateur</u>	
- versement d'une indemnité forfaitaire mensuelle correspondant à un mi-temps du grade d'attaché territorial au 7 ^{ème} échelon, indice brut 635, indice majoré 532 pendant les mois de janvier et février 2019.	

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2019, en dépenses et en recettes, chapitre 012, article 74-111, code fonctionnel 022.

2/ Comptes-rendus des décisions du maire et des marchés à procédure adaptée

**DÉCISIONS DU MAIRE
2018**

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N°	Date	Objet
DM_18_021	03/09	Convention de partenariat avec l'association "Haut Summum" : mise à disposition de locaux communaux

N°	Date	Objet
DM_18_022	05/10	Convention pour la mise à disposition de la salle polyvalente de l'école des Cités Unies pour l'ASPS Badminton
DM_18_023	18/10	Marché de services de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de locaux pour la police municipale et la poste au miroir d'eau : résiliation partielle pour faute
DM_18_024	18/10	Déclaration sans suite du lot n°6 du marché public n°18-005 de prestations de formation au bénéfice des agents de la ville de Savigny-le-Temple " Accompagnement au développement des compétences (bilan professionnel et bilan de compétences) "
DM_18_025	23/10	Création d'une régie de dépenses " jeunesse séjours " à la Direction générale adjointe Action éducative jeunesse de Savigny-le-Temple
DM_18_026	14/11	Bail précaire entre la SAS Campus Montessori et la commune de Savigny-le-Temple au sis 25, avenue Missak Manouchian à Savigny-le-Temple
DM_18_027	29/11	Modalités de détermination des tarifs des participations familiales aux services publics locaux soumises à conditions de ressources (taux d'effort) - modification de la DM n°17_178
DM_18_028	29/11	Création d'une régie de recettes "jeunesse activités" à la direction générale adjointe Action éducative jeunesse à Savigny-le-Temple

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE 2018

Marchés à procédure adaptée (alinéa 4° de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales) ayant fait l'objet d'un contrat. La liste des achats effectués hors contrat conformément aux dispositions du Code des marchés publics est disponible au secrétariat de la Direction générale des services :

N°	Date	Objet
18-031	09/10	Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle entre ARRREUH artistes de routes et le centre social Françoise Dolto
18-032	09/10	Contrat d'engagement Artiste entre Charles AMS Le Magicien et Savigny-le-Temple
18-033	12/10	Travaux d'aménagement de locaux pour la Police municipale et La Poste au Miroir d'Eau
18-034	25/10	Marché public de travaux pour l'aménagement de la Place des Droits de l'Homme
18-035	26/10	Contrat de cession entre PROD'EVEN et la ville de Savigny-le-Temple
18-036	30/10	Marché de prestations de services proposition de renouvellement de prestations global avec le groupe SACPA

N°	Date	Objet
18-037	06/11	Convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres entre la Ville et La Fondation Clara, fondation d'entreprise du groupe SACPA
18-038	13/11	Convention DEMOS entre la Cité de la musique – Philharmonie de Paris et la Ville de Savigny-le-Temple, à la salle du Millénaire pour des animations le dimanche 25 novembre 2018
18-039	21/11	Convention de partenariat entre la ville de SLT et Elisabeth Fournier (créatrice de tapis narratifs)
18-040	28/11	Convention de formation initiale « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) entre l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne et la Ville
18-041	28/11	Organisation d'ateliers d'anglais à destination des enfants du Centre Social Françoise Dolto

La séance est levée le jeudi 13 décembre 2018 à 22h07

**CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au secrétariat de la Direction générale des services (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 20 décembre 2018

- Etat civil (1 ex)
- Courrier (8 ex) pour affichage
- Dossier du Conseil municipal (1 ex)
- Site Internet de la Ville

Affichage en Mairie le 20 décembre 2018 pour caractère exécutoire.

Conseil municipal
Séance du 8 février 2018

RAPPORT
SUR LES ORIENTATIONS GENERALES
DU BUDGET POUR 2018



Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Sommaire

I - PREVISION DES DEPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET 2018

1. Orientations budgétaires envisagées
 - a. Evolution prévisionnelle des dépenses
 - Budget en fonctionnement
 - Budget en investissement
 - b. Evolution prévisionnelle des recettes
 - Budget en fonctionnement
 - Budget en investissement
2. Les dépenses d'investissement (plan pluriannuel d'investissement)

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Sommaire

3. Les autorisations de programme et crédits de paiement
4. Evaluation de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne
 - a. Epargne Brute
 - b. Epargne nette
 - c. Endettement

II – EVOLUTION DU VOLET RH DE LA COLLECTIVITE

1. Structure des effectifs
2. Dépenses de personnel
3. Temps de travail
4. Démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Propos liminaires

Projet de loi de finances 2018

- Croissance à 1,7 %
- Baisse du déficit public à 2,6 % du PIB
- Dette publique : 96,8 % du PIB (*entre 2007 et 2012 : augmentation de 25 points, entre 2012 et 2017 : augmentation de 6 points*)
- Limiter l'augmentation des dépenses des communes à 1,1% par an
- Mise en place d'un plafond de financement compris entre 11 et 13 ans
- Réforme de la TH : dégrèvement à l'horizon 2020 de 80% de la population

La collectivité poursuit le vaste travail **d'optimisation de ses ressources** :

- en externe, suite aux lois MAPTAM et nOTRE (transferts d'équipements, réflexion sur les services communs, groupements de commande) afin de réaliser des économies d'échelle.
- en interne, avec un mouvement de rationalisation [études optimisation des ressources humaines (cabinet CONSULTIS), optimisation des ressources financières (cabinet FCL)] pour encore plus de cohérence, pour encore plus d'efficacité.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Compte tenu des nombreuses incertitudes pesant sur les recettes de la ville :

- éventuels changements d'orientations au niveau de l'État : premier budget depuis l'élection présidentielle. On notera quelques contradictions au niveau de la communication gouvernementale qui peuvent inquiéter.
- pacte fiscal et financier à finaliser avec la communauté d'agglomération GPS (notamment sur la Dotation de Solidarité Communautaire).
- transferts de nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2018.

Il est proposé, cette année encore, de procéder, si besoin, à des réajustements budgétaires dès lors que ces éléments seront renseignés.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

I - Prévision des dépenses et des recettes du budget 2018

1. Orientations budgétaires envisagées

a. Evolution prévisionnelle des dépenses

Budget en fonctionnement (environ 42 millions d'euros)

Dans un contexte général toujours difficile, les propositions de budget présentées à ce jour permettent, cette année encore, de constater **la maîtrise remarquable des dépenses**, notamment grâce à la révision de certains process (préinscription à certains services périscolaires et à la restauration, réorganisation de services comme la police municipale, évaluation systématique des politiques publiques...).

L'objectif est de continuer à maîtriser les dépenses en **absorbant** les augmentations incompressibles et en compensant partiellement les **désengagements des collectivités** et la baisse des dotations de l'État.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Cette tendance à la maîtrise des budgets a été soulignée par le dernier rapport du **cabinet FCL**, qui après une étude fine et analytique des dépenses a pu relever que **l'augmentation de nos dépenses était peu dynamique**.

Cependant, au niveau de la masse salariale, des **augmentations inévitables**, tel que le **Glissement Vieillesse Technicité**, la révision du **régime indemnitaire** et l'application d'une **Nouvelle Bonification Indiciaire** (liée à l'exercice de fonction dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville) provoqueront une augmentation prévisionnelle de **2,5 % sur le chapitre 012**.

Pour ce dernier point, nous avons sollicité l'État pour qu'il procède au remboursement des dépenses liées à l'application de cette bonification. Nous attendons la réponse.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Des marges de manœuvre sont recherchées dans **nos modes de fonctionnement**. Ce travail a été très largement entamé cette année et se poursuivra sur l'année 2018.

Le gouvernement a décidé de rétablir, en 2018, le **jour de carence** des fonctionnaires. Cela entraînera des effets qu'il est difficile d'évaluer à ce jour.

Par ailleurs, l'aménagement du temps scolaire fait l'objet d'un questionnaire, interrogeant ainsi le maintien ou non des **Temps d'Activités Périscolaires**.

Malgré un contexte budgétaire contraint, la ville entend poursuivre, voire développer sa politique en direction des publics les plus éloignés du monde du travail. Soutenir l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle en est un exemple. Développer un plan d'actions pour accueillir de nouvelles entreprises en est un autre. Accompagner les acteurs économiques présents sur notre territoire s'inscrit dans cette même dynamique.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Par ailleurs, nous devons :

- **poursuivre** notre programme diversifié d'actions dans les domaines de l'**éducation**, du **sport**, de la **culture**, des **loisirs**, de l'**animation**. Des thématiques qui permettent de grandir, de s'ouvrir vers l'autre, de vivre ensemble. Là sont les valeurs de l'équipe municipale.
- **accompagner le mouvement associatif**, en favorisant une démarche contractuelle pluriannuelle à partir d'objectifs partagés et évaluables. La transparence et l'équité restent le socle de la politique municipale.
- **continuer à rendre notre ville plus sûre** en investissant les champs de la prévention, de la réparation et de la protection.
- **poursuivre l'accompagnement des populations les plus fragiles** en matière sociale, en préservant les moyens financiers et humains mis à disposition de l'aide sociale et du CCAS.
 - **maîtriser la masse salariale** tout en favorisant la mobilité interne, mais également en analysant finement nos besoins.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Budget en investissement (environ 6,7 millions d'euros y compris reports et emprunts)

Contrairement aux préconisations du Cabinet FCL qui nous invitait à emprunter plus, il est décidé de contenir l'emprunt à 1,5 million.

La section d'investissement est prévue à hauteur de 6 700 000 € comprenant notamment 3,5 millions d'euros de dépenses d'équipement (remplacement de la passerelle du canal de l'Archelet, salle de boxe, toiture de l'école Louise Michel, réaménagement de la place des Droits de l'Homme, engagement de la rénovation du Centre Technique municipal).

Cette enveloppe permet de respecter nos engagements pour construire et entretenir le patrimoine communal, tout en poursuivant les aménagements au titre de l'accessibilité. Rappelons que l'investissement public, et tout particulièrement des collectivités, est un vrai levier au service de l'emploi et du développement économique du territoire.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

b. Evolution prévisionnelle des recettes

Budget en fonctionnement

La pression fiscale restera inchangée pour 2018 (24,4 millions d'euros dont 19,4 pour les TH et TF), respectant ainsi les engagements pris pour la durée du mandat. Les taux seront donc maintenus au niveau local. Les abattements fiscaux sont prévus à leur minimum, avec un maintien de l'abattement pour les personnes en situation de handicap. A ce jour, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est estimée pour 2018 à 1,2 % (décision de l'Etat).

Les recettes issues des **produits des services et des participations familiales (3,06 millions d'euros) et contrats CAF (2,9 millions d'euros) ne devraient pas connaître d'évolutions majeures** en 2018, même s'il est engagé un travail de révision du taux d'effort et des tarifs qui pourraient évoluer plus régulièrement, le tout dans le souci d'une politique tarifaire raisonnable, juste et équitable.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

La commune met tout en œuvre pour **valoriser ses actions** et obtenir des financements de **partenaires privés ou publics** (redéploiement d'un poste en interne dédié à la recherche de financements publics / privés). Les dispositifs contractuels dans lesquels la ville s'est engagée comme la politique de la ville permettent d'être éligibles à des financements complémentaires.

Le montant prévisionnel du FSRIF (environ 2,3 millions d'euros) et du FPIC (environ 600 000 €) est identique à 2017. De même pour la taxe additionnelle sur les droits de mutation (environ 800 000 €).

Les dotations de la CAF restent inchangées.

Il n'a pas été prévu par la loi de finances 2018 de contribution pour le redressement des comptes publics.

Les tarifs sont ajustés au prorata de l'évolution des coûts (1,8 %).

EPCI : la mise en place d'une Dotation de Solidarité Communautaire devrait assurer à la ville une recette nouvelle dont le montant définitif n'est pas connu.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Dans l'attente de la réforme prévue pour la DGF, les recettes de fonctionnement issues notamment des dotations et concours de l'Etat ont été évaluées avec la plus grande prudence.

Les prévisions sont établies comme suit pour les **recettes importantes** : **Dotation Globale de Fonctionnement (environ 4,6 millions d'euros), Dotation de Solidarité Urbaine (3,8 millions), Fonds de Soutien pour la Région Ile-de-France (2,2 millions), dotation nationale de péréquation (environ 315 000 €)** - pas de changement par rapport à 2017.

En outre, un **agent** est chargé depuis fin 2017 de veiller à l'encaissement de nos recettes et lutter ainsi contre les **impayés**. Les premiers effets ont été constatés.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

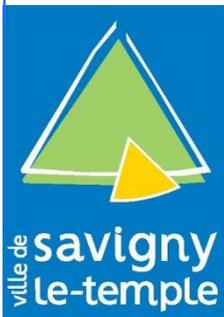
A compter du **1^{er} janvier 2018**, la **ville aura transféré** à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart :

- la Scène de Musiques Actuelles, l'Empreinte,
- une partie des voiries, définies comme étant d'intérêt communautaire,
- le Partenariat Public Privé relatif à l'éclairage public.

Les dépenses d'investissement liées aux transferts d'équipements viennent néanmoins **minorer l'attribution de compensation**. Après transfert, la section de fonctionnement supporte donc, au travers de l'attribution de compensation, des charges auparavant supportées en section d'investissement.

La réduction d'attribution de compensation consécutive à ces transferts ne sera connue qu'à l'issue de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui devrait avoir lieu en juin prochain.

L'agglomération a proposé que cette année 2018 soit neutre financièrement, le temps de déterminer ces charges.



Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Budget en investissement

Comme chaque année, il est à prévoir des recettes en matière de récupération du **FCTVA (environ 750 000 €)**, de **dotations aux amortissements (1 million)**, de **taxe d'aménagement (80 000 €)**.

Lors des échanges avec la Chambre régionale des comptes, il a été fait valider le principe que certains travaux réalisés en régie municipale pouvaient être qualifiés d'investissements. Ce qui permet de bénéficier du FCTVA.

Les projets prévus bénéficieront d'une part importante de subventions.

Le montant est estimé à 1,4 million d'euros.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

2. Les dépenses d'investissement (plan pluriannuel d'investissement)

- **Provisions** : gros entretien (rénovation de la voirie), économies d'énergie, accessibilité et protection...
- **Projets à engager** : divers travaux de réhabilitation (Centre de loisirs...), réhabilitation du groupe scolaire les Ormes, construction d'une nouvelle crèche en centre-ville.
- **Opérations engagées** : rénovation urbaine du centre ville (ANRU), construction d'une salle de boxe, réaménagement de la place des Droits de l'Homme...

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

3. Les autorisations de programme et crédits de paiement

Une recherche active de financements est engagée depuis plusieurs années.

Les dépenses d'équipement prévues sont principalement :

- La réfection de la toiture de l'école maternelle Louise Michel (dernière tranche).
- Les travaux d'accessibilité de bâtiments publics.
- La construction de la salle de boxe.
- L'aménagement de l'hôtel de police municipale et du bureau de poste au Miroir d'eau.
- L'aménagement de la place des Droits de l'Homme.

Certaines opérations se déroulant sur deux années, elles feront l'objet d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la partie travaux. Ainsi la dépense est partagée entre 2017 et 2018. Les subventions associées sont également réparties sur les deux exercices au prorata de l'avancement des travaux.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Opération	Coût estimé	Recette prévue	Dépense estimée 2018	Recette estimée 2018
Salle de Boxe	2M€	958 000€	900 000€	450 000€
Aménagement local PM et poste	765 000€	318 000€	400 000€	167 000€
Aménagement place des Droits de l'Homme	750 000€	437 500€	200 000€	108 333€

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

L'encours de la dette au 31 décembre 2017 est de 28 202 252 €.
Il sera de 27 440 988 € fin 2018.

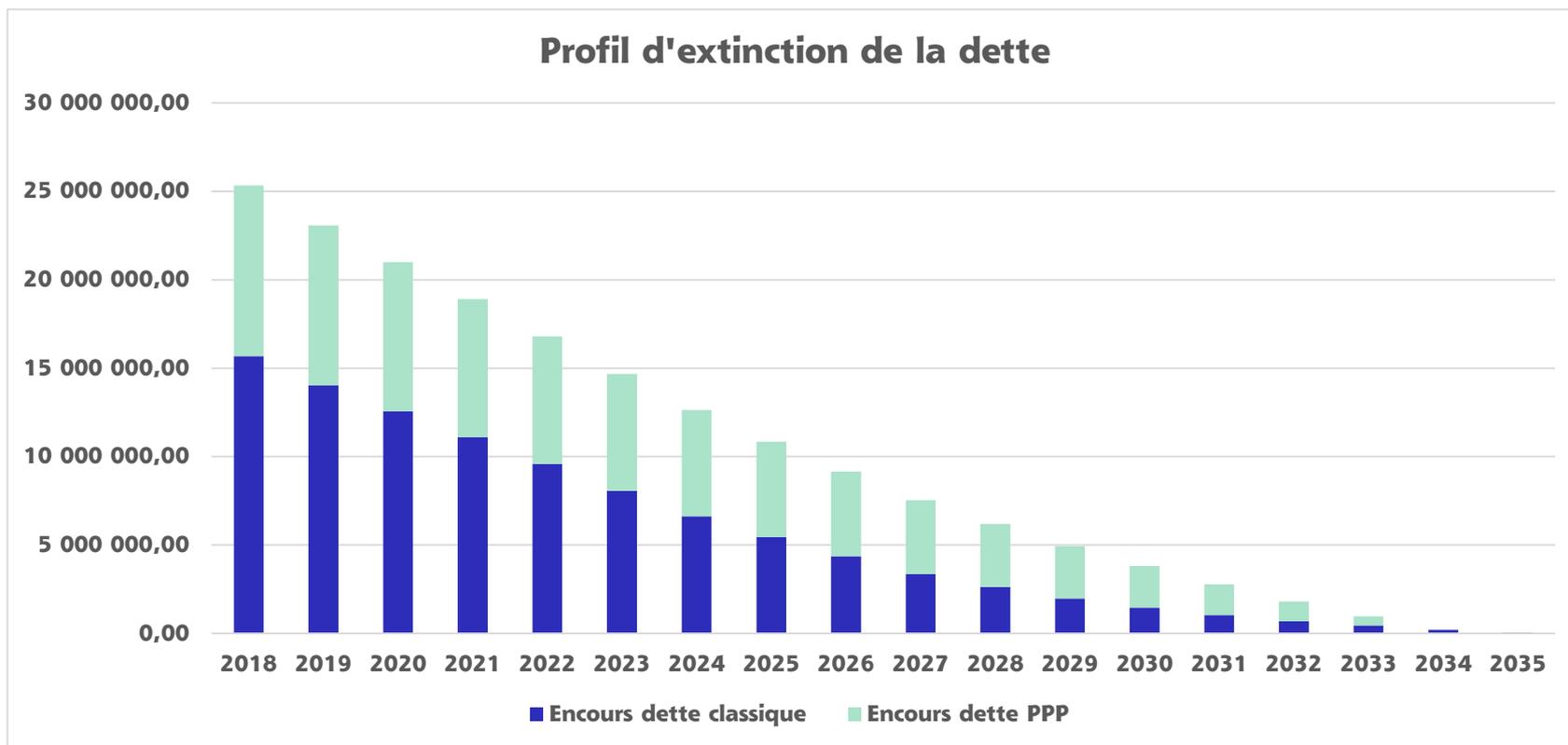
	Nombre d'emprunt ou contrat	Capital restant dû au 31/12/2017	Capital restant dû au 31/12/2018
Emprunts à taux fixe	28	16 935 141€	15 482 610€
Emprunts à taux 0	1	400 000€	200 000€
Emprunts à taux variable	0	0€	0€
PPP éclairage public	1	10 867 111€	10 258 378€
Souscription 2018	1		1 500 000€



La commune poursuivra son effort de **désendettement sur l'année 2018.**

Contrairement à de très nombreuses collectivités, Savigny-le-Temple n'a pas contracté d'emprunts toxiques.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018



Débat d'orientations budgétaires pour 2018

4. Evaluation de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne

Les objectifs financiers proposés pour l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne permettront à terme d'améliorer l'autofinancement de la ville.

a. Epargne Brute

L'objectif est de dégager une épargne brute correspondant au minimum chaque année, au montant du remboursement de la dette.

b. Epargne nette

Un certain nombre d'études sont en cours afin de proposer un plan d'actions jusqu'en 2020 pour réussir à dégager une épargne nette positive chaque année.

c. Endettement

L'objectif, qui va de pair avec le précédent, est de réussir à avoir une capacité de désendettement inférieure à 13 années.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

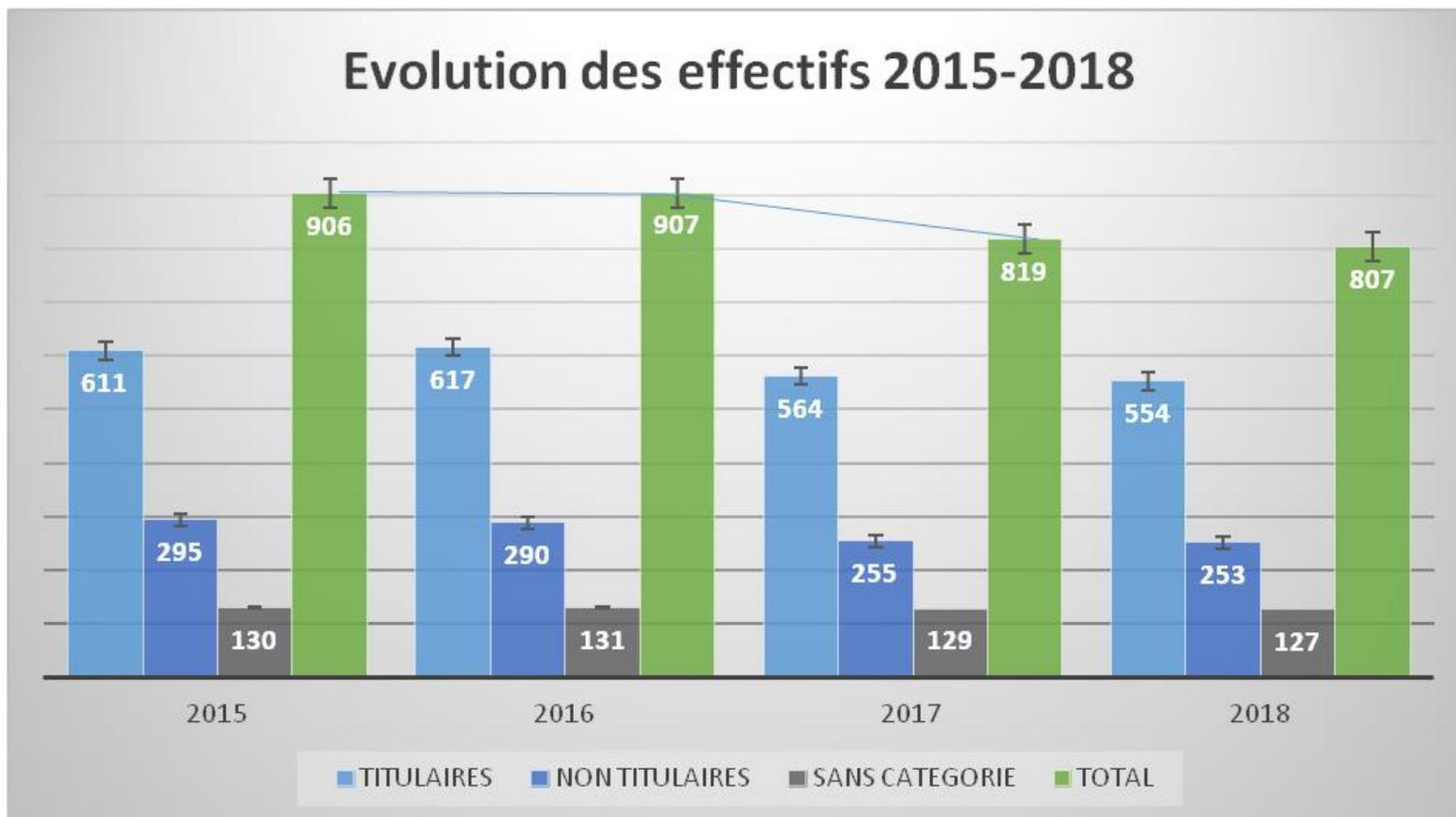
II - Evolution du volet RH de la collectivité

1. Structure des effectifs

Sur 4 ans, on constate une baisse des effectifs de 11 %. On notera une stabilité des effectifs pour la période 2015-2016. La période 2016-2017, quant à elle, est marquée par une baisse des effectifs liée au transfert de personnels vers la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud : le transfert des personnels de la médiathèque, du conservatoire et du complexe sportif Jean Bouin. Soit 84 agents. A cela s'ajoute, toujours pour la même période, 4 départs à la retraite non remplacés.

Pour l'année 2018, il est également prévu une baisse des effectifs liée au transfert des 8 agents affectés à l'Empreinte ainsi qu'aux départs en retraite de 4 agents qui ne seront pas remplacés.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

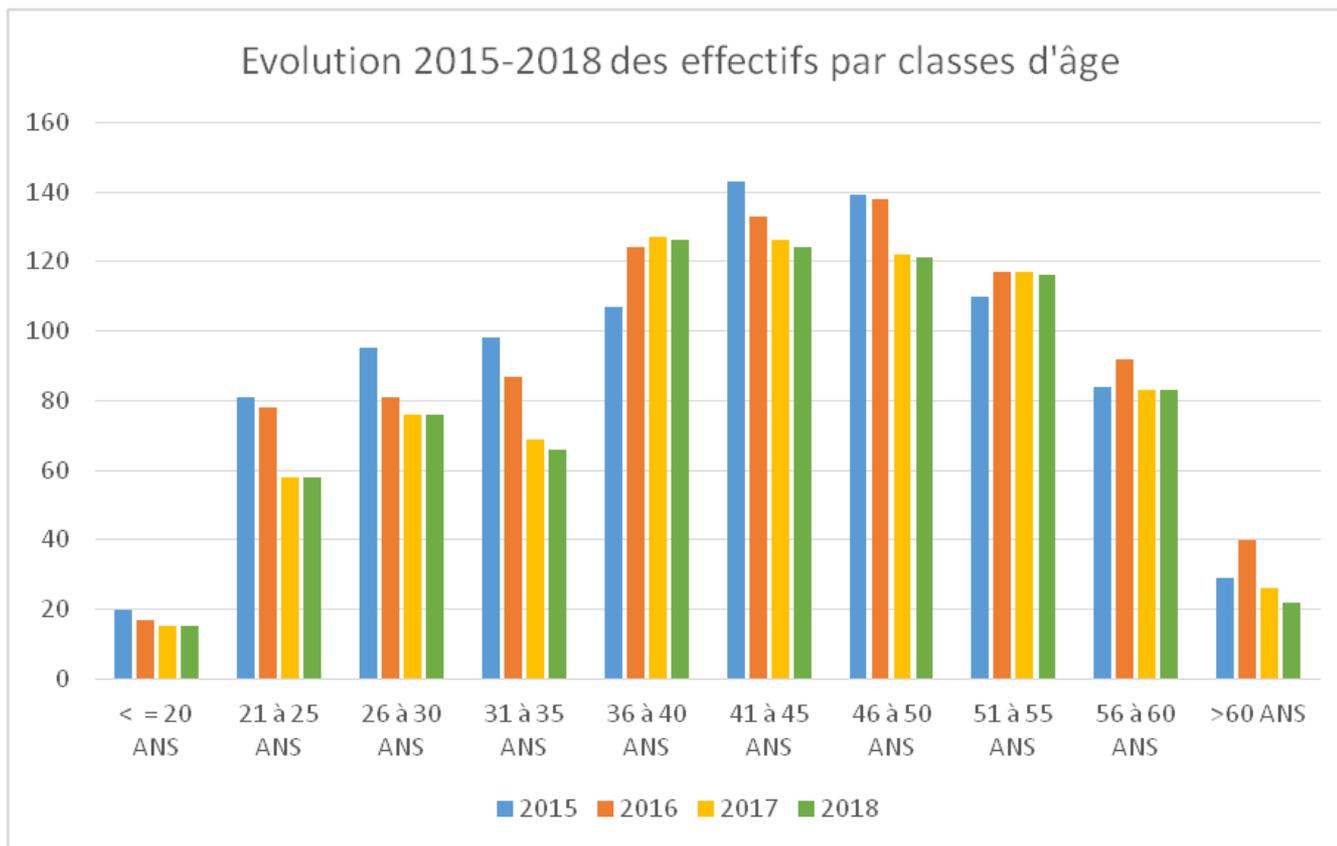


Débat d'orientations budgétaires pour 2018

STATUTS	2015	2016	Evolution 2015/2016	2017	Evolution 2016/2017	2018	Evolution 2017/2018
TITULAIRES	611	617	0,98%	564	-8,59%	554	-1,77%
CATEGORIE A	30	31	3,33%	19	-38,71%	19	0,00%
CATEGORIE B	74	77	4,05%	55	-28,57%	53	-3,64%
CATEGORIE C	507	509	0,39%	490	-3,73%	482	-1,63%
NON TITULAIRES	295	290	-1,69%	255	-12,07%	253	-0,78%
CATEGORIE A	28	23	-17,86%	13	-43,48%	13	0,00%
CATEGORIE B	13	13	0,00%	8	-38,46%	8	0,00%
CATEGORIE C	124	123	-0,81%	105	-14,63%	105	0,00%
SANS CATEGORIE	130	131	0,77%	129	-1,53%	127	-1,55%
TOTAL	906	907	0,11%	819	-9,70%	807	-1,47%

On note sur la période 2015-2018, une baisse de 14,55 % des non titulaires contre 9,38 % pour les titulaires ainsi qu'une baisse sensible des catégories A et B. Cela s'explique par une surreprésentation de ces populations dans les équipements transférés.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018



Débat d'orientations budgétaires pour 2018

L'effectif des agents de moins de 36 ans baisse de 11,2 %, entre 2015 et 2016. Ils représentaient 32,4 % de l'effectif en 2015 contre 29 % en 2016.

A contrario, l'effectif des plus de 50 ans augmente de 17,9 %, entre 2015 et 2016. Ils représentaient 24,6 % de l'effectif en 2015 contre 27,4 % en 2016.

On note, que 61 % de l'effectif en 2018 sera composé d'agents entre 36 et 55 ans, ce qui laisse entrevoir pour les prochaines années une dynamique positive et soutenue du GVT (glissement vieillesse technicité).

Cependant, une augmentation des départs à la retraite est à prévoir sur les 5 prochaines années (environ 40 départs). Ces départs permettent d'envisager une baisse des effectifs et de contenir la masse salariale.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

2. Dépenses de personnel

Entre 2017 et 2018, une baisse de 2,37 % des dépenses liées au traitement brut (TB) et de l'indemnité de résidence (IR) est prévisible. Cette augmentation a été précédée entre 2016 et 2017 d'une baisse constatée de 5,9 %. Celle-ci est liée au transfert de personnel vers la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud.

Les éléments pris en compte pour déterminer la prévision des dépenses entre 2017 et 2018

- Les éléments qui augmenteront les dépenses de TB et RI :
 - le Glissement vieillesse technicité GVT (de l'ordre de 2,5 %),
 - le transfert d'heures supplémentaires en temps travail classique dans une logique de temps de travail annualisé (de l'ordre de 43 000 euros ce qui explique en partie la baisse des dépenses en heures supplémentaires),
 - l'augmentation des contributions sociales.
- Les éléments qui baisseront les dépenses de TB et RI :
 - le transfert des personnels de l'Empreinte,
 - le non remplacement de départs à la retraite.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Concernant les dépenses de NBI, celles-ci vont connaître entre 2017 et 2018 une forte baisse de 44,52 %.

Cette baisse a été précédée entre 2016 et 2017 d'une augmentation constatée de 111,3 %.

Pour rappel, cette forte augmentation s'explique par le fait que la commune a mis en place la NBI dite QPV (Quartier prioritaire de la politique de la ville).

Le décret de mise en œuvre de cette nouvelle NBI prévoit la rétroactivité à partir de janvier 2015.

La commune a donc soldé, en 2017, 3 ans de versement de NBI.

La prévision de baisse entre 2017 et 2018 est donc liée à un effet mécanique (retour à un versement classique de NBI après une forte hausse).

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Le montant des dépenses du régime indemnitaire entre 2017 et 2018 devrait connaître une baisse de 3.32 %.

Cette baisse s'explique par trois facteurs conjugués :

- le transfert des personnels de l'Empreinte,
- les départs à la retraite d'agents non remplacés,
- l'engagement d'un travail sur le RIFSSEP, au cours de l'année 2018, pour contenir la progressivité de celui-ci.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Concernant le montant des dépenses des heures supplémentaires, il est prévu entre 2017 et 2018 une baisse de 12.54%. Cette baisse s'explique par les facteurs suivants :

- la mise en place en cours d'année 2016 d'une procédure visant à payer uniquement les heures supplémentaires réalisées la nuit, les dimanches et jours fériés,
- le transfert d'heures supplémentaires en temps travail classique dans une logique de temps de travail annualisé (de l'ordre de 43 000 euros ce qui explique en partie la baisse des dépenses en heures supplémentaires),
- le transfert des personnels de l'Empreinte,
- les départs à la retraite d'agents non remplacés.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

On notera que, malgré la mise en place en cours d'année 2016 d'une procédure visant à payer uniquement les heures supplémentaires réalisées la nuit, les dimanches et jours fériés, celles-ci ont augmenté entre 2016 et 2017 de 12,9 %.

Cela s'explique par deux facteurs :

Le premier est que la mise en œuvre en cours d'année 2016 de la procédure citée plus haut a déjà eu un effet sensible sur l'année 2016, ce qui est conforté par la baisse des dépenses d'heures supplémentaires entre 2015 et 2016 de 7,93%.

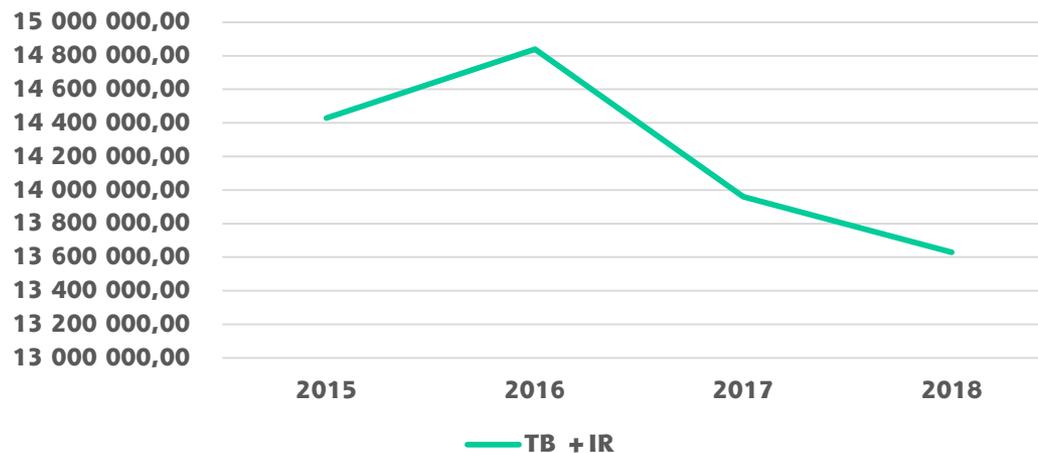
Le second, l'année 2017 a été marquée par des élections ce qui a eu un impact substantiel sur le volume d'heures supplémentaires réalisés.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

	2015	2016	2017	2018	EVOLUTION 2016/2015	EVOLUTION 2017/2016	EVOLUTION 2018/2017
TB + IR	14 428 992,01	14 839 361,52	13 959 431,64	13 628 546,25	2,84%	-5,9%	-2,37%
NBI	130 950,29	136 419,71	288 279,23	159 926,45	4,18%	111,3%	-44,52%
RI	2 610 910,43	2 676 512,39	2 636 554,58	2 548 909,05	2,51%	-1,5%	-3,32%
HS	364 968,37	336 016,80	379 259,02	331 713,87	-7,93%	12,9%	-12,54%
AN repas	24 398,55	21 812,70	18 943,00	19 200,00	-10,60%	-13,2%	1,36%
AN logement	72 209,36	70 080,60	66 517,35	67 847,28	-2,95%	-5,1%	2,00%
AN NTIC	2 536,33	2 678,00	2 438,00	2 384,00	5,59%	-9,0%	-2,21%

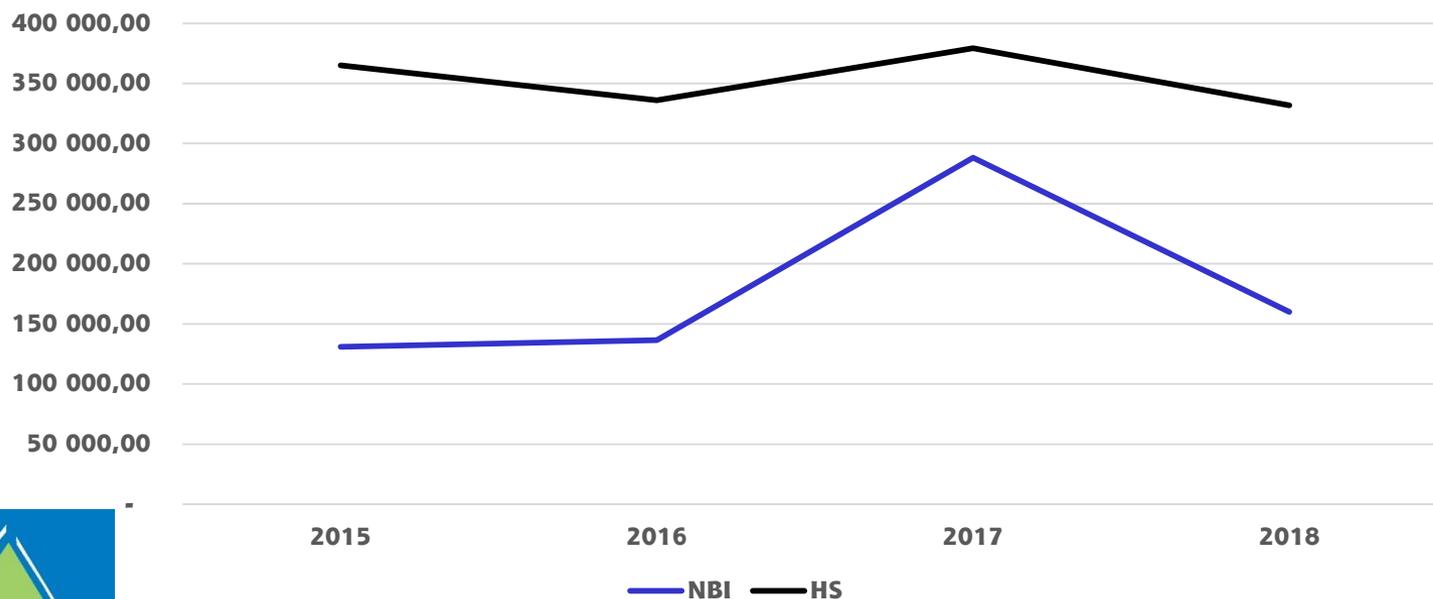
Débat d'orientations budgétaires pour 2018

**Evolution des dépenses liées aux Traitement
+ Indemnité de résidence (TB + IR)**



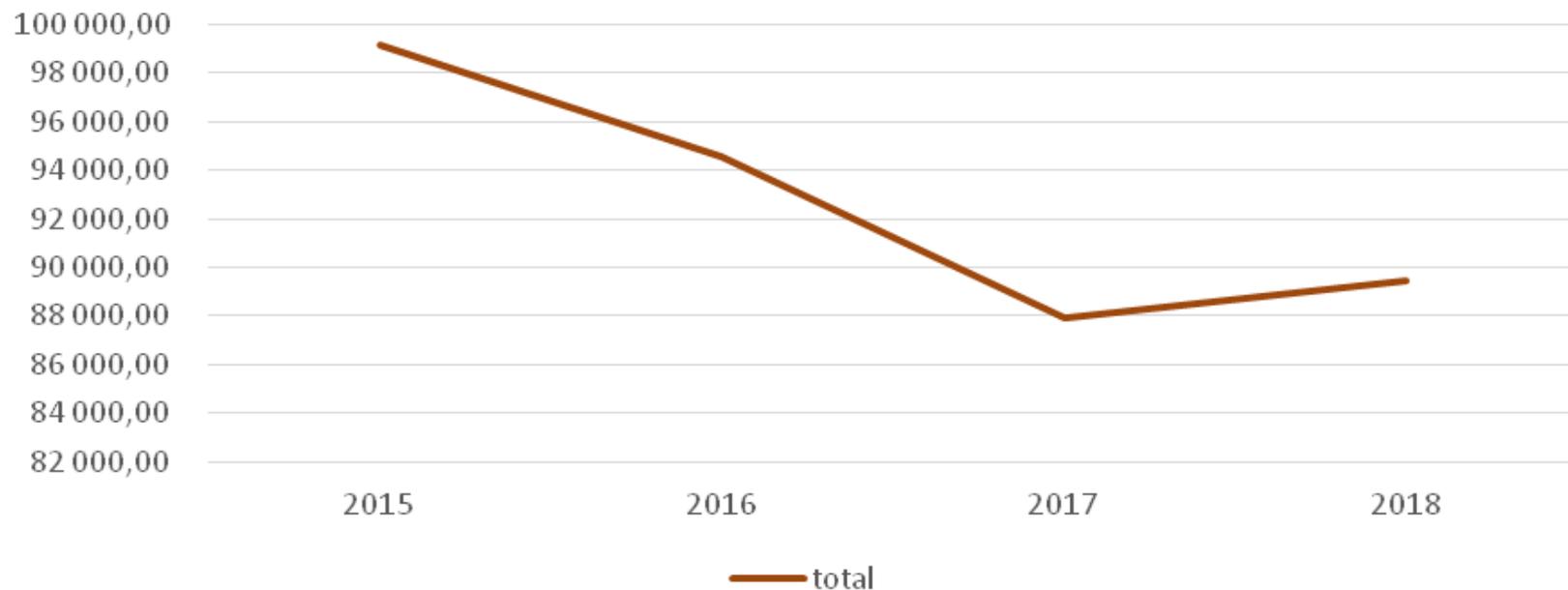
Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Evolution des dépenses de la prime de dite "nouvelle bonification indiciaire (NBI) et des heures supplémentaires (HS)



Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Evolution des dépenses liées aux avantages en natures



Débat d'orientations budgétaires pour 2018

3. Temps de travail

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base annuelle de travail effectif de 1607 heures.

A noter, n'est pas comptabilisé dans le temps de travail effectif :

- les autorisations d'absences.
- la journée dite de « solidarité ».
- la semaine d'hiver.

La durée annuelle effective des agents de la commune est donc de 1526h (1607h - 81h).

La durée du temps de travail effectif des agents de la commune est fixée à 35 heures par semaine, sauf pour certains services qui sont en temps de travail annualisé.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

On note également en 2017, la refonte des plannings de plusieurs services afin de les adapter au mieux aux nécessités de service :

- planning du Millénaire,
- planning du service jeunesse,
- planning de la police municipale.

D'autres plannings seront revisités tout au long de l'année 2018 pour renforcer l'efficacité de nos interventions.

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

4. Démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

La démarche de GPEC vise à :

- déterminer les besoins futurs en effectifs et en compétences.
- déterminer les plans d'actions pour réduire les écarts entre besoins et ressources.

La première étape indispensable à toute démarche de GPEC est la réalisation ou la consolidation des outils RH (fiches de postes, gestions des postes, suivi des effectifs...). Cette étape a été menée et finalisée en 2017. Elle a donné lieu notamment à la réalisation d'une campagne de refonte et de réécriture des fiches de postes et à la mise en place d'un « référent gestion des postes et des effectifs » au sein de la DRH (missions attribuées à un agent déjà en poste).

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Ces outils ont permis de proposer des pistes d'optimisation en matière de gestion des ressources humaines comme par exemple :

- étude de postes et des effectifs d'un service en cas de départ à la retraite et/ou de mutation, pour proposer des redéploiements de postes ou de différer certains recrutements,
- repositionnement de plusieurs agents en situation de reclassement sans coût pour la collectivité,
- recrutements de meilleure qualité,
- développement de la mobilité interne (passage à un taux de plus de 50% de mobilité interne en 2017) et par conséquent un recours moins fréquent aux recrutements externes ce qui a eu un effet direct sur la maîtrise de la masse salariale (de l'ordre de 200 000€).

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

Pour conclure, ces propositions d'orientations budgétaires traduisent la forte volonté municipale d'établir un budget équilibré qui prend en compte les attentes et besoins mais aussi les difficultés et fragilités des ménages Savigniens.

Elles illustrent également l'attachement de l'équipe municipale à respecter ses engagements.

Des priorités se dégagent de ces orientations comme l'éducation de nos enfants, la tranquillité, la santé, l'accès à l'emploi, l'entretien du patrimoine, l'animation sportive et culturelle de notre ville, le respect de notre environnement, l'accompagnement des personnes les plus fragiles...

Débat d'orientations budgétaires pour 2018

REPERTOIRE DES SIGLES UTILISES

SIGLES	DETAIL
NBI	Novelle bonification indiciaire
PIB	Produit intérieur brut
TH	Taxe d'habitation
TF	Taxe foncière
Loi MAPTAM	Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
Loi NOTRe	Loi portant nouvelle organisation territoriale de la république
FSRIF	Fonds de solidarité des communes de la région Ile de France
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunal
DGF	Dotation globale de fonctionnement
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
RH	Ressources humaines
GVT	Glissement vieillesse technicité
TB	Traitement brut
RI	Régime Indemnitaire
IR	Indemnité de résidence
QPV	Quartiers prioritaires de la politique de la ville
RIFSEEP	régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences